



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2015-2016

Séance plénière du vendredi 30 octobre 2015

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	3
<i>Communications</i>	
<i>Dépôt de projet et de propositions</i>	3
<i>Arrêtés de réallocation</i>	3
<i>Notifications</i>	3
<i>Anniversaire royal</i>	3
<i>Constitution des assemblées</i>	3
<i>Déclaration de politique générale du Gouvernement</i>	
<i>Exposé de la ministre-présidente</i>	3
(Oratrice : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)	
<i>Discussion</i>	11
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Michel Colson, Mme Caroline Persoons, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Claire Geraets, Mme Jacqueline Rousseaux et M. Michaël Verbauwhede)	

Question d'actualité

- La consommation de viande dans le cadre du plan « attitudes saines »

de Mme Zoé Genot

à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 26

(Orateurs : Mme Zoé Genot et M. Didier Gosuin, ministre)

Déclaration de politique générale

Discussion (suite)..... 27

(Orateurs : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux,
M. Alain Maron, M. Michel Colson, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Jacqueline Rousseaux et M. Michaël Verbauwheide)

Clôture..... 35

Annexes.....

Annexe 1 : Réunions des commissions..... 36

Annexe 2 : Arrêtés de réallocation..... 37

Annexe 3 : Cour constitutionnelle..... 38

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance est ouverte à 09 h 05.

*M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 9 octobre 2015
est déposé sur le Bureau)*

Mme la présidente. - Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente. - Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Mohamed Azzouzi, Mme Cécile Delforge, M. Alain Destexhe, M. Boris Dillies, M. Hervé Doyen, M. Willem Draps, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Marc Loewenstein et M. Julien Uyttendaele, en mission à l'étranger ;
- M. Serge de Patoul, Mme Corinne De Permentier, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz et Mme Mahinur Ozdemir ;
- Mme Cécile Jodogne, ministre, en mission à l'étranger.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. - Au cours de sa réunion du vendredi 23 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

DÉPÔTS DE PROJET ET DE PROPOSITIONS

Mme la présidente. - En date du 19 octobre 2015, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française, concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux, a été déposé par le Gouvernement francophone bruxellois [doc. 33 (2014-2015) n° 1].

Ce projet vous a été adressé et est envoyé, pour examen, en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

Le Bureau a arrêté le compte 2014 du Parlement francophone bruxellois et a également adopté la proposition d'ajustement du budget 2015 et la proposition de budget initial 2016 du Parlement francophone bruxellois.

Ces documents vous seront adressés et seront examinés par la commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement dans les meilleurs délais.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la présidente. - Le Gouvernement a fait parvenir au Parlement en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État, cinq arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du présent compte rendu.

NOTIFICATIONS

Mme la présidente. - Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

ANNIVERSAIRE ROYAL

Mme la présidente. - Au nom du Bureau et des membres du parlement, j'ai adressé mes félicitations à Son Altesse royale le Prince Laurent à l'occasion de son anniversaire.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la présidente. - Mme la présidente du Sénat m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en sa séance du 13 octobre 2015,

M. le président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que celle-ci s'est constituée en sa séance du 13 octobre 2015.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE
DU GOUVERNEMENT

(article 81 du Règlement)

Mme la présidente. - L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du gouvernement.

La parole est à Mme Laanan.

EXPOSÉ DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente. - Bruxelles est, à mon sens, à un moment de son existence où il faut se recentrer sur l'essentiel. Et l'essentiel, aux yeux de mon gouvernement, c'est d'offrir aux citoyens bruxellois francophones le bien-être et la confiance en l'avenir.

Aujourd'hui, forts de notre expérience et tirant les enseignements de nos 467 jours d'existence gouvernementale, je veux vous indiquer les notions et principes qui me semblent prioritaires, et les impulsions qui m'apparaissent nécessaires. Il semble primordial de redonner corps à la notion de citoyenneté.

Cette citoyenneté, il nous faut la conforter partout, et d'abord chez les femmes et les hommes qui construisent Bruxelles. Plus que jamais, alors que la vie publique pâtit de l'individualisme et du repli sur soi, il est indispensable de rétablir l'esprit de citoyenneté. Nous sommes tous ici des citoyens exerçant des responsabilités, au sein de notre institution, au service des Bruxellois. Nous leur devons des comptes et nous leur rendrons des comptes.

Ce n'est que de cette manière que nous arriverons à insuffler partout cette notion de citoyenneté si chère à nos cœurs. Avec vous et avec l'ensemble de mon gouvernement, tout au long des prochains mois, je consacrerai ma volonté et toute mon énergie à cette tâche importante que nous ont confiée plus d'un million de citoyens francophones bruxellois.

Je tiens à rappeler à ce propos qu'hier comme aujourd'hui, c'est avant tout le choix de la responsabilité, et non de l'austérité, qui a guidé mon gouvernement. Hier comme aujourd'hui, c'est aussi la cohérence et le travail méthodique qui nous ont permis d'initier rapidement les travaux législatifs permettant de répondre aux défis de la sixième réforme de l'État et de les transformer en opportunités de redéploiement. Hier, comme aujourd'hui, nos principales priorités restent axées sur les politiques de Formation professionnelle et d'Aide aux personnes handicapées, mais aussi sur nos politiques en matière de crèches, de Santé, de Culture, de Cohésion sociale, etc.

Fidèle à ses engagements, mon gouvernement a donc élaboré un budget 2016 qui, je le précise à nouveau, est à l'équilibre, ce qui relève d'un bel exercice, dans le contexte socio-économique actuel. En effet, il me semble important de rappeler que nous avons réussi à boucler ce budget alors qu'il présentait un déficit de 30 millions d'euros, sur des recettes totales de 425 millions d'euros. À ce propos, je tiens à saluer la qualité des échanges, ainsi que la solidarité dont a fait preuve le gouvernement bruxellois. J'y reviendrai plus tard.

C'est donc avec l'ensemble de mon gouvernement que nous avons effectué ce travail rigoureux. Cet exercice a été particulièrement difficile. Notre institution ne dispose en effet que de très faibles leviers en recettes (99% des recettes sont des dotations) et elle finance des politiques essentielles de proximité, dont les besoins sont sans cesse croissants.

C'est en travaillant sur des prévisions de dépenses au plus près des besoins, en lissant l'investissement des travaux d'infrastructures et en travaillant en bonne intelligence avec la Région qu'un équilibre a pu être trouvé.

À cet égard, nous pouvons saluer le bon fonctionnement de la concertation intrabruxelloise, et notamment des dispositifs comme le droit de tirage, qui a permis de mettre notre budget à l'équilibre. Tout ce travail a été réalisé sans mettre à mal l'emploi, tant dans la fonction publique que dans les écoles, institutions et associations financées par la Commission communautaire française.

Dans la même veine, le gouvernement a entamé un important travail d'analyse afin de dégager de nouvelles marges pour financer ses priorités et poursuivre la mise en œuvre de l'ambition affichée dans notre accord de majorité.

Puisque nous parlons de priorités, je vous propose d'aborder la question de la Formation professionnelle. C'est, je le rappelle, une matière qui nous tient particulièrement à cœur. Dans ce domaine, notre objectif est clairement d'améliorer la qualification des chercheurs d'emploi bruxellois, car la sous-qualification est l'une des causes structurelles du chômage en Région bruxelloise. La formation professionnelle, au côté de l'enseignement, est un levier essentiel à actionner pour relever le défi social à Bruxelles.

Des moyens supplémentaires pour la formation en Région bruxelloise contribueront au renforcement des actions de la garantie pour la jeunesse. Ils contribueront aussi au déploiement global de l'offre de formation en vue d'atteindre l'objectif des 20.000 places de formation en 2020, grâce aux actions de Bruxelles Formation, de ses partenaires des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), de la formation au bénéfice des PME - Service formation PME (SFPME) et Espace formation PME (EFP) - ainsi que de leurs partenariats avec l'enseignement, particulièrement l'enseignement de promotion sociale.

En outre, la nouvelle programmation opérationnelle 2014-2020 du Fonds social européen de notre institution renforcera la formation professionnelle en Région bruxelloise, avec près de 141 millions d'euros sur 7 ans. Cela représente une augmentation de 52 millions d'euros par rapport à la programmation précédente, dont 36,4 millions d'euros d'augmentation pour Bruxelles Formation dans son rôle d'opérateur et de régisseur structurant les partenariats.

De plus, une réelle priorité est mise sur la formation des jeunes : 19,5 millions d'euros sont engagés en formation pour la programmation du Fonds social européen (FSE), soit une augmentation de 7 millions d'euros par rapport à la programmation précédente.

Des projets innovants touchant à la formation, comme le service citoyen, sont de plus en cours d'évaluation. Les moyens complémentaires que, comme opérateur et comme régisseur des organismes d'insertion professionnelle (OISP), Bruxelles Formation recevra dans le cadre du budget 2016, seront affectés à plus de 70% aux activités des centres de formation. Une Cité des métiers sera mise sur pied et le centre d'e-learning sera développé. L'année 2016 sera aussi, pour Bruxelles Formation et les partenaires concernés, l'année de la finalisation des préparatifs liés à la Cité des métiers qui s'ouvrira en 2017 dans la nouvelle tour Astro, aux côtés d'Actiris.

Par ailleurs, le décret du 17 mars 1994 portant sur la création de Bruxelles Formation sera revu en vue d'être adapté aux besoins, simplifié et modernisé. Y seront intégrés, les missions et le service aux usagers, le contrat de gestion, les modalités de partenariat, les conventions, le subventionnement, la médiation et les modifications liées au bassin de vie enseignement (EFE) qualifiant formation-emploi. Il s'agira aussi d'y assurer une cohérence avec la réforme des stages au niveau régional.

Les places de formation et de stage en entreprise, au nombre de 2.933 en 2014, seront développées en 2016, avec une priorité placée sur les formations individuelles en entreprise.

Un rôle moteur dans le développement des collaborations avec l'ensemble des opérateurs de formation, d'enseignement et d'emploi revient naturellement à Bruxelles Formation dans sa fonction de régisseur des partenariats avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Ce rôle, Bruxelles Formation continue à l'approfondir dans les différents chantiers de la Stratégie 2025, et particulièrement dans la construction du Plan quinquennal de formation.

C'est au cœur de l'axe emploi-formation de la Stratégie 2025 que l'alliance emploi-formation-enseignement-entreprise se concentrera sur un certain nombre d'objectifs clairs et opérationnels.

Effectivement, le groupe de travail emploi-formation-enseignement-entreprise est le lieu de rencontre des mondes de l'enseignement et de l'entreprise pour préparer un véritable plan d'action entre les différents niveaux d'acteurs et de pouvoirs (locaux, régionaux et communautaires), en vue de

favoriser l'emploi et la formation des Bruxellois.

Les travaux du groupe de travail viennent également alimenter l'élaboration du Plan quinquennal de développement de la formation. Ce plan se fonde sur des objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs et partenaires de la formation et sur l'ensemble des instruments financiers et programmatiques existants.

Ce plan quinquennal sera décliné sur le plan communautaire et viendra structurer le développement et la multiplication des collaborations entre les acteurs : Bruxelles Formation, le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) Brussel, la Commission communautaire française (via le SFPME), Syntra Brussel, les fonds sectoriels, les écoles de promotion sociale (enseignement pour adultes), les organismes d'insertion socio-professionnelle, les CPAS, les contrats de quartier, etc. Ces axes forts seront déjà traduits en actions dès 2016.

Concrètement, il s'agit de développer qualitativement et quantitativement l'offre de formation professionnelle en entreprises, ainsi que l'offre de stages. Ces offres orientées vers les entreprises constituent un pilier tout aussi fondamental de notre stratégie, car elles engagent les employeurs dans la formation de nos jeunes. Pour eux, c'est aussi une manière de mieux répondre à leurs besoins.

Lever les obstacles, simplifier les dispositifs, clarifier les cadres réglementaires (européen, régional, ...) relatifs aux formations et stages existants, proposer un cadre commun pour les demandeurs d'emploi constituent les objectifs du groupe de travail dédié aux stages.

Autre groupe de travail, autre axe sur lequel nous appuyons notre politique volontariste de développement de la formation : l'alternance. L'année 2015 fut celle de la simplification et de la coopération par :

- le lancement du contrat commun d'alternance du côté francophone ;
- la mise en place de l'Office francophone de la formation en alternance ;
- l'agrément conjoint à tous les opérateurs des entreprises habilitées à former en alternance ;
- la suppression des droits d'enregistrement des entreprises formant de futurs chefs d'entreprise.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer que ces mesures seront renforcées par la prospection de nouvelles places de stage au sein des entreprises bruxelloises, mais aussi par une information ciblée des employeurs et par des mesures venant valoriser l'engagement des entreprises dans l'accueil des jeunes qui poursuivent une formation en alternance.

Pour la période 2014-2020, pas moins de six projets en alternance du Fonds social européen (FSE), en ce compris la garantie jeunes, ont été retenus, pour un total de plus de 6 millions d'euros, au bénéfice du Service formation PME (SFPME) et de l'Espace formation PME (EFP) ; ceci afin de lutter contre le décrochage et l'abandon par les jeunes de leurs parcours de formation.

Nous avons renforcé l'encadrement des accompagnateurs en entreprise et la formation de tuteurs dans les entreprises. Nous avons également développé une formation mixte Bruxelles Formation/SFPME de store manager avec Comeos.

Autre défi de la formation professionnelle inscrit dans l'accord de la majorité bruxelloise et dans la Stratégie 2025 : les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Il s'agit ici

d'accorder une attention particulière au redéploiement du réseau des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP).

L'objectif est de soutenir de manière efficace le parcours vers l'emploi, en évitant les ruptures et en systématisant la mise en place de filières par domaine d'activité. La volonté est de rationaliser l'offre de formation de ces organismes. Ce chantier d'envergure est en préparation et s'inscrit dans une démarche collective et concertée avec tous les acteurs du dispositif d'insertion socioprofessionnelle.

Un autre défi de la formation professionnelle, mais aussi du combat pour la citoyenneté, est celui qui consiste à faire progresser l'alphabétisation. La participation à des cours d'alphabétisation est l'un des premiers pas vers la formation. À Bruxelles, 9 centres sont agréés pour accueillir près de 1.000 apprenants. Bruxelles Formation accueille également plus de 1.000 apprenants dans ses cours de base en langue orientés vers les métiers.

La lutte contre le chômage des Bruxellois passe également par le chantier prioritaire de la validation des compétences. Celle-ci doit se développer sur le plan quantitatif. L'offre de validation doit augmenter, par exemple par l'inauguration de nouveaux centres de validation des compétences - comme celui destiné à la coiffure - dans les infrastructures du secteur. À cette fin, je rappelle que les moyens du FSE ont été triplés pour atteindre 2,1 millions d'euros.

L'équivalence des diplômes est une autre problématique importante. Faciliter l'accès aux procédures, tant francophones que néerlandophones, est un enjeu crucial pour Bruxelles. Plus de 38% des chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris sont repris dans la catégorie « autres diplômes », regroupant essentiellement les personnes ayant étudié à l'étranger et dont le diplôme n'a pas été reconnu.

L'objectif de la formation professionnelle est d'offrir aux apprenants des équipements de pointe. Le renforcement de ceux-ci se fera en collaboration avec l'enseignement au travers du renouvellement de l'accord de coopération qui nous lie à la Région et à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les fondements de la formation professionnelle reposent sur l'identification des compétences, afin de mieux orienter les chercheurs d'emploi et les travailleurs, mais aussi de répondre aux besoins des entreprises.

Durant l'année 2015, l'objectif a été de concrétiser une réflexion de longue date sur l'identification des compétences répondant à la politique de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie en Europe, en Fédération Wallonie-Bruxelles et bien entendu à Bruxelles.

Les défis à relever ici sont de garantir des socles communs de compétences de base, de compétences-clés, afin de pouvoir développer des passerelles au service du bénéficiaire et de la requalification pour l'emploi. Cela se fera dans une logique de partenariats et de passerelles inter-opérateurs favorisant l'orientation et la guidance. Notre objectif est d'atteindre la cohérence et l'efficacité dans le développement de la formation tout au long de la vie. À cet égard, plusieurs accords de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et notre institution ont été conclus. Ces accords de coopération ont toute leur importance dans l'identification des compétences, mais aussi pour les chercheurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises.

En matière d'Enseignement, ce sont 7.500 places supplémentaires qui seront nécessaires à l'horizon 2020 dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale. Il faut donc agir rapidement pour garantir à chaque jeune le droit à l'enseignement de son choix. L'accord de gouvernement

prévoit que la Commission communautaire française créera 1.500 places. Nous avons donc décidé de créer une école secondaire dans l'ouest de Bruxelles sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria) où sont regroupés la plupart des établissements de notre ressort et là où le manque de places est un des plus criants.

Afin de déterminer précisément où accueillir cette nouvelle infrastructure scolaire, un marché d'études a été attribué au consortium City Tools et MDW Architecture. Ces architectes urbanistes ont pour mission, d'une part, d'identifier les potentialités d'optimisation des bâtiments existants et de développer le site en étudiant la possibilité d'y créer une nouvelle école secondaire et, d'autre part, de définir le programme architectural de cette future école.

Sur le plan pédagogique, il s'agira d'une école secondaire générale dont l'enseignement sera fondé sur une pédagogie active. Ce type de pédagogie joue un rôle d'ascenseur social et favorise la réussite de tous les enfants, y compris de ceux issus de familles précarisées.

Par ailleurs, lors de cette année 2015, de gros chantiers ont été lancés : la rénovation des bâtiments de l'Institut Gheude, l'aménagement du site du Bon air pour les cours pratiques de l'Institut Redouté-Peiffer, l'aménagement de locaux pour créer des places pour de nouveaux élèves à l'Institut Herlin. Ces chantiers qui, je le rappelle, nécessitent plusieurs années avant d'aboutir, seront poursuivis en 2016.

L'année 2016 sera également une année importante puisque les travaux de rénovation complète d'un bâtiment du Ceria débiteront. Cette rénovation permettra d'accueillir l'École supérieure des arts du cirque (ESAC).

Les travaux d'entretien des bâtiments constituent également une préoccupation constante tout comme la qualité de l'enseignement de notre institution ainsi que le bien-être des élèves, des enseignants et du personnel technique et administratif.

À cet égard, une étude relative aux besoins du personnel est prévue dès la fin de cette année afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de nos établissements. Nous veillerons à améliorer le bien-être des élèves et du personnel du Ceria en proposant des transversalités avec le sport et la culture.

S'agissant des passerelles et du renforcement des synergies entre l'offre d'enseignement de notre institution et les besoins des employeurs, je continuerai à soutenir le développement du Centre de technologie avancée du Ceria ainsi que le centre de validation des compétences du Ceria. Cela, afin de permettre une meilleure formation, ainsi qu'une meilleure reconnaissance des demandeurs d'emploi et des travailleurs dans le monde professionnel.

La Haute école Lucia de Brouckère fait également l'objet de toute mon attention. C'est pourquoi mon gouvernement a décidé de lui octroyer un montant complémentaire pour l'année 2016. Il permettra d'assumer les charges de la haute école, tout en maintenant un budget à l'équilibre.

En outre, un budget sera également dédié à des initiatives visant à redynamiser la haute école et l'ensemble des établissements situés sur le site du Ceria.

Des travaux ont également été initiés en 2015 pour améliorer la gestion quotidienne de la haute école, tant sur le plan administratif que de la gestion financière. C'est ainsi que les attributions, les anciennetés, les comptes 2015, le budget 2016 ont été totalement analysés. Ces travaux seront effectués dans le respect de la concertation syndicale, avec la

collaboration du collège de direction et de mon administration, et seront poursuivis en 2016.

En ce qui concerne la Cohésion sociale, 2016 sera une année de renouveau. En effet, après un long processus participatif et démocratique visant à lancer un nouveau quinquennat de cohésion sociale, 2016 sera donc la première année de ce processus. Des projets continuent, d'autres naissent, tous sont au service d'objectifs ambitieux pour nos quartiers et notre Région. Du soutien scolaire, de l'apprentissage du français, de l'alphabétisation, des permanences juridiques, des cours de citoyenneté, des projets œuvrant sur le vivre ensemble, voilà ce que nous soutiendrons pendant cinq ans à partir de 2016.

Cette année qui s'ouvre sera également l'occasion de concrétiser le travail qui permettra une refonte du décret relatif à la Cohésion sociale. La démarche se fera en écoutant les partenaires de terrain et en proposant des éléments novateurs, plus en adéquation avec notre réalité d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la politique d'accueil des primo-arrivants, le calendrier déjà annoncé précédemment ne change pas. Le gouvernement a agréé deux bureaux d'accueil qui vont d'ailleurs ouvrir leurs portes prochainement. Ces bureaux devraient pouvoir accueillir chacun 2.000 primo-arrivants à Schaerbeek, dans le centre-ville et à Molenbeek. Cette politique nous permet de prendre en charge notre rôle important dans l'accueil des primo-arrivants, notamment les réfugiés, pour favoriser l'intégration par l'emploi et le bien vivre ensemble.

Enfin, pour revenir sur la crise des réfugiés, nous sommes tout à fait conscients du rôle que la cohésion sociale doit jouer, notamment pour l'alphabétisation et l'apprentissage du français ou pour permettre à tous les enfants arrivés récemment ici de prendre le train de la scolarité sans trop de soucis. C'est pourquoi, à partir de 2016, nous comptons renforcer notre action pour aider ce public en particulier, et faire en sorte que les gens vivent les uns avec les autres et non les uns à côté des autres.

S'agissant de l'Accueil de l'enfance, vous le savez tous, les besoins en places d'accueil sont particulièrement criants à Bruxelles, d'abord parce que le taux de natalité ici est le plus important des trois Régions et puis, parce que le nombre de milieux d'accueil subventionnés reste trop faible au regard du nombre de milieux d'accueil total. Idéalement, les experts estiment qu'il faudrait une place pour un enfant sur deux. Sur la base de cette estimation, il serait nécessaire de créer 7.500 nouvelles places en Région bruxelloise. C'est précisément l'objectif fixé dans l'accord de majorité, tant à la Région qu'au sein du gouvernement francophone bruxellois.

Nous avons eu de nombreuses et longues discussions avec nos collègues de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car nous ne souhaitons pas nous limiter à financer des briques. Nous tenions également à nous assurer que le milieu d'accueil disposerait d'un agrément et d'un subside de fonctionnement. Bien sûr, les discussions ne furent pas toujours faciles, tant les besoins sont importants à Bruxelles, mais aussi dans les grandes villes de Wallonie, alors que les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont limités.

Cependant, grâce à la bonne collaboration de tous, nous avons réussi à ce que les moyens nécessaires soient débloqués pour la création de 2.214 places à Bruxelles dans un avenir proche. Il nous faut déjà nous en réjouir.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Fonds européen de développement régional (Feder), nous nous sommes battus au niveau du gouvernement pour la création de crèches. C'est ainsi que la Région bruxelloise va consacrer 9 millions d'euros à la création de 6 crèches lors de cette nouvelle programmation.

La création de places est une chose. L'accès des familles fragilisées à ces places en est une autre. C'est pourquoi, avant les congés d'été, un projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 visant le soutien de l'accueil de l'enfance a été déposé au gouvernement francophone bruxellois.

Ce projet vise à mieux soutenir les communes et leurs opérateurs dans la création de places. Concrètement, cela signifie que le gouvernement pourra analyser et soutenir, le cas échéant, les projets d'infrastructures dans le cadre d'appels à projets, mais aussi en dehors de ceux-ci.

Ce projet de décret permettra également une meilleure accessibilité de tous aux milieux d'accueil en octroyant un taux d'intervention majoré pour les subventions à l'infrastructure lorsque la crèche accueillera une proportion significative d'enfants issus de familles fragilisées.

Le défi de demain, c'est de répéter l'opération avec l'appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela ne sera évidemment possible que si les trois gouvernements se mobilisent : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et le gouvernement francophone bruxellois, ainsi que les communes qui sont les premiers opérateurs pour créer des places en crèche.

Toujours dans un souci de citoyenneté, je tiens à rappeler que la compétence relative aux personnes en situation de handicap doit être une politique d'inclusion qui englobe un éventail de projets essentiels pour les Bruxellois. Nous continuerons à développer une politique respectueuse des droits fondamentaux de la personne handicapée en ligne avec nos engagements internationaux. Nous veillerons ainsi à rendre cette compétence plus transversale via, notamment, la mise en œuvre du Handiplan, en concertation avec toutes les entités de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, les autorités bruxelloises se doivent d'assurer le respect du principe de la dimension du handicap (handistreaming) et de soutenir l'implication et la collaboration de la société civile dans les mesures politiques. Le but de cette décision est d'assurer la mise en place, à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire bruxellois, d'un changement de regard sur la personne handicapée au sein des politiques menées jusqu'ici. L'accent sur l'accessibilité de tous et en tous lieux sera mis en avant, notamment au niveau communal.

En 2016, le gouvernement francophone bruxellois sera attentif à poursuivre les collaborations entre les différents pouvoirs et acteurs institutionnels de la politique des personnes handicapées. Tout d'abord, la collaboration entre le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) au travers du projet pilote Organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion (Ocapi) sera poursuivie et pérennisée dans le cadre des arrêtés d'exécution du décret inclusion.

En matière d'Enseignement, la Commission d'intégration scolaire de l'enseignement ordinaire, qui a repris ses travaux en 2015, mènera des collectes d'information en 2016 en collaboration avec la Wallonie, pour aboutir à des recommandations en vue d'améliorer l'accueil des enfants grâce à une pédagogie adaptée.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, le protocole d'accord de collaboration qui règle les dérogations scolaires pour les jeunes de plus de 21 ans a déjà fait l'objet d'une mise à jour en 2015. Il sera à nouveau évalué et amélioré en fonction de l'expérience acquise depuis le début de la législature.

Ensuite, le gouvernement veillera à établir un nouvel accord de coopération avec la Wallonie, basé sur le principe de la libre circulation des personnes entre les deux Régions. De plus, la

collaboration avec la Wallonie permettra, en 2016, d'organiser un salon thématique sur les relations affectives et sexuelles des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne les collaborations avec la Région flamande, le gouvernement entamera des discussions pour rechercher des solutions par rapport à des cas particuliers rapportés par le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH).

Le gouvernement développera également des collaborations avec le pouvoir fédéral, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'une carte intitulée « Carte européenne de reconnaissance du handicap » et du soutien de la réinsertion sociale de personnes handicapées ayant séjourné dans les annexes psychiatriques des prisons.

Enfin, les synergies à développer avec la Commission communautaire commune seront poursuivies, en particulier en ce qui concerne les aides individuelles matérielles, dont les aides à la mobilité constituent une part non négligeable.

Concernant le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, le gouvernement sera attentif à poursuivre le travail entamé en 2015. Les différents groupes de travail composés des acteurs du secteur et des membres du Conseil consultatif ont remis les avis préalables à la rédaction de la plupart des arrêtés d'exécution. Ainsi, en 2016, plusieurs arrêtés d'exécution seront adoptés par le gouvernement au sujet des services d'accompagnement, des entreprises de travail adapté et de projets particuliers.

Aussi, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée poursuivra sa mission d'étude, d'une part, des besoins qualitatifs des personnes en situation de grande dépendance et, d'autre part, des possibilités de répit offertes aux personnes handicapées et à leurs aidants proches. La situation des personnes de grande dépendance recevra, à cet égard, une attention particulière.

Enfin, le gouvernement soutiendra l'ouverture et le fonctionnement d'un nouveau centre de jour pour personnes lourdement handicapées à Saint-Josse-ten-Noode durant le premier trimestre de 2016 et d'un nouveau centre de jour pour enfants non scolarisés polyhandicapés à Uccle en septembre 2016.

Les services d'accompagnement continueront aussi à être développés puisqu'en 2016, un nouveau service sera agréé et un service actif principalement dans le handicap sensoriel verra sa capacité augmentée. Le gouvernement procédera également à l'augmentation des capacités de répit, en particulier pour le projet Intermaide.

En matière d'Emploi et de Formation des personnes en situation de handicap, le Gouvernement francophone bruxellois veillera à la création, dès janvier 2016, d'une cellule en vue de développer et de diversifier les activités des entreprises de travail adapté (ETA).

Toujours en faveur des ETA, le gouvernement développera un dispositif de soutien au travail afin d'aider la personne handicapée ayant des difficultés à se maintenir au travail à préserver son occupation professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail.

En outre, le gouvernement continuera à promouvoir la diversité dans l'emploi ordinaire et veillera à favoriser une formation professionnelle adaptée à chaque situation des personnes handicapées.

L'ensemble de ces mesures démontre notre volonté de considérer la personne handicapée comme un axe important de notre politique dans une vue humaine et solidaire.

En matière de Transport scolaire, les efforts du gouvernement seront poursuivis afin de faire face à l'augmentation de la population. L'amélioration des conditions de transport des élèves et la formation des accompagnateurs restent une préoccupation constante. Deux superviseurs seront donc engagés, qui auront pour rôle de veiller au bon déroulement du transport scolaire. En outre, un panel de formations est proposé à tous les accompagnateurs, anciens et nouveaux.

La compétence « Action sociale et famille » regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour les Bruxellois. Je pense notamment aux maisons d'accueil pour les sans-abri, aux services d'accueil de jour pour personnes âgées, aux centres d'action sociale globale, aux centres de planning familial ou encore aux services d'aide à domicile.

Un enjeu fondamental consiste à répondre aux besoins des sans-abri en augmentant le nombre de places en maison d'accueil. Les services d'hébergement sont saturés et éprouvent des difficultés pour orienter les personnes en demande d'un hébergement.

Nous avons voulu faire un grand pas en avant cette année, avec de nouvelles mesures fortes, pour répondre structurellement à la problématique du sans-abrisme en Région bruxelloise. Parallèlement au plan global en matière de sans-abrisme adopté par la Commission communautaire commune, notre gouvernement prend, lui aussi, ses responsabilités.

Par ailleurs, nous avons le souhait d'ouvrir deux nouvelles maisons d'accueil, l'une pour les familles monoparentales, l'autre pour les victimes de violences conjugales. Dans les deux cas, l'offre ne semble pas entièrement suffisante à Bruxelles. Dès 2016, nous envisagerons la possibilité de renforcer l'offre actuelle.

Ces dispositifs s'adapteront au public visé grâce à un accompagnement ciblé et de vraies ouvertures vers le logement. Justement, nous avons voulu dégager des marges budgétaires, cette année, afin de favoriser de nouveaux projets innovants au sein des maisons d'accueil. Toutes les études démontrent qu'il faut accroître le soutien aux hébergés à la sortie de la maison d'accueil. C'est pour cela que nous voulons renforcer la mission de ces dernières par un suivi post-hébergement adapté.

Mais ce n'est pas tout. Nous voulons également développer le projet de « capteur logement » en finançant des personnes au sein des maisons d'accueil qui aideront les hébergés à rechercher un logement adapté, salubre et dont le loyer est proportionné à leurs ressources.

Tous ces projets marquent un véritable tournant dans la manière de traiter le sans-abrisme via l'insertion par le logement.

J'en arrive à la généralisation des animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras). Celle-ci est inscrite noir sur blanc dans l'accord de majorité comme objectif prioritaire. Nous souhaitons, cette année, renforcer les animations Evras, via les centres de planning familial, dans les écoles bruxelloises. Une importante augmentation budgétaire est prévue en 2016 afin de soutenir la généralisation de ces animations.

Nous souhaitons également renforcer les collaborations entre les associations de terrain et les centres de planning familial afin de diversifier l'offre d'animations Evras. Nous voulons également établir une cartographie claire des animations à Bruxelles, en bonne intelligence avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, nous prêterons une attention toute particulière au respect entre les femmes et les hommes dans la relation amoureuse. Il n'est pas interdit, je pense, de parler d'amour au sein de ce parlement !

Nous souhaitons également développer un nouveau réseau bruxellois en matière de volontariat. Les volontaires constituent un axe fort de notre tissu associatif et nous voulons favoriser les synergies dans ce domaine.

Nous continuerons à insister sur la volonté, clairement exprimée, de maintenir les personnes âgées à domicile dans de bonnes conditions. Les services d'aide à domicile jouent un rôle essentiel dans ce processus. Un groupe de travail spécialisé a donc été créé pour faire mieux correspondre la demande aux besoins des Bruxellois en la matière. Ce groupe de travail remettra ses conclusions à la fin de l'année et sa réflexion devrait déboucher sur une série de mesures fortes à mettre en œuvre dans un vrai plan relatif à l'aide à domicile.

Plusieurs axes y seront développés, tels que l'harmonisation de nos tarifs avec ceux de la Commission communautaire commune, le temps consacré au bénéficiaire, la gestion de la problématique de l'ancienneté, la valorisation de la fonction d'aide familiale, etc.

Concernant le secteur ambulatoire social et santé, une évaluation du décret ambulatoire a été effectuée en 2015. Une première modification du décret interviendra d'ici la fin de l'année avec, notamment, l'introduction du financement structurel des services de médiation de dettes. D'autres modifications ont pour objectif la simplification administrative d'une série de formalités techniques.

En matière de programmation, un premier outil a été réalisé par le consultant désigné. Pour rappel, dans le cadre du décret ambulatoire, il s'agit de construire un outil de programmation des services ambulatoires afin d'élaborer une programmation telle qu'exigée par le décret. Un tel outil est destiné à mieux orienter les nouveaux agréments en fonction de l'évolution démographique et des besoins de la population.

Un marché public sera lancé d'ici la fin de l'année pour objectiver une série de données communes à l'ensemble des secteurs. Il sera également envisagé, dans le cadre de ce marché public, de lancer un rapport d'activités commun pour l'ensemble du secteur.

Le gouvernement renforcera, par ailleurs, son soutien aux services de médiation de dettes agréés. Ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et notre volonté est ici d'augmenter l'aide accordée depuis quelques années, comme mentionnée dans la déclaration de politique générale. Cette aide permettra de renforcer les équipes des services de médiation de dettes et de vider leurs grandes listes d'attente.

Cette année, il sera également accordé une attention particulière aux aidants proches. Nous voulons renforcer le soutien à ces personnes, trop rarement soutenues ces dernières années. Le gouvernement soutiendra la création d'une antenne bruxelloise consacrée aux jeunes aidants proches. Enfin, nous maintiendrons notre soutien aux initiatives existantes et favoriserons la mise sur pied de nouvelles initiatives et projets pilotes issus des associations.

Divers domaines seront visés dans ces initiatives : des projets intergénérationnels, des projets innovants en matière de maintien à domicile ou encore des projets de soutien à la parentalité.

Le bien-être, c'est aussi la santé. C'est pourquoi, en 2016, nous mettrons en œuvre le nouveau décret de promotion de la

santé. Dans ce cadre, la priorité sera accordée à l'élaboration d'un plan de promotion des attitudes saines, visant à améliorer de manière globale la santé de la population bruxelloise et à réduire les risques de maladies cardiovasculaires. Ce plan mettra l'accent sur la promotion d'une alimentation saine et de l'exercice physique.

Des initiatives délocalisées de dépistage des infections sexuellement transmissibles menées auprès de publics particulièrement exposés seront soutenues.

Des premières mesures prévues dans le Plan bruxellois de réduction des risques seront mises en œuvre, notamment celles qui concernent l'amélioration de l'accès des usagers de drogues au matériel stérile d'injection.

Des moyens seront également dégagés pour le programme de dépistage du cancer colorectal, afin de remplacer le test au gaïac par le test immunologique, beaucoup plus performant.

En ce qui concerne les services ambulatoires, le gouvernement mettra l'accent de manière transversale sur le public des enfants et des jeunes adultes. En santé mentale, les équipes dédiées aux adolescents et jeunes adultes feront l'objet d'un soutien accru, ainsi que les projets axés sur l'accueil des 0 à 3 ans.

Dans le cadre des fonctions complémentaires, l'accent sera mis sur la santé mentale communautaire, qui a fait l'objet en 2015 de recommandations de la part de la plate-forme.

En matière de soins palliatifs, nous développerons l'implantation d'une nouvelle unité de traitement de la Cité Sérène à Schaerbeek et nous soutiendrons le projet d'hospitalisation à domicile pour les enfants.

Dans les maisons médicales, l'axe communautaire, qui consiste à soutenir la participation de la population dans l'amélioration de sa propre santé, sera privilégié, notamment par le soutien à des nouveaux réseaux de santé et par l'agrément d'une maison médicale supplémentaire.

Enfin, les projets santé et culture feront l'objet d'une attention particulière, notamment par un plus grand soutien aux activités socio-culturelles pour les enfants à l'hôpital et à l'art thérapie.

En ce qui concerne la Fonction publique, le gouvernement poursuit activement la modernisation du service public francophone bruxellois, notamment en soutenant la mise en œuvre du plan stratégique du conseil de direction, mais également au travers du développement des compétences et des transversalités professionnelles.

Par ailleurs, le déploiement du plan de recrutement, fruit d'une réflexion sur les besoins en personnel des services du gouvernement, s'inscrit dans les processus de ressources humaines mis en place, tels que l'entrée en vigueur du règlement de travail, la généralisation d'un système de pointage, les descriptions de poste, la réorganisation du service de l'inspection, etc.

En outre, une attention particulière sera accordée à l'application des accords sectoriels au bénéfice des agents.

Voilà ce que voulait partager ma collègue, Mme Jodogne, actuellement en mission à l'étranger.

En tant qu'entité fédérée, la Commission communautaire française est compétente diplomatiquement pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats. Elle représente, sur le plan international, européen et de la francophonie, plus d'un million de francophones à Bruxelles. Il est donc important de renforcer et de défendre la présence de

ces derniers sur la scène internationale de manière générale et de valoriser l'image de Bruxelles au niveau mondial.

En ce qui concerne les relations bilatérales, il sera utile de terminer l'état des lieux et l'évaluation des projets soutenus depuis un certain nombre d'années en fonction des thématiques prioritaires des partenariats. Il conviendra de rester attentif à l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées ou de nouvelles problématiques sociétales, notamment via des missions de terrain, qui seront sans doute mises en œuvre de manière renforcée dans les mois à venir par Mme Fremault.

Après le travail sur l'harmonisation et l'assouplissement des procédures d'octroi des subsides, nous travaillerons sur une meilleure manière d'octroyer ceux-ci, notamment via la distinction entre les subsides relevant de la coopération internationale et ceux dévolus à la représentation d'opérateurs bruxellois dans le cadre de colloques internationaux, tant au niveau de nos subventions que de celles relevant de Wallonie-Bruxelles international (WBI).

L'image de Bruxelles sur la scène internationale doit être encore davantage améliorée via notre visibilité au sein de Wallonie-Bruxelles international.

Le Sport, pour rappel, est un vecteur d'émancipation citoyenne. Nous veillerons à ce que les nouveaux moyens dégagés permettent de poursuivre les mesures visant à accroître l'offre sportive de proximité, à destination de l'ensemble des Bruxellois. Par ailleurs, nous veillerons à maximiser la bonne gouvernance ici aussi, en proposant de prendre des règlements partout où cela sera nécessaire et possible. Il s'agit aussi notamment du programme Sport au féminin.

Par ailleurs, les investissements en matière de petites infrastructures sportives privées, notamment dans les quartiers défavorisés, seront encore plus soutenus.

Enfin, nous envisageons de plancher rapidement sur le lancement d'un nouveau Plan sport pour Bruxelles. Il devra constituer le fil conducteur d'une politique sportive bruxelloise permettant d'atteindre, à terme, les objectifs fixés dans les accords gouvernementaux.

Il aura pour ambition de s'adresser à toutes les catégories de la population bruxelloise et au monde sportif dans son ensemble. Il s'articulera autour de plusieurs objectifs et axes stratégiques et abordera de nombreuses thématiques qui dépassent parfois les compétences d'une seule institution. C'est pourquoi il impliquera la collaboration de tous les acteurs institutionnels compétents en la matière.

En quelques mots, il visera essentiellement à informer, conseiller et soutenir le secteur du sport. Il s'agira aussi de développer les infrastructures et d'optimiser leur utilisation, dans l'optique de développer une politique de sport pour tous.

La Culture est la seule et unique arme qui soit dotée de noblesse. C'est une arme d'instruction massive. En effet, elle permet d'émanciper, de renforcer la citoyenneté et d'ouvrir le champ des possibles. À cet effet, nous avons veillé à revaloriser les moyens attribués aux acteurs culturels de proximité, tout en fournissant une aide à la création bruxelloise. L'objectif était et sera toujours d'appuyer les opérateurs qui s'investissent dans un projet de démocratie culturelle, avec le souci constant de toucher de nouveaux publics.

Je pense notamment aux moyens octroyés au Centre d'information et de formation en arts du spectacle (Cifas), à la Bellone, à l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique

(Iselp), à CFC Éditions, à la Maison de la francité et au Théâtre des Martyrs.

En outre, vous n'êtes pas sans savoir que deux pièces de théâtre ont reçu le label d'utilité publique qui les fait bénéficier d'un soutien accru à la diffusion.

Ces deux pièces sont « Djihad » et « Un homme debout ». L'octroi de ce label salue la pertinence, le rapport à l'actualité ou aux grands enjeux sociétaux et, enfin, la qualité pédagogique de l'œuvre. Nous continuerons à soutenir ces œuvres et d'autres œuvres qui pourraient intégrer ce dispositif.

Les nouveaux moyens dégagés pour l'année 2016 permettront quant à eux de donner une impulsion encore plus appuyée en matière de culture. L'accent sera mis sur le soutien aux opérateurs culturels de proximité, ainsi que sur la concrétisation d'autres axes relatifs à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles.

Une attention particulière sera portée aux aspects relatifs à la participation à la vie culturelle et artistique du plus grand nombre, ainsi qu'à la promotion de la diversité au sein des programmes, des équipes et des publics. À titre d'exemple, il a été proposé de remettre un prix de la diversité à trois opérateurs distincts ayant intégré avec le plus d'originalité et de succès le critère de diversité au sein de leur programmation, de leurs équipes techniques et artistiques et de leurs publics.

Le Plan culturel pour Bruxelles part du constat que Bruxelles dispose d'une identité culturelle forte, qui lui est spécifique et qu'il convient de valoriser à sa juste mesure.

En effet, Bruxelles, cette métropole capitale, située au carrefour de différentes cultures, occupe une place stratégique au niveau mondial, en particulier au travers de son statut de capitale de l'Europe.

Ce statut se répercute au niveau culturel : Bruxelles connaît en effet une vie culturelle intense et foisonnante. Elle est une Région de référence pour la danse contemporaine internationale et accueille de grandes galeries d'arts plastiques. Elle abrite plusieurs institutions culturelles prestigieuses. Elle est enfin une grande ville universitaire, particulièrement réputée pour ses écoles d'art qui attirent des étudiants du monde entier.

Cependant, Bruxelles se caractérise aussi par la diversité de ses habitants au niveau culturel, puisqu'une grande partie de la population bruxelloise est d'origine étrangère ou simplement étrangère. Cette diversité est aussi générationnelle : la population bruxelloise est plus jeune que celle des autres Régions, et les personnes âgées qui y vivent le sont de plus en plus. Si une telle diversité fait la richesse et la spécificité de Bruxelles, elle se reflète aussi dans la dualisation sociale et spatiale de notre Région.

Cette dualité se traduit aussi dans les pratiques culturelles. Par exemple, les communes centrales de Bruxelles connaissent, par rapport à la moyenne de la population bruxelloise, un nombre trop important de désengagés culturels, qui se retrouvent en marge de ce que l'on appelle la participation culturelle.

L'ensemble de ces caractéristiques institutionnelles, communautaires, spatiales et démographiques démontre tout l'intérêt qu'il y avait de concrétiser le Plan culturel qui intègre les forces et les atouts de notre Région, mais aussi les défis que doivent relever les politiques culturelles à Bruxelles.

Dès lors, proximité, participation, diversité, émancipation sont et seront les mots-clés définissant la politique culturelle

bruxelloise, laquelle porte une attention accrue aux personnes marginalisées ou fragilisées sur le plan socio-économique.

Par ailleurs, notez aussi que nous souhaitons mener une politique de soutien à la création, et en particulier aux jeunes talents. Nous souhaitons aussi porter une attention et un soutien appuyé aux cafés-théâtres bruxellois, secteur qui rayonne particulièrement chez nous. Nous souhaitons également, via les CPAS notamment, faire de la participation de personnes en situation de précarité à de la création théâtrale, un vecteur de resocialisation et de reprise de confiance en soi.

De plus, l'un des défis importants que nous veillerons à relever consistera à renforcer l'accès à la culture via la proximité et la participation de tous à la promotion de la diversité. L'objectif poursuivi est de mettre en œuvre les droits culturels, sur l'ensemble du territoire régional. La culture étant une richesse immatérielle, il importe de la partager. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'immense majorité des moyens culturels dont nous disposons sont et seront affectés aux projets qui œuvrent activement, sur le terrain, à la participation culturelle active du plus grand nombre.

En matière d'accès à l'offre culturelle, force est de constater que cette politique suppose une attention particulière aux personnes qui n'ont pas ou plus la faculté de se déplacer et une introduction massive de la culture dans les crèches, les écoles, les hôpitaux, les homes ou encore dans les prisons. Toujours dans cette optique, il importe de déployer de la culture au sein de l'espace public, afin de la rendre pleinement accessible à tout un chacun. Il importe enfin de supprimer tous les obstacles, qu'ils soient tarifaires, matériels ou psychologiques, qui entravent le plein accès à la vie culturelle de tous les Bruxellois.

Enfin, en ce qui concerne le lien entre politique sociale et politique culturelle qui est indéniable, celui-ci doit être renforcé.

En effet, la diversité et l'effervescence culturelles propres à Bruxelles constituent un atout exceptionnel sur le plan de la cohésion sociale et de l'identité culturelle de chaque Bruxellois, mais aussi en termes de rayonnement international de la Région bruxelloise.

Cependant, si la culture est désormais reconnue en tant que moteur de développement économique et social urbain, il est indéniable que les politiques culturelles d'attractivité s'adressent de préférence à certains groupes sociaux, souvent plus favorisés.

Or, la Région bruxelloise est aussi composée de groupes sociaux plus fragiles, voire franchement précarisés, qui connaissent une triple forme de relégation spatiale, sociale et culturelle. Cette exclusion entraîne un fort sentiment d'indignité et d'infériorité, ce qui ne peut être toléré dans une société démocratique.

Cette dualisation de la population bruxelloise représente un défi essentiel sur le plan des politiques culturelles. Dès lors, j'entends mener une politique culturelle de proximité et de soutien aux initiatives émergentes qui privilégient cohésion sociale et diversité culturelle. Nous sommes partisans d'une culture qui ne sépare pas, mais qui réunit en s'enracinant avec force dans l'espace public et social, auquel elle insuffle une nouvelle vie.

Toujours pour faire le lien avec la citoyenneté, il semble important de rappeler que Bruxelles est à bien des égards un laboratoire exemplaire du vivre-ensemble. Avec plus de 180 nationalités présentes sur son territoire, il est primordial de tout mettre en œuvre pour démontrer qu'il est possible de construire un monde meilleur, ouvert, multiculturel et respectueux.

Il est dès lors proposé de reconduire l'appel à projets relatif à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles, mais en se focalisant exclusivement, cette année 2016, sur la promotion du dialogue interculturel, au travers du vivre-ensemble, voire du faire-ensemble, qui invitera les Bruxellois à rentrer différents projets communs liés à la diversité.

Vous vous en doutez la bonne gouvernance restera notre fil rouge, tout comme la simplification et enfin la possibilité de pérenniser certains subsides, via des financements pluriannuels.

Concrètement, nous allons initier dès la fin 2015, une procédure de simplification administrative, qui vise à professionnaliser et à faciliter le travail de l'administration, mais aussi très largement à optimiser le service offert aux usagers.

Rajoutons aussi, qu'afin de formaliser davantage les relations liant le gouvernement francophone bruxellois aux principaux opérateurs culturels, différents contrats de gestion seront d'ores et déjà adoptés dès 2016, pour clarifier les missions de service public confiées à ces opérateurs, ainsi que les moyens y afférents, sur une base pluriannuelle. Sont notamment concernés la Maison de la Francité, CFC-Éditions, le Festival du Film Méditerranéen et le Brussels Art Melting Pot (BAMP) ou encore les Maisons des cultures.

Comme vous aurez pu le constater, les synergies et les transversalités seront notre leitmotiv. Cette volonté, partagée avec bon nombre de responsables d'autres entités, se concrétisera aussi via les recherches de transversalités au sein même des différentes compétences du gouvernement francophone bruxellois.

Cela se fera en matière de Culture et de Santé, par exemple, ou encore avec la politique relative aux personnes handicapées. Cela se fera aussi entre les matières liées à l'enseignement et la formation professionnelle.

Cela se fera encore via la concrétisation des souhaits émis lors de notre rencontre avec Mme Michaëlle Jean, secrétaire générale de la francophonie, et qui portaient notamment sur la mise en place de partenariats entre associations bruxelloises actives notamment en sport, en santé, en culture et des associations résidant au sein de l'ensemble de l'espace de la francophonie. À ce propos, je remercie déjà mes collègues, Jodogne et Fremault, de leur enthousiasme pour ces projets. Nous allons ensemble lancer cette initiative, le plus rapidement possible.

Par ailleurs, nous envisageons la tenue de réunion de gouvernements thématiques. Ceux-ci auront la particularité d'être organisés sur le terrain dans un lieu en lien avec la politique mise en avant.

L'objectif est de pouvoir mettre collégialement en exergue les réalisations de notre institution, son rôle à l'égard des Bruxellois francophones, ses principaux objectifs de législation ainsi que ses premiers aboutissements.

Ces gouvernements thématiques permettront également de montrer les synergies possibles ou réalisées entre les différentes compétences et les différents ministres du gouvernement ainsi que de conférer une dynamique supplémentaire aux travaux réalisés au sein du gouvernement francophone bruxellois et de mettre en avant notre collégialité.

Dans un autre registre, je tiens à préciser que, dès l'entame de la législation, nous avons pris conscience de l'ampleur des attentes générales des citoyens et des acteurs du secteur associatif. Nous y répondrons, notamment en canalisant au mieux les ressources disponibles, en amplifiant les politiques relatives à l'égalité des chances et en veillant à simplifier et à harmoniser la réglementation du non-marchand.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, je voudrais vous dire encore ceci avant de conclure. Bruxelles n'est pas seulement un lieu où il fait bon vivre, une Région à l'écrasante majorité francophone. Bruxelles, c'est d'abord une histoire forgée sur le « modèle bruxellois », un modèle qui doit tant à la solidarité des francophones de Wallonie et de Bruxelles, à l'exigence de progrès et de justice. Dialogue, solidarité et initiative, mais aussi protection et audace, telles sont aussi les composantes du modèle bruxellois. Pour le préserver, nous devons aller plus loin dans l'initiative, plus loin dans la solidarité.

Vous l'aurez compris, ce qui nous réunit aujourd'hui et demain, au-delà des différences et des étiquettes, c'est un principe que nous partageons toutes et tous : l'exercice de la citoyenneté.

Une citoyenneté qui ne fait pas du million de Bruxellois francophones une simple juxtaposition d'individus, mais un ensemble d'hommes et de femmes arrimés à un projet commun.

Une citoyenneté inclusive, large, généreuse, active et ouverte aux autres et sur le monde. Une citoyenneté qui illustre les principes de justice sociale, de bien-être et de solidarité. Je suis certaine que, vous tous ici, vous partagez mon propos. Et c'est pourquoi, je suis certaine que vous tous ici, vous comprendrez aisément que ce sera la volonté de donner corps à cette citoyenneté qui guidera le gouvernement au cours des mois à venir. Une citoyenneté qui va au-delà du vivre-ensemble pour concerner également le faire-ensemble.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

La séance est suspendue à 10h10.

La séance est reprise à 11h20.

DISCUSSION

Mme la présidente. - J'ouvre la discussion de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - J'ai écouté avec attention votre déclaration de rentrée avec sa cohorte d'éléments qui vous donnent satisfaction. Hormis quelques avancées dans le domaine de la Formation professionnelle, je ne vois malheureusement que peu d'éléments neufs, pas plus que je ne perçois de réelle volonté d'aller de l'avant, bien que vous affirmiez évidemment le contraire.

Notre institution manque de souffle dans l'exercice de ses compétences. La Commission communautaire française est désespérément en panne d'un projet collectif et porteur pour nos concitoyens et, bien au-delà de notre territoire, à l'image de son rôle effacé, au sein de l'espace Wallonie-Bruxelles.

Vous nous avez donc livré un long plaidoyer basé sur la citoyenneté, le bien-être et la confiance en l'avenir. Fort bien. Mais ces engagements vous placent plus que jamais devant la nécessité d'aboutir à des résultats tangibles que les Bruxellois sont en droit d'attendre de leurs autorités.

Hélas, je ne suis pas convaincu, Madame la Ministre-Présidente, que vous soyez sur la bonne voie pour améliorer cette situation quand j'entends les priorités, les engagements et les arbitrages que vous prônez pour les prochains mois. Comme l'année dernière, vous avez opté pour une inflation de grandes déclarations et pour un déficit de réalisations.

Pourtant, les défis ne manquent pas. Tous les indicateurs socio-économiques restent préoccupants. Nos concitoyens, les Bruxellois, ont des attentes précises et des besoins auxquels il convient de répondre avec précision et efficacité. Je ne doute pas de votre volonté de leur apporter des solutions de fond mais, entre le fait de cibler des problèmes de terrain et leur apporter des réponses, il y a trop souvent un hiatus au sein du Collège.

J'en veux pour preuve le calendrier surréaliste imposé par la majorité à l'occasion de cette rentrée parlementaire... Il y a un an, nous avons, ensemble, décidé d'avancer de quelques semaines la rentrée parlementaire pour plus d'efficacité. Or lors de cette rentrée avancée, vous avez préféré débattre du sujet des migrants, un sujet bien entendu essentiel, mais qui avait été abordé deux jours auparavant au Parlement régional bruxellois. Bref, un peu comme si nous étions encore dans une configuration classique, nous nous retrouvons, aujourd'hui, fin octobre, pour discuter de votre politique générale, à quelques jours de l'examen du budget. Chacun appréciera la pertinence de ce *modus operandi*. Nous avons inventé, en quelque sorte, une nouvelle procédure, un « OPNI », un « objet parlementaire non identifié ». Nous pouvons vous en féliciter.

(Sourires)

Venons-en à présent aux différentes thématiques que vous avez abordées.

Tout d'abord, le Budget : le nerf de la guerre... Il y a quelques jours de cela, vous vous réjouissiez, dans la presse, d'avoir ramené le budget de la Commission communautaire française à l'équilibre pour l'année 2016. Comme en 2014, d'ailleurs. Fort bien, nous n'en attendions pas moins de vous. Maintenant, j'aimerais obtenir davantage de précisions sur ce budget, même si ce thème va animer nos travaux dans les prochaines semaines. Quels sont donc les choix opérés pour atteindre cet équilibre ? Au regard des finances de notre institution, avez-vous dû arbitrer certaines dépenses et, partant, compresser des politiques publiques ? Le navire Commission communautaire française est maintenu à flot, mais avance-t-il pour autant ?

En 2016, l'appui de la Région de Bruxelles-Capitale s'est révélé indispensable pour boucler ce budget. Qu'en sera-t-il ensuite ? Allez-vous nous annoncer la mise sur pied d'une dotation régulière qui sacralise enfin la solidarité intrabrugeoise ? Quels engagements fermes de soutien récurrent avez-vous reçus de la part de l'exécutif régional ?

J'aimerais croire que la politique de décloisonnement financier que nous prônons, avec d'autres, depuis de nombreuses années, a été appliquée, mais pour cela, il nous faudrait des garanties et des réponses claires. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Vous annoncez, toujours à propos du budget, d'importants investissements en matière d'Enseignement, à savoir la construction d'un nouveau bâtiment pour l'École supérieure des arts du cirque sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria). À ce propos, quelle est la mobilisation des deniers de la Commission communautaire française pour faire face à cette dépense ? La construction d'un nouveau bâtiment représente un investissement considérable. Avez-vous renoncé à votre paradigme « tout au public » en faisant, enfin, le choix d'un partenariat public-privé (PPP) ?

Qu'en est-il du recours au financement alternatif, le *crowdfunding*, pour faire avancer des projets intéressants ? Vous aurez certainement noté que le gouvernement wallon fait désormais appel à ce mode de financement pour mettre son patrimoine en valeur. Pourquoi n'en serait-il pas de même à Bruxelles ?

Enfin, il est plus que temps de chercher des solutions pour réaliser des économies. La piste des solidarités Wallonie-Bruxelles doit être explorée en ce sens, notamment en termes de centrale d'achat ou de regroupements d'activités.

Parmi les thèmes qui nous tiennent à cœur, et pour lesquels il convient de faire un effort particulier, la Culture figure en bonne place.

Où en sommes-nous dans la mise en place du Plan culturel pour Bruxelles ? La *task force* dédiée à la culture, annoncée comme un élément moteur du développement de la politique culturelle dans notre Région, est toujours balbutiante. Censée regrouper, au-delà de la frontière linguistique, les acteurs culturels dans le but de les faire converger vers une offre culturelle de qualité, elle fait encore aujourd'hui, et nous le regrettons, l'objet de rencontres avec M. Vervoort, le ministre-président de la Région qui est supposé suivre le dossier.

Au-delà de cette *task force*, quelles sont les initiatives prises à l'échelon de la Commission communautaire française pour faire avancer un réel projet culturel ? Avez-vous pris contact avec votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour trouver des passerelles qui favoriseraient des activités culturelles dignes de notre capitale ?

J'irai même plus loin, en prenant l'exemple wallon du *crowdfunding*. Ce mode de financement participatif en plein développement connaît de réelles avancées. Il permet bel et bien à des projets de se concrétiser. Pourquoi ne voit-on pas, au sein du Collège de la Commission communautaire française, se développer des initiatives tendant à la concertation, à la collaboration en la matière ? Nous sommes pourtant à Bruxelles, et il ne me semble pas insurmontable de tendre la main aux autres Communautés ou aux autres exécutifs pour grandir.

Aujourd'hui encore, et nous le déplorons, Bruxelles n'arrive pas à occuper sa juste place parmi les autres capitales ou villes européennes qui jouissent d'une réputation positive bien au-delà de leurs frontières.

Je ne fais bien entendu pas allusion ici à des mégapoles comme Paris ou Londres. Entendez-vous, en tant que ministre en charge de la Culture, être associée à l'initiative menée par votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a choisi, avec le ministre flamand de la Culture, de soutenir des projets qui traversent la frontière linguistique ? Ces décisions sont positives. Il ne faudrait pas que la Commission communautaire française reste à la traîne en la matière. Il est plus que temps de créer des synergies dans le cadre du projet bicommunautaire. Nous ne pouvons pas rester à quai !

Je souhaiterais revenir, en matière d'Enseignement, sur votre récente annonce de créer une école secondaire d'enseignement général sur le site du Ceria. Cet engagement est bien entendu accueilli de manière positive par notre groupe, puisque les besoins de places dans les écoles sont particulièrement importants. Chacun ici le sait. J'aimerais toutefois éclaircir certains aspects relatifs à cette décision. Pouvez-vous également m'indiquer quelle sera l'importance de cette future école ? Avez-vous déjà pu estimer le nombre d'élèves qui pourront la fréquenter ?

Si la création d'une nouvelle école est une nouvelle à accueillir positivement, son coût aura bien entendu des répercussions sur le budget de notre institution. Pouvez-vous donc m'indiquer l'estimation budgétaire que vous prévoyez pour la réalisation de cette nouvelle unité ? Peut-on en savoir davantage sur le calendrier qui a été prévu ? Étant donné que ce nouvel établissement scolaire aura un coût, comment allez-vous l'intégrer dans le budget de la Commission communautaire française, dont vous nous annoncez au demeurant qu'il est en

équilibre ? Avez-vous dû renoncer à certains projets pour financer ce pôle d'enseignement ?

L'aspect pédagogique de cette décision est également intéressant. Si je ne m'abuse, il s'agira de la première école secondaire d'enseignement général de la Commission communautaire française. Je ne vous apprendrai rien en soulignant que la marque de fabrique de la Commission communautaire française, son expertise, s'inscrit davantage dans l'enseignement technique et professionnel, des types d'enseignements dans lesquels elle fait preuve de tout son savoir-faire. Sachant que les demandes de formation, tant en enseignement technique que professionnel, sont toujours très fortes, je souhaiterais connaître les raisons qui vous ont poussée à opter davantage pour l'enseignement général plutôt que de choisir d'élargir l'offre de formations techniques et professionnelles. C'est, me semble-t-il, un virage important qu'il convient d'amorcer après mûre réflexion.

J'entends également que les travaux d'entretien des bâtiments constituent une préoccupation constante. Il est vrai que certains besoins sont criants, et d'ailleurs parfois très anciens. J'aurais souhaité, à cet égard, des engagements plus clairs et plus précis de votre part.

Cela fait longtemps maintenant que l'on nous parle de la nécessité de développer la formation en alternance, afin de permettre à nos jeunes de trouver plus aisément un emploi dans une entreprise après une période d'immersion. Depuis la mission royale en Allemagne destinée à appréhender les raisons du succès de nos voisins, qu'en est-il ? Quels enseignements ont-ils été tirés ? Quelles orientations balisent le cahier des charges du collège ?

Vous avez inauguré l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) à Auderghem. Fort bien, mais encore ? Quels sont les objectifs chiffrés pour 2016 ? Voilà des indicateurs à propos desquels nous aurions bien volontiers voulu vous entendre ce matin.

Concernant la Formation professionnelle, vous avez égrainé un chapelet de mesures intéressantes et nous reconnaissons quelques bonnes initiatives. Le collège va dans le sens de ses engagements, en particulier concernant les offres de formations professionnelles, de stages en entreprise et la validation des compétences.

Toutefois, force est de constater que les fonds européens nous viennent en aide. Nous n'avons heureusement pas eu à attendre que les budgets soient débloqués au niveau du collège. Par ailleurs, tout cela ne nous empêche pas de formuler des regrets sur la portée de ces politiques, au vu des ambitions plus que modestes de votre entité.

Je me réfère à votre objectif visant à assurer 20.000 places de formation à l'horizon 2020. Une couverture par trop insuffisante au regard de la catastrophe du chômage dans notre Région de Bruxelles-Capitale. Madame la ministre-présidente, vous avez évoqué la Stratégie 2025, dont 93 chantiers prioritaires ont été retenus pour les mois à venir. J'aimerais vous entendre davantage à propos des priorités sur lesquelles votre institution va se concentrer. Dans la mesure du possible, disposez-vous d'objectifs chiffrés ?

J'en viens maintenant aux Bureaux d'accueil des primo-arrivants, les fameux BAPA. Concernant ce projet, que le MR demande depuis maintenant des années, je ne peux que me féliciter que vous ayez enfin décidé de prendre vos responsabilités et de faire le pas en avant que tout le monde attend depuis si longtemps.

J'aimerais toutefois en savoir plus sur ce dossier, notamment quant à ses modalités d'exécution sur le terrain : combien de personnes, sur le territoire bruxellois, pourront-elles bénéficier

de sa mise en œuvre ? Je pense ici à des cours de formation à la citoyenneté. Pourront-ils être organisés ? Dans quels délais ? Je pense aussi aux cours d'apprentissage du français.

Étant donné qu'il apparaît évident que ces deux premières entités ne pourront répondre à tous les besoins des primo-arrivants, il semble légitime de vous demander comment vous comptez vous organiser dans le futur. En d'autres termes, avez-vous déjà planifié la mise en place d'autres bureaux d'accueil ? Avec quel calendrier pour le reste de la législature ? Avez-vous déjà effectué une estimation budgétaire de ces besoins ?

Avez-vous déjà pu procéder à une estimation de l'impact que cela aura pour les BAPA ? Quelle est la marge de progression envisagée avec la fédération des politiques et des moyens sur la scène intrabruelloise ?

Et puis, madame la ministre-présidente, qu'en est-il du parcours d'intégration des primo-arrivants ? Quelles concertations ont-elles été entreprises avec les autres gouvernements bruxellois pour mettre en œuvre le caractère obligatoire de ce parcours ? Votre majorité tient là un discours contradictoire à ce sujet.

Enfin, dans le cadre de l'Aide aux personnes handicapées, le gouvernement de la Commission communautaire française a annoncé au mois de juillet dernier l'adoption d'un Handiplan, et ce conjointement avec le gouvernement régional et celui de la Commission communautaire commune. Cette décision vise à prendre en considération la dimension du handicap dans toutes les politiques menées à Bruxelles au cours de la législature, en soutenant notamment l'implication et la collaboration de la société civile aux mesures politiques.

À ce propos, vous avez fait état d'une conférence interministérielle impliquant Bianca Debaets, Céline Fremault et Pascal Smet dès la rentrée. Nous sommes maintenant à la veille du mois de novembre et la rentrée a eu lieu depuis près de deux mois. C'est donc en toute logique que je vous demande quelles décisions ont été prises à l'issue de cette conférence.

Il est en effet nécessaire de rendre plus accessibles les bâtiments publics, les administrations ou encore les sites de formation professionnelle aux personnes moins valides. La notion de handistreaming a-t-elle été intégrée dans sa globalité par vos politiques ? Je pense, par exemple, à l'école secondaire dont vous nous avez parlé.

Le groupe MR salue l'augmentation du budget des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras), mais nous tenons à dire que pour l'instant, c'est soit la politique des petits pas, soit celle de la marche du crabe qui prévaut dans ce domaine. Or, la santé sexuelle reproductive respectueuse est un élément essentiel de la construction de notre citoyenneté.

Dès lors, l'adoption, le 26 juin 2012, du décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et inscrivant l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evras) dans les missions obligatoires de l'école représentait une avancée majeure. Et depuis 2013, les budgets de la Commission communautaire française ont été augmentés. En juin de la même année, un protocole d'accord a été signé entre la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire est donc essentielle et vise à aider les élèves à acquérir progressivement une maturité affective et sexuelle, composante essentielle dans la construction de l'individu et de l'éducation citoyenne. Ce processus se traduit par la mise en place d'actions concrètes et par un accès à l'identification des

lieux-ressources. Il doit impliquer l'ensemble de la communauté scolaire, avec le soutien d'intervenants extérieurs, et être inscrit dans le projet global de l'établissement scolaire.

Aujourd'hui, les indicateurs démontrent encore les difficultés à parler librement de cela aux élèves. Nous saluons donc les objectifs de cette déclaration de politique générale, qui sont une excellente base et qui, nous l'espérons, permettront enfin d'avancer réellement sur le terrain. Nous espérons qu'ils permettront aussi aux établissements scolaires de traduire votre volonté en activités et en contenu de cours, toutes écoles, tous réseaux et tous quartiers confondus.

Par ailleurs, l'intervention de spécialistes en Evras est une garantie pour que les établissements remplissent sérieusement leurs obligations en la matière. Le travail en réseau avec des intervenants externes, capables de soutenir et renforcer le travail de l'école, devrait être activement promu. Nous vous demandons donc également de prendre les dispositions nécessaires afin de garantir l'égalité de l'information au sein de tous les établissements scolaires.

J'ai bien entendu quelques mots à propos de la francophonie. De mon point de vue, cela manquait toutefois d'un peu de souffle. Il est temps d'avoir une affirmation francophone positive et non pas moisie ou racrapotée sur elle-même, mais plutôt ouverte sur le monde. Ne serait-il pas temps d'enfin accueillir un événement majeur de la francophonie internationale sur le territoire bruxellois ?

Voilà les éléments dont je souhaitais vous parler ce matin. La Commission communautaire française doit exister, sans être le parent pauvre de notre Région. Des efforts et des décisions doivent être prises, suivies et évaluées, afin d'offrir à tous nos concitoyens bruxellois des services de qualité, une vie culturelle digne de notre patrimoine. Nous aspirons à une ambition partagée en faveur d'une ville ... une deuxième année de législation utile et productive.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS). - En montant à la tribune, Madame la Présidente, je ne peux m'empêcher de ressentir un certain effroi. Je vais en effet m'exprimer dans la foulée de M. Van Goidsenhoven, qui n'hésite pas à nous faire la leçon concernant les Bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) et l'accueil des réfugiés, alors qu'au niveau fédéral, et visiblement sous l'influence de la N-VA, le MR réduit encore, de 250 à 150 par jour, la capacité d'accueil de ceux-ci. À chacun sa manière de pratiquer la solidarité et d'organiser l'État !

Je vais vous parler des propositions formulées aujourd'hui par notre gouvernement et des défis que doit relever la Commission communautaire française. Force est de constater que ceux-ci n'ont guère changé depuis l'année passée. Nous devons toujours relever, pour notre population, les défis de la dualité sociale à Bruxelles, de la pauvreté, de l'écart qui se creuse en matière de santé ou de droits sociaux, et de l'accès aux services.

Nous devons également nous préoccuper de la situation budgétaire, toujours sous tension, et de la réforme de l'État. Il s'agit d'un défi à part entière, que vous êtes en train de relever avec brio. Nous n'étions en effet pas certains d'assumer dans les temps les conséquences du basculement de nos institutions. Vous faites donc du bon travail.

J'évoquerai encore, pour en reparler plus tard, le défi de l'accueil et de la promotion de la Santé et, de manière plus globale, celui de l'afflux des réfugiés. En quelque sorte, il

succède au défi posé par l'attentat de Charlie Hebdo, auquel nous étions confrontés l'an dernier. En sa qualité de pouvoir public à la fois responsable et conscient de ses limites, la Commission communautaire française doit trouver sa juste place dans ce nouveau contexte.

Face à ces défis, vous avez fait le choix de la continuité en privilégiant la cohérence, le travail transversal et collaboratif, ainsi que la solidarité. Je songe notamment au budget supplémentaire obtenu auprès de la Région pour organiser le deuxième BAPA.

En outre, vous abordez un défi qui est le pendant de celui de l'attentat à Charlie Hebdo. C'est celui des réfugiés, que vous abordez sous l'angle du projet collectif que mon collègue Van Goidsenhoven appelait de ses vœux. Vous visez une citoyenneté inclusive et vous rejoignez ainsi le grand rabbin Albert Guigui, qui estime qu'il faut à présent passer du vivre ensemble au faire ensemble. Vous reprenez d'ailleurs sa formule à votre compte et j'estime que votre attitude est excellente en ce qu'elle donne à la Commission communautaire française une vision, une manière de travailler et un souffle nouveaux. Le groupe socialiste vous en remercie.

Comme l'année passée, où il évoquait déjà un navire qui tanguait, mon collègue M. Van Goidsenhoven s'est complu dans les métaphores maritimes.

(Remarque de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, député)

Mme Catherine Moureaux (PS). - J'aimerais reprendre une métaphore que j'ai déjà utilisée et qui touche au domaine animal. L'année passée, j'avais en effet évoqué l'image de la tortue face au lièvre pour parler de la Commission communautaire française. La tortue a aujourd'hui franchi la ligne d'arrivée avec le basculement des institutions et je pense qu'elle continuera à engranger des succès. Il s'agit de résultats concrets que vous appelez de vos vœux, même si cela ne va peut-être pas assez vite pour certains.

Pour aborder la question de la réforme de l'État, le basculement des institutions étant opéré, nous accueillerons la promotion de la santé de la meilleure manière qui soit.

Nous avons annoncé la création d'un Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA) supplémentaire, ce qui représente un budget très important. Pour y parvenir, il a fallu faire des choix politiques et budgétaires.

Malgré cela, vous nous annoncez que le budget 2016 sera en équilibre. Pour la Commission communautaire française, dont le budget est assez limité, plus qu'un choix, il s'agit d'une nécessité. Cela n'en demeure pas moins une excellente nouvelle et nous attendons les travaux budgétaires avec impatience pour savoir précisément comment vous allez faire.

Entrons à présent dans le vif du sujet. Je voudrais d'abord rendre un hommage à la fonction publique de la Commission communautaire française. Dans la tempête de la réforme de l'État, compte tenu des difficultés et des questions qui se posent aujourd'hui, il est important de rendre hommage à ces hommes et femmes qui travaillent tous les jours pour rendre des services et permettre aux associations d'avoir un contact et un retour aussi rapides qu'efficaces.

Mardi avait lieu ici même une journée à l'attention des associations, organisée par le gouvernement et le parlement bruxellois. Pour notre groupe, ce fut une initiative extrêmement heureuse, allant dans le sens d'une simplification administrative que nous appelons de nos vœux et à laquelle vous travaillez. Cette simplification administrative a pour objectif de rencontrer mieux les besoins des acteurs et de générer une forme de travail efficace pour les agents. Il s'agit d'un réel défi en soi.

Concernant le secteur des crèches, Bruxelles est l'entité urbaine qui compte le taux le plus bas de places de crèches subventionnées en Belgique. Fréquenter un milieu d'accueil a évidemment un impact extrêmement positif pour l'ensemble de la famille. Cela permet notamment à la femme d'avoir accès à un emploi, à une formation ou encore d'augmenter son niveau de qualifications. C'est donc un réel moyen d'émancipation.

De plus, on connaît aujourd'hui les bénéfices de la fréquentation de la crèche pour l'enfant, en termes de développement. La création de places doit donc continuer à faire partie des secteurs prioritaires du gouvernement. Je salue ici la volonté de la ministre-présidente de prêter une attention toute particulière aux projets situés dans les communes et les quartiers les moins pourvus actuellement. Conformément au cadre général de la législature, la préoccupation est de renforcer l'accès aux crèches pour les familles fragilisées. C'est vital pour le groupe PS.

Nous espérons que tous les efforts seront fournis pour parvenir à l'objectif fixé de 7.500 places. Pour ce faire, il faut collaborer avec les communes et les autres porteurs de projets et dynamiser la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Permettez-moi d'insister sur un point : si nous voulons pouvoir répondre à la demande et parvenir à un taux de couverture optimal, il faudra être encore plus proactif et plus souple, en particulier dans la délivrance des différentes autorisations. Cela concerne notamment au premier chef les communes, envers lesquelles il y a un travail de sensibilisation à faire.

Vous nous annoncez un nouveau bâtiment sur le site du Ceria, qui abritera entre autres l'école supérieure des arts du cirque, un nouveau terrain pour l'Institut Redouté-Peiffer et une nouvelle école secondaire. C'est une bonne nouvelle. Pour le groupe PS, il est évident que tous les acteurs publics doivent prendre leurs responsabilités pour répondre au défi démographique. Dans ce cadre, nous nous réjouissons des initiatives de la Commission communautaire française en la matière.

Il y a une semaine, le ministre-président Rudi Vervoort citait l'intemporel Victor Hugo. Ce dernier a aussi écrit : « Celui qui ouvre une porte d'école ferme une prison. ». C'est l'évidence et l'on constate avec joie qu'à Bruxelles, le gouvernement régional et le Collège de la Commission communautaire française ont décidé de baser leurs politiques sur cette pensée.

(Remarques de M. Alain Maron, député)

En matière de Formation, l'Enseignement et la Formation professionnelle sont les piliers solides sur lesquels peut se construire l'emploi, qui lui-même fonde l'accomplissement individuel de chacun.

Cette première année écoulée nous réjouit, car elle nous donne à constater que le Collège s'en est tenu fermement à ses engagements. En effet, il y a un an de cela, la Région et la Commission communautaire française, dans leur combat pour la formation professionnelle et l'emploi, refusaient la tentation de l'austérité à laquelle cèdent bien des pays de l'Union européenne, ainsi que notre gouvernement fédéral. Nous vous félicitons d'avoir préservé les dépenses publiques tout en gardant le sérieux nous permettant de présenter un budget en équilibre aux Bruxellois. Nous le savons, c'est difficile dans le contexte légal de financement de la Commission communautaire française, et davantage encore par les temps qui courent.

Ainsi, au cours de l'année écoulée, nous avons eu le plaisir d'adopter l'accord de coopération relatif au cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long

de la vie. Celui-ci permet d'assurer une portabilité de l'acquis intellectuel dispensé en Fédération Wallonie-Bruxelles et favorise la mobilité des apprenants dans notre pays, mais également dans l'ensemble de l'Union européenne.

La route jusqu'à l'ithaque fut longue, mais nous sommes arrivés à bon port avec ce projet très attendu dans les rangs de mon groupe.

L'un des grands objectifs de cette législature est d'augmenter quantitativement, et surtout qualitativement, l'offre faite aux Bruxellois en matière de Formation professionnelle. Le cap symbolique des 20.000 places de formation en entreprise à l'horizon 2020 est à notre portée. La coopération entamée avec les deux autres Régions et Communautés constitue un grand pas dans la bonne direction et nous permet d'être optimistes. Des vents heureux nous ont rapporté que nous en serions actuellement à quelque 16.000 ou 17.000 places. Pourriez-vous nous en dire davantage à cet égard ?

Nous nous félicitons bien entendu de ces débuts prometteurs, mais il reste beaucoup de pain sur la planche : le renforcement de la formation en alternance et du tutorat, le grand chantier de la validation des compétences, la facilitation des passerelles entre enseignement et formation professionnelle, ... Ce sont autant d'objectifs majeurs encore à atteindre par le collège. Vous pouvez compter sur notre appui dans cette voie.

J'en viens à la Culture, thème cher à la ministre-présidente s'il en est. En la matière, votre abord nous semble excellent. La culture est trop souvent vue, encore aujourd'hui, comme difficilement accessible par les couches les plus défavorisées. Pourtant, elle s'avère essentielle pour l'épanouissement et le développement de soi.

Elle n'est pas seulement un acteur économique de la Région. Elle est déterminante pour construire les vies et émanciper les êtres. C'est évidemment un acteur clé de la citoyenneté inclusive que vous évoquiez. Comme vous le savez, le droit à la culture est garanti par la Constitution, mais en ce qui concerne le droit à l'accès à la culture pour chacun, il faut y travailler tous les jours.

Avec le peu de moyens dont dispose la Commission communautaire française, vous jouez un rôle essentiel, réaffirmé aujourd'hui : celui de mener une politique culturelle de proximité. Nous vous en félicitons. À cet égard, permettez-moi de mettre l'accent sur un projet récent : la future Maison des cultures de Saint-Josse. Cette dernière accueillera des événements de toutes sortes : expositions, spectacles, ateliers d'expression artistique, ainsi que des locaux collectifs modulables pour des associations de quartier. Ce programme semble rendu possible grâce à un multifinancement public auquel la Commission communautaire française prendrait part. C'est une excellente nouvelle.

Mon groupe a toujours plaidé en faveur de la culture de proximité. Il s'agit d'une culture pour, par et avec le citoyen. Pour y parvenir, un soutien renforcé aux maisons des cultures et cafés-théâtres est prévu. Mon groupe salue cette initiative.

Mon groupe se réjouit également de l'accent mis sur le soutien aux opérateurs culturels de proximité et sur la concrétisation des différents axes relatifs à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles.

Enfin, vous vous étiez engagée à créer un prix de la diversité. Aujourd'hui, il existe. Bravo ! Il est primordial de promouvoir la diversité et la participation à la vie culturelle et artistique de tous les Bruxellois. Chacun doit pouvoir exprimer sa propre culture, même si elle est différente, même si elle vient d'ailleurs. À Bruxelles, on vient tous de quelque part.

Le ministre-président régional annonçait que 2017 serait l'Année de la diversité. On peut donc dire que la Commission communautaire française ouvre le bal avec son choix de mettre en avant sa politique culturelle et la volonté de promouvoir la richesse de la diversité. Merci pour cela.

Je citerai encore une fois Victor Hugo : « On pousse à de bien maigres économies pour de biens grands dégâts. ». Nous, nous ne le faisons pas. Continuons, dans nos institutions bruxelloises, à nous battre pour maintenir l'accès à une culture de qualité et ouverte à tous. Vous parliez de la culture comme d'une arme d'instruction massive. Je dirais même qu'elle est une arme de construction massive.

La politique culturelle telle que vous l'envisagez est très proche de la Cohésion sociale. Une bonne politique de cohésion sociale concourt à garantir à tous les individus, sans distinction, bien-être économique, social et culturel, et permet à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Cela implique la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociales.

Je salue votre engagement en faveur des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA). Une ouverture des BAPA sur la base des anciens critères et du nombre de personnes présentes aujourd'hui en Région bruxelloise représenterait un budget de 29 millions d'euros. Un choix doit donc être opéré en termes de publics cibles. Avez-vous progressé sur cette question ?

Nous tenons à souligner l'excellent travail réalisé par le gouvernement, qui permettra de développer l'action des BAPA, mais aussi des opérateurs sélectionnés pour le quinquennat. Les deux politiques doivent en effet, comme prévu dans la déclaration de politique générale, coexister et se compléter, et ne pas s'opposer.

J'en viens à l'action sociale et à la famille. Le 17 octobre a été décrété Journée mondiale de lutte contre la pauvreté. Cette année encore, les chiffres officiels pour la Belgique sont dramatiques : plus d'un citoyen sur sept vit sous le seuil de pauvreté. Nous regrettons à cet égard l'absence d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté. La secrétaire d'État Mme Sleurs n'avance pas dans ce dossier, alors que la Commission communautaire française poursuit son travail.

Mme Fremault nous expliquait en février dernier, lors de la présentation du rapport 2014 sur l'état de la pauvreté, que le plan de lutte contre la pauvreté dans notre Région accorderait une attention particulière au sort des femmes. La présente déclaration contient deux projets concrets de maison d'accueil pour les familles monoparentales et pour les personnes victimes de violences conjugales, qui sont surtout des femmes dans les deux cas. Nous soutenons cette initiative.

Les services de médiation de dettes jouent un rôle essentiel pour de très nombreux Bruxellois. La volonté des socialistes est de poursuivre l'aide déjà apportée depuis plusieurs années dans ce domaine.

Nous saluons également le projet de développement, dans les maisons d'accueil existantes, d'une cellule de post-hébergement pour faciliter l'insertion dans un logement durable. Répondre aux besoins des personnes sans abri, dont le nombre ne cesse de croître, doit se faire notamment par l'augmentation du nombre de places en maison d'accueil. Le renforcement de ces services est primordial pour nous.

Dans le secteur de l'Aide à domicile, la Commission communautaire française a aussi un rôle essentiel à jouer. Je salue à nouveau le basculement des maisons de repos. Pour accorder la priorité à l'autonomie des personnes âgées et à leur maintien à domicile, les services d'aide à domicile jouent

un rôle essentiel. Nous devons continuer à les soutenir.

Dans un communiqué, vous annonciez l'élaboration du nouveau décret de promotion de la Santé. Il devrait accorder une attention particulière au dépistage des infections sexuellement transmissibles et proposer un nouveau plan axé sur les attitudes saines. Nous nous réjouissons d'examiner prochainement ce projet de décret. Une concertation du secteur sur les grands axes est-elle prévue tout au long de son élaboration ?

Vous annoncez aussi le lancement d'actions visant un meilleur accès des usagers de drogues au matériel de réduction des risques. Nous suivrons leur mise en œuvre, le groupe socialiste étant particulièrement attentif à cette question. La consultation des intervenants est un élément essentiel en la matière, car de par leurs qualifications, ils peuvent nous en apprendre beaucoup dans ce domaine.

En ce qui concerne l'ambulatoire, nous applaudissons l'initiative d'agréer un nouveau réseau et une nouvelle maison médicale, mais nous nous demandons comment cela va-t-il s'articuler avec la mise en œuvre de l'outil de programmation. Vous prévoyez également des budgets supplémentaires pour deux projets en matière de soins palliatifs. C'est une excellente nouvelle.

J'en viens à une autre forme de prévention, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras). Nous avons récemment appris la généralisation des animations Evras. Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur l'état d'avancement du chantier ?

Je terminerai par un secteur extrêmement important, l'Aide aux personnes handicapées. Il est inconcevable aujourd'hui de constater que, cinq ans après la ratification de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées par notre pays, nous soyons encore très loin des engagements pris pour garantir totalement le droit de ces personnes. À Bruxelles, un Plan d'action grande dépendance a été adopté. Son calendrier est-il prévu ? Quelles actions sont-elles mises en place à la suite de ce plan ?

Pour ce qui est de la Formation, vous aviez souligné, Madame la Ministre-Présidente, la volonté du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) de respecter la liberté pédagogique. Cela pose un certain nombre de problèmes puisque des familles, notamment monoparentales, sont obligées aujourd'hui de payer des formations extrêmement coûteuses. J'insiste sur ce point parce qu'il est très important pour mon groupe d'associer les parents à une réflexion sur l'adéquation des formations aux besoins. Les formations données ne répondraient en effet plus aux besoins réels.

Au regard de toutes ces politiques ambitieuses, de tous ces projets porteurs de valeurs mais également d'intérêts communs, nous pouvons dire, Madame la Ministre-Présidente, que vous portez haut les couleurs de la Commission communautaire française. Vos choix, mais aussi vos méthodes de travail, nous rappellent toute l'importance du lien fort que nous devons maintenir et renforcer avec nos voisins francophones wallons. De nombreux défis nous unissent et ce n'est qu'en collaborant qu'il sera possible de faire émerger des idées encore plus innovantes. Nous vous soutenons et vous soutiendrons encore dans cette voie.

Je termine en citant Jean-Jacques Rousseau : « Les gouvernements qui se conduisent le mieux sont ceux dont on parle le moins ».

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo). - La Commission communautaire française est devenue Le Petit Poucet : 425 millions euros de budget, versus plus d'un milliard d'euros du côté de la Commission communautaire commune. La sixième réforme de l'État est passée par là. Ce n'est pas mentir que de dire que les compétences de la Commission communautaire française, qui sont certes importantes et qui portent sur des sujets et des domaines qui le sont tout autant, se sont restreintes.

Avec cet allègement de l'institution, nous avions espéré que vous prendriez de la hauteur et quitteriez le plancher des vaches. Alors, certes, pensant sans doute que vous étiez toujours à la tête d'un empire - d'un petit empire, mais un empire quand même -, vous nous avez sorti l'an dernier en guise de politique, le nouveau logo de la Commission communautaire française. C'est un geste fort ! Vous ne l'avez pas encore véritablement transformé en drapeau officiel. Heureusement, la traduction en langage héraldique devant valoir son pesant de cacahuètes.

Vous nous avez par ailleurs rappelé dans votre discours la prédominance du français à Bruxelles, en disant à plusieurs reprises combien les francophones y étaient majoritaires et que plus d'un million de Bruxellois étaient en fait des francophones. C'est sans doute vrai que les francophones sont majoritaires, mais la réalité est bien plus complexe, car seuls 60% des Bruxellois environ ont le français comme langue maternelle. Ce pourcentage diminue par ailleurs, comme il diminue pour le néerlandais, du fait de l'internationalisation de la ville.

De manière incantatoire, vous en appelez à la citoyenneté inclusive, la Cohésion sociale, etc., sans voir qu'il y a une légère contradiction à parler au nom de tous les Bruxellois alors que vous n'en représentez qu'une partie et que la majorité des Bruxellois ne connaît pas l'institution de la Commission communautaire française.

Un petit empire, et peu d'ambitions dans votre déclaration, et encore moins d'actions. Aucun projet de texte, ni même aucune annonce... Ça ronronne... Nous retrouvons beaucoup de valeurs que nous pouvons partager en tant qu'écologistes, de même que beaucoup d'effets d'annonce et des recyclages d'anciennes décisions. Quant au budget, il nous ramènera aussi au plancher des vaches, mais nous en reparlerons dans quelques semaines.

Concernant l'institutionnel, le basculement a eu lieu pour un certain nombre d'institutions, dont les maisons de repos. Je profite de cette tribune pour rappeler que notre vision institutionnelle de la ville consiste à supprimer les tranches de lasagne qui font peu sens par rapport aux enjeux auxquels Bruxelles est confrontée et qui sont incompris par la population. Nous aurions aimé que vous alliez plus loin que ce qui était obligatoire et qu'une simple loyauté ad minima aux accords liés à la sixième réforme de l'État. Le basculement aurait pu aller beaucoup plus loin, au profit d'une gestion bicommunautaire et commune à Bruxelles.

J'aimerais par exemple savoir ce qu'il en est du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare). Il était prévu l'an dernier de réfléchir à l'intégration de Phare ou de ses missions au sein de l'organisme d'intérêt public (OIP) de la Commission communautaire commune. J'aimerais savoir où vous en êtes à ce sujet.

J'ai une question complémentaire liée au basculement des fonctionnaires, que j'aimerais féliciter pour leur travail. Je m'inquiète néanmoins pour un certain nombre d'entre eux, qui risquent de se retrouver sans aucune mission. Qu'est-il advenu de ces fonctionnaires, en charge, par exemple, des maisons de repos ? Ont-ils retrouvé de nouvelles missions ou sont-ils

laissés pour compte en la matière ? Ce serait assez peu réjouissant et témoignerait d'une mauvaise gouvernance.

J'aimerais aborder trois secteurs prioritaires : la petite enfance, les personnes handicapées et les primo-arrivants.

La petite enfance occupe une place importante dans vos annonces et dans les préoccupations des Bruxellois. Il y a un manque cruel de places à Bruxelles et le taux de couverture est relativement faible, surtout dans les quartiers les plus populaires et connaissant les plus fortes pressions démographiques. En outre, si l'on se penche sur le taux de couverture des places subventionnées, dont le prix à la journée est proportionnel aux revenus, il est encore plus bas. Telle est la réalité bruxelloise, qui représente un enjeu fondamental.

Vous avez évoqué 2.214 nouvelles places. Celles-ci avaient été annoncées et budgétées sous la législature précédente déjà. Nous ne pouvons qu'acter que les acquis de cette législature semblent préservés, tant au niveau de la Communauté française et de son budget qu'au niveau de la Commission communautaire française. Celle-ci assure son propre Plan crèches, coordonné avec la programmation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Cela étant, nous restons sur notre faim concernant la manière dont vous comptez concrétiser les choses. En effet, chaque année, vous recevez 4,8 millions d'euros de la part de la Région afin de générer des infrastructures de crèches. Il y a un an, l'encours - soit les montants perçus non dépensés - cumulé à celui des années antérieures, dépassait les 24 millions d'euros. Si vous voulez résorber cet encours d'ici la fin de la législature et dépenser les 4,8 millions que vous recevez tous les ans de la part de la Région pour faire des crèches, vous devez générer pour 10 millions d'infrastructures de crèches tous les ans !

C'est une opportunité énorme et une chance. Or, je constate qu'il n'y a pas eu d'appel à projets en 2015. Le dernier appel pour les crèches date de 2014. Nous approchons du mois de novembre et rien n'a encore été lancé pour 2015. Pour 2016, vous annoncez un nouveau décret. Pourquoi ne pas adapter celui, tout récent, qui n'a servi qu'une fois pour un appel à projets ? Quel temps cela nous fera-t-il perdre ?

À quand le prochain appel à projets et comment allez-vous faire pour dépenser ces 10 millions d'euros par an ? Pour le groupe Ecolo, ces 10 millions d'euros ne sont pas un chiffre, mais des solutions pour les Bruxelloises et les Bruxellois, pour lutter contre les inégalités sociales et de genres, ainsi que pour assurer des droits devenus fondamentaux, tels que l'accès à des structures d'accueil de la petite enfance. Il est vraiment temps de vous réveiller. Nous sommes inquiets. À ce train-là, nous allons terminer la législature avec 50 millions d'euros d'encours qui vous aideront à équilibrer votre budget au lieu d'aider les Bruxellois. Vous devez avancer et on ne vous voit pas concrètement avancer.

Les personnes handicapées représentent un chapitre très restreint dans la communication que vous avez faite à la conclusion du conclave budgétaire de la Commission communautaire française. Dans votre déclaration de politique générale, elles n'occupent pas non plus une place prépondérante. C'est pourtant l'un des budgets les plus importants de la Commission communautaire française et l'une de ses priorités.

Nombre d'entre vous se montraient très diserts lors de la précédente législature lorsqu'il s'agissait de réclamer des places supplémentaires d'accueil, notamment pour les personnes polyhandicapées. Et vous aviez raison, car ces personnes rencontrent de grosses difficultés et ont besoin de l'aide de l'État et de la solidarité collective.

Pourtant, que nous révèle aujourd'hui la déclaration ? Pas davantage d'annonce chiffrée concernant la création de places. J'imagine que mes collègues du cdH et des FDF, extrêmement diserts à ce sujet il y a quelques années, le seront encore tout à l'heure. Nous n'allons pas nous vautrer dans des attitudes caricaturales, mais nous serons là pour vous rappeler régulièrement la réelle urgence de la création de places d'accueil pour les personnes handicapées.

De même, nous serons vigilants à la rédaction des arrêtés du décret inclusion. Où en êtes-vous ? L'inclusion, vous le savez car c'est l'esprit même du décret, ne se limite pas aux centres de jour et d'hébergement, mais concerne toutes les politiques, y compris l'enseignement. Il est aujourd'hui temps d'investir dans l'inclusion des jeunes et des enfants handicapés dans un système scolaire classique, quand cela s'avère possible, bien sûr. Il y a un énorme travail à réaliser avec les écoles pour permettre une inclusion accompagnée de ces jeunes. Quelles sont les initiatives prises par le collège en la matière ?

En matière d'inclusion toujours, on est très loin du quota de 3% de fonctionnaires handicapés dans les administrations de la Commission communautaire française - à l'exception de Phare -, mais aussi dans les administrations régionales. Rien n'est dit à ce sujet dans la déclaration de politique générale, alors que c'est de la responsabilité directe de l'exécutif.

Je souhaite revenir également sur les entreprises de travail adapté (ETA). Vous savez qu'il existe un plan de relance en la matière, adopté sous la précédente législature. Il a pour objet de continuer à soutenir les ETA dans cette période de crise économique, en favorisant des projets destinés à relancer leurs activités. Ce plan de relance a permis ces dernières années aux ETA de réaliser des investissements variés.

Vous n'avez guère aidé ce plan de relance, puisque l'arrêté de transfert qui le subsidie ne semble toujours pas avoir été pris. Cela signifie qu'en cette fin 2015, ces associations n'ont toujours pas reçu le moindre centime. Elles sont obligées, pour avancer les sommes, de plonger dans leur trésorerie ou d'emprunter à la banque. Tout cela coûte cher et les met en grande difficulté. Je voulais le signaler et j'espère que des solutions structurelles pourront être trouvées.

En matière de Cohésion sociale et de primo-arrivants, nous souhaitons tout d'abord pointer le contexte relativement morose des associations qui travaillent avec ces acteurs. Elles perdent beaucoup de subventions et d'aides en provenance du niveau fédéral. Beaucoup d'associations, qui fournissent pourtant un travail primordial d'accompagnement et d'intégration des réfugiés à Bruxelles - orientation professionnelle, accompagnement social ou juridique, suivi des démarches de regroupement familial, soutien des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), mise en place d'interprétariat social et de projets d'intégration, ... -, sont soit engagées dans des plans de restructuration assez secs, faute de moyens, soit en train de mettre la clé sous le paillason.

Sans être exhaustif, je citerai à titre d'exemples Ulysse, Convivial, le Setis, la Free clinic, Mentor Escalier ou le Coordonnement et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ). Il y en a beaucoup d'autres, mises à mal par la politique menée par le gouvernement fédéral. Il ne s'agit donc pas de votre responsabilité, mais j'aimerais savoir, puisque 30 millions d'euros ont été annoncés à l'issue du conclave budgétaire, si ces associations vont pouvoir être soutenues via la Commission communautaire française.

J'en arrive au deuxième bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA). Nous nous réjouissons tout d'abord du fait qu'il y en a deux, et pas un seul. Cependant, vous savez que nous sommes loin du compte : il en faudrait une petite vingtaine pour rencontrer la demande et les besoins.

J'entends la volonté de la Commission communautaire commune et de son Collège réuni d'instaurer une obligation dans ce contexte. Or, comme nous l'avons déjà souligné en assemblée réunie, instaurer une obligation alors que les moyens sont notoirement insuffisants, c'est surtout organiser l'exclusion des dispositifs vis-à-vis des publics qui n'y auront pas accès. Les dispositifs existants vont être submergés par les personnes qui tombent sous le coup de l'obligation, tandis que celles qui voudront y aller volontairement en seront exclues. Il ne s'agit donc pas d'inclure, mais d'exclure des publics, au vu des moyens notoirement insuffisants qui sont consacrés à cette politique.

La question du public cible va également se poser. En effet, les bureaux d'accueil de la Commission communautaire française doivent ouvrir dans les semaines à venir. De fait, les deux asbl sélectionnées sont en train de travailler au recrutement.

La Commission communautaire commune va instaurer des publics cibles car, faute d'un nombre suffisant de bureaux d'accueil, elle ne pourra instaurer l'obligation pour l'ensemble des primo-arrivants. J'imagine qu'elle s'est concertée avec la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour définir lesdits publics cibles sélectionnés. Quelle est la décision prise à l'issue de cette concertation ? Quel est le public cible ? Mme Catherine Moureaux a posé exactement la même question, ultra pertinente : qui aura accès à ces dispositifs, qui en sera de facto exclu et comment allez-vous choisir les bénéficiaires ? Sur quelles bases allez-vous opérer ce choix et le ferez-vous en lien avec les acteurs de terrain qui travaillent avec les publics primo-arrivants depuis belle lurette ?

Vous avez également annoncé une réforme du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI), dont vous avez hérité de la compétence. C'est fort bien. La réforme est programmée pour 2016, mais vous n'avez soufflé mot à propos des objectifs politiques poursuivis par ladite réforme.

Vous avez aussi évoqué une réforme du décret de la Cohésion sociale. Louable intention, mais quelle est l'ambition poursuivie ? Qu'est-ce qui coince ? Quels sont les éléments que vous jugez problématiques dans le décret actuel et qui vous poussent à le modifier ? Vous dites que vous allez le faire de concert avec les acteurs de terrain. Cependant, j'entends de la part de nombreux acteurs impliqués dans la politique de cohésion sociale - dont bon nombre sont étiquetés socialistes - que la grogne monte quant à la manière dont la demande d'informations a été organisée au cours de ces dernières semaines. Les avis semblent avoir été récoltés, mais d'une manière assez brutale. D'aucuns parlent même d'une méthode à la hussarde.

J'en arrive à une série de dossiers, certes importants, mais sur lesquels je ne m'étendrai pas. En matière d'Enseignement tout d'abord, vous nous annoncez la création d'une nouvelle école secondaire, qui plus est à pédagogie active. Pour nous, il est important que des publics issus de tous les milieux puissent avoir accès à ce type d'enseignement. La localisation de ce futur établissement emporte également notre adhésion. Nous attendons en revanche toujours la programmation pour l'enseignement, que vous aviez annoncée.

Concernant l'Action sociale, vous avez annoncé un certain nombre de nouveautés liées à la politique du sans-abrisme. Nous nous réjouissons également du soutien au post-hébergement et de celui aux projets capteurs de logements. Il s'agit en effet de politiques plus structurelles qui permettent une sortie du sans-abrisme et que nous appelons de nos vœux. Nous espérons toutefois que cela se fera en concertation avec le plan de lutte contre le sans-abrisme de la Commission communautaire commune.

À propos du décret ambulatorio, je souhaite revenir sur l'outil de programmation. En effet, il y a six ans que nous l'attendons et, voici un an, vous nous aviez annoncé sa mise en œuvre imminente. À présent, vous nous dites que vous allez peut-être lancer un marché public pour élaborer l'outil.

L'année passée, la cheffe de groupe PS déclarait qu'elle attendait cet outil de pied ferme, voire avec une impatience certaine. Elle nous dira tout à l'heure si elle est aujourd'hui passée de l'impatience au renoncement, mais en tout cas, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas renoncé.

Je terminerai par quelques mots sur la gouvernance et le genre.

Comme vous manifestez une certaine constance dans vos oublis, nous ne manquerons pas de vous rappeler à vos obligations et à vos engagements. Les réponses que vous nous avez données ici même il y a quinze jours montrent clairement que la Commission communautaire française s'achemine vers un enterrement de première classe de la charte associative.

Autre absente de marque dans vos déclarations : l'approche intégrée de la dimension de genre, mise en place par votre prédécesseur, Christos Doukeridis. Le secteur associatif féministe a beaucoup insisté pour que l'on analyse, dans les budgets et les différentes politiques, l'impact du genre dans les politiques mises en place et l'argent qui y est alloué. Vu l'importance de ce sujet, un certain nombre d'initiatives se sont concrétisées sous la précédente législature, mais vous n'y faites aucune allusion. Allons-nous enfin disposer cette année d'un véritable budget genré et non du service minimum dont vous nous avez gratifiés l'année passée ? Qu'en est-il enfin du plan d'action transversal relatif au genre annoncé dans votre déclaration de politique générale et dont vous ne dites rien aujourd'hui ?

Ma conclusion, Madame la Ministre-Présidente, tiendra en quelques mots. Comme vous le savez, Ecolo se passerait volontiers de cet « empire » que représente la Commission communautaire française. Nous ne nous en sommes jamais cachés. La sixième réforme de l'État va d'ailleurs dans le sens de la dilution progressive de cette institution dans la plus large Région. La tendance ainsi amorcée se poursuivra vraisemblablement.

Il y a un certain temps déjà, Confucius disait : « On devrait gouverner un grand empire avec autant de simplicité que l'on fait cuire un petit poisson. ».

(Sourires)

Madame la ministre-présidente, vous gouvernez un tout petit empire un peu absurde. Faites-le donc avec simplicité, comme vous y engage le sage, mais avec un minimum d'ambition malgré tout. Les Bruxelloises et les Bruxellois, quelle que soit leur origine ou leur langue, ont besoin de solutions concrètes pour répondre aux urgences et aux problématiques sociales auxquelles ils sont confrontés. Vos discours évanescents et grandiloquents sur les valeurs leur sont de moindre utilité.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

Mme la présidente. - La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF). - Les FDF ont écouté avec beaucoup d'attention votre déclaration de politique générale pour 2016. Le premier motif de satisfaction que nous avons éprouvé se trouve dans l'annonce de la présentation du budget pour 2016 à l'équilibre. Ceci confirme le choix posé, dès l'entame de la législature, par le collège, à savoir celui de la responsabilité et non celui de l'austérité.

Ne nous leurrions pas. Dans le contexte socio-économique actuel mais aussi dans la situation budgétaire de la Commission communautaire française, situation bien connue de toutes et de tous, ceci relève d'un bel exercice qu'il convient malgré tout de saluer. Après avoir effectué un important travail d'analyse, le gouvernement a dégagé de nouvelles marges pour financer ses priorités et poursuivre la mise en œuvre de l'ambition affichée dans l'accord de majorité. Mais cet équilibre n'aurait pas été atteint sans le bon fonctionnement de la concertation intra-bruxelloise et l'utilisation du droit de tirage.

Le deuxième motif de satisfaction, Madame la Ministre-Présidente, réside dans votre annonce - et c'est assez rare - du dépôt durant cette année de pas moins de cinq textes de décrets. Bien entendu, ils n'auront pas tous la même importance. Notre parlement francophone bruxellois va donc quitter, sans l'abandonner, le seul chemin du contrôle parlementaire pour faire œuvre législative et je m'en réjouis.

C'est ainsi que vous annoncez un décret révisant le décret du mois de mars 1994 portant sur la création de Bruxelles Formation afin de l'adapter aux besoins, de simplifier cet outil et de le moderniser. Y seront ainsi intégrés les missions et services aux usagers, le contrat de gestion, les modalités de partenariat, de convention et de subventionnement, la médiation, les modifications liées au bassin enseignement formation emploi, tout en assurant une cohérence avec la réforme des stages au niveau régional.

En matière de Cohésion sociale, une refonte du décret y relatif est également annoncée, dans l'écoute des partenaires de terrain et en proposant des éléments novateurs, davantage en phase avec notre réalité d'aujourd'hui.

Votre gouvernement annonce un projet de décret modifiant celui du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance. Ce projet aura pour objectif de mieux soutenir les communes et les opérateurs dans la création de places. Cela signifie concrètement que le gouvernement pourra analyser et soutenir les projets d'infrastructures dans le cadre d'appels à projets, tout en veillant à une meilleure accessibilité de tous aux milieux d'accueil.

Dans le domaine Social Santé, M. Maron y a fait allusion, une évaluation du décret ambulatorio a été effectuée en 2015 et votre gouvernement déposera une modification du décret d'ici la fin de l'année notamment, avec enfin l'introduction du financement structurel des services de médiation de dettes et diverses simplifications administratives.

En matière de Santé, la ministre mettra un œuvre le nouveau décret relatif à la promotion de la santé. La priorité y sera accordée à l'élaboration d'un plan de promotion des attitudes saines, visant à améliorer la santé de notre population de manière globale.

En résumé, nous aurons du pain sur la planche en cette année 2016, et nous nous en réjouissons. Mais le collège de la Commission communautaire française s'est également lancé dans l'élaboration d'une série de plans.

En matière de Formation professionnelle, nous notons avec satisfaction la nouvelle programmation opérationnelle 2014-2020 du Fond social européen qui va stimuler la formation professionnelle à Bruxelles avec près de 141 millions d'euros pour la formation professionnelle sur sept ans, soit une augmentation de 52 millions par rapport à la programmation précédente.

En outre, les travaux du groupe de travail emploi-formation-enseignement-entreprise, lieu de rencontre des mondes de l'enseignement et de l'entreprise, alimenteront l'élaboration d'un plan quinquennal de développement de la formation. Il

reposera sur des objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs et partenaires de la formation, et sur l'ensemble des instruments financiers et programmatiques existants. Il sera décliné sur le plan communautaire et viendra structurer le développement et la démultiplication des collaborations entre les acteurs, que ce soit Bruxelles Formation, le VDAB Brussel, le SFPME, les fonds sectoriels, les écoles de promotion sociale, les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les CPAS, les contrats de quartier. Et c'est en 2016 que ces axes forts seront traduits en action.

Dans le domaine de la politique à l'égard des personnes en situation de handicap, nous soutenons la mise en œuvre du handiplan en concertation avec toutes les entités de notre Région afin de rendre cette compétence davantage transversale. Cela passe par le respect du principe du handistreaming et le soutien de l'implication et de la collaboration de la société civile aux mesures politiques, à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire.

Dans le secteur Social Santé, nous sommes tous convaincus que les services d'aide à domicile sont essentiels pour relever le défi du vieillissement de notre population. C'est pourquoi les FDF encouragent le groupe de travail dédié à cette problématique à déposer ses conclusions avant la fin de l'année pour aboutir à un véritable plan pour l'aide à domicile. Il y sera notamment question de l'harmonisation des tarifs avec ceux de la Commission communautaire commune, du temps consacré aux bénéficiaires, de l'ancienneté ainsi que de la valorisation de la fonction d'aide familiale.

Mais les Bruxellois et les Bruxelloises qui s'adonnent à la pratique du sport ne seront pas en reste. Votre gouvernement annonce en effet le lancement d'un futur Plan sport pour Bruxelles qui devrait constituer le fil conducteur d'une politique sportive bruxelloise permettant d'atteindre à terme les objectifs fixés dans les accords gouvernementaux. Il conviendra de s'adresser à toutes les catégories de la population bruxelloise et au monde sportif dans son ensemble. Ce plan s'articulera autour d'objectifs et d'axes stratégiques. Là aussi, le mot transversalité sera de mise afin de développer les infrastructures et d'optimiser leur utilisation dans l'optique d'une politique de sport pour tous.

En matière de Fonction publique - on ne peut mener une bonne politique sans une bonne administration -, la modernisation de notre administration passe notamment par le soutien et la mise en œuvre du plan stratégique du conseil de direction.

Enfin, en matière de Politique sociale Santé, nous attendons avec impatience l'outil de programmation prévu dans le cadre du décret ambulatorio afin de disposer des instruments destinés à mieux orienter les nouveaux agréments en fonction de l'évolution démographique et des besoins réels de la population.

Impossible dans le temps imparti d'évoquer l'ensemble des points évoqués dans votre déclaration de politique générale, qui est réaliste et généreuse. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par mon groupe en matière d'asile, avec les BAPA, en matière de sans-abrisme, de politique des personnes handicapées, d'éducation sexuelle, de diminution des risques dans le cadre de la consommation de drogues.

D'aucuns diront que, budgétairement, la formation professionnelle se taille la part du lion dans le budget que vous allez nous présenter. Mais nous mesurons toutes et tous l'enjeu que représente cette politique dans notre Région afin d'être en mesure de relever ce que le ministre Gosuin a appelé, il y a plus de 10 ans déjà, le défi social.

Mais aucun des secteurs, aucune des politiques n'a été laissée sur le bord du chemin. Avant de céder la parole à ma collègue

Caroline Persoons, je voudrais vous dire, madame la ministre-présidente, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, que votre déclaration de politique générale, même si elle se situe dans un contexte de contraintes institutionnelles et budgétaires que nous connaissons toutes et tous, est ambitieuse et porteuse d'espoir. Les défis sont nombreux certes, mais donnons-nous l'ambition de les relever.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Merci pour cette déclaration gouvernementale dynamique, qui ouvre de nouvelles perspectives et cela, malgré les faibles moyens financiers de la Commission communautaire française, et malgré la sixième réforme de l'État qui a fragilisé notre institution francophone bruxelloise.

Vous avez dit, Madame la Ministre-Présidente, qu'il fallait se recentrer sur l'essentiel. Vous avez raison. Nous n'avons d'ailleurs pas les moyens de faire plus. Il faut donc se recentrer sur l'essentiel, et très bien le faire.

Mon intervention se concentrera sur trois points dictés par une volonté d'ouverture, d'efficacité, d'attention à nos citoyens et à la citoyenneté, que vous avez mise en avant. Le premier point porte sur le lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec la Wallonie. Nous sommes dix-neuf députés à siéger tant au Parlement bruxellois qu'au Parlement francophone bruxellois et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucun ministre de la Commission communautaire française ne siège malheureusement à la Communauté française.

Il n'empêche qu'à l'heure où certains remettent en cause l'existence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française, nous voulons insister sur l'importance d'avoir des politiques communes, mais aussi des institutions parlementaires, gouvernementales et administratives communes.

Que ce soit au niveau de la Formation et de l'Enseignement, au niveau culturel mais également dans les missions liées à l'emprisonnement et à la réinsertion sociale, au niveau de la libre circulation dans les politiques des personnes handicapées, dans tous ces domaines qui sont nos compétences à la Commission communautaire française, nous devons renforcer et privilégier les liens avec la Wallonie au travers de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous nous réjouissons de l'augmentation des moyens dédiés à la formation professionnelle, de la création de la Cité des métiers, de la future modification du décret de 1994 en lien avec le bassin enseignement-formation-emploi.

Toutes ces politiques et tous ces moyens nouveaux sont nécessaires. Ils seront véritablement efficaces et le défi social de Bruxelles sera relevé si, en amont, le travail se réalise efficacement au niveau de l'enseignement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin que les compétences de base soient parfaitement maîtrisées par tous les élèves de l'enseignement secondaire, quel que soit le type d'enseignement : général, qualifiant ou spécialisé.

Les défis que vous vous fixez - que nous nous fixons, comme responsables politiques de votre majorité - ne réussiront dans ce domaine que moyennant une entente complète avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les FDF s'opposent à la disparition de cette institution et soulignent l'importance de la Commission communautaire française pour faire rayonner le fait francophone à Bruxelles et faire progresser ses politiques. Nous nous opposons à cette

disparition et au fait que certains mettent en avant nos spécificités bruxelloises ou wallonnes plutôt que de voir nos points communs.

Le défi de la Formation et de l'accès à l'emploi, de la création d'emplois, se fera à Bruxelles avec la Wallonie, via la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec la Flandre à travers des accords de coopération.

Cette solidarité doit également s'exprimer à travers une volonté d'ouverture, de sortir de notre carcan bruxellois pour nous ouvrir aux francophones de la périphérie. Je regrette qu'il n'y ait pas eu un mot sur la situation de ces derniers, alors que l'actualité nous montre combien les principes démocratiques sont menacés. Oui, dans ces communes, la démocratie est menacée, l'offre culturelle francophone doit se cacher, les associations culturelles et les bénévoles qui y travaillent sont en recours au niveau du Conseil des droits de l'homme à Genève. Nous ne pouvons pas, ici à Bruxelles, au sein de la Commission communautaire française, fermer les yeux ou nous voiler la face sur ce qui se passe à nos portes.

Le ministre-président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Rudy Demotte, en réponse à l'une de mes questions d'actualité, avait dit qu'il inscrirait le point de la situation à Linkebeek à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation. Nous vous invitons à faire de même, à être attentifs et à prendre contact avec les associations culturelles de la périphérie.

Ensemble, nous sommes motivés par la volonté de faire vivre et se développer la citoyenneté, mais nous ne devons pas avoir peur de la faire vivre aussi aux portes de Bruxelles. Un accord culturel dont vous étiez la signataire a été conclu il y a quelques mois entre la Communauté française et la Communauté flamande. C'est positif, mais nous ne pouvons pas taire et nier le développement culturel des citoyens francophones de la périphérie. Les FDF appellent donc le Collège réuni à y être attentif.

Un dernier axe est celui du rayonnement international. Il est difficile, pour la petite Commission communautaire française, d'occuper un rôle important sur la scène diplomatique internationale, mais en collaboration avec Wallonie-Bruxelles international (WBI) et la Région bruxelloise, il faut exercer pleinement cette compétence.

La politique extérieure développée par WBI fait de la Fédération Wallonie-Bruxelles un pilier solide de la francophonie internationale et un partenaire respecté de nombreux États et Régions. La Commission communautaire française doit y être pleinement présente pour marquer l'appartenance de Bruxelles, capitale de l'Europe, à cette francophonie internationale.

Sans doute faut-il aussi commencer par exercer une vigilance francophone sur notre territoire régional bruxellois. Une publication de la Maison de la francité que j'aime mettre en avant porte le titre : « Bruxellois, ton français file à l'anglaise ». C'est effectivement ce qu'il y a lieu de craindre, à regarder les différentes publicités d'événements qui ornent nos boulevards.

En conclusion, la déclaration de politique gouvernementale de début de session est l'occasion de mener une réflexion, de relever la tête et de se tourner vers l'avenir, vers la route que l'on veut tracer avant de retomber le nez dans le guidon, de pédaler le plus vite possible et de rester droit sur son vélo, même si la route est remplie de nids de poule. L'avenir de ce vélo Commission communautaire française est toutefois entouré de beaucoup de points d'interrogation et de flèches, étant donné les menaces qui pèsent sur cette institution.

Puisque, pendant quelques mois, nous ne serons pas en campagne électorale, nous devrions peut-être prendre le

temps, au niveau des francophones bruxellois, de réfléchir à nos institutions et aux liens que nous entretenons avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. Il s'agit de travailler de concert, de prendre le moment de la réflexion, pour que nous puissions continuer à développer des politiques efficaces au niveau du quotidien des Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs des groupes FDF et cdH)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- J'ai écouté attentivement l'exposé que vous nous avez présenté ce matin et j'en retiens que le programme de travail du gouvernement après un d'existence est particulièrement dense et fourni. Je dirai que le programme de travail est efficace sans être dans la fioriture. Et je dois dire que c'est très bien car, parfois, on a l'impression qu'il faut absolument être sexy, « être absolument moderne », pour reprendre Rimbaud, présenter la petite mesure qui fait le buzz. C'est ce qu'il faudrait faire pour exister.

Eh bien non : ici, nul besoin de cela. Les priorités de l'année que vous nous avez présentées ce matin déroulent tout simplement, sobrement les objectifs du gouvernement droit au but, mécaniquement, avec détermination. On pourrait comparer ce gouvernement à l'équipe allemande de football : ce n'est pas du football spectacle, avec des dribles, la gestuelle, l'agilité qu'on peut trouver dans l'équipe brésilienne, mais c'est l'efficacité. Et c'est quand même toujours l'équipe allemande qui gagne.

D'abord, je voudrais vous redire ce que je vous ai dit ici-même lors de la présentation de l'accord de majorité pour la législature, afin d'avoir un point de comparaison pour soutenir et évaluer le gouvernement sur les cinq ans. La Commission communautaire française a un double devoir à l'égard de la population et eu égard à son environnement dans une ville duale, complexe, cosmopolite, et francophone, Monsieur Maron. Je ne comprends pas votre intervention de tout à l'heure. Je ne vois pas ce que vient faire ici la langue maternelle. Serais-je moins francophone que vous parce que ma langue maternelle n'est pas le français ? Je ne comprends pas ce que cela vient faire dans la discussion.

(Applaudissements)

M. Alain Maron (Ecolo).- Je n'ai jamais dit cela. Quelle est votre identité première ? Francophone ? La cohésion sociale transcende la langue.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- La Commission communautaire française a donc un double devoir à remplir.

D'abord, répondre aux besoins croissants de notre population en termes d'offre de services et de places d'accueil de la petite enfance, d'enseignement, d'écoles de devoirs, de formation, d'alphabétisation.

Ensuite, moderniser notre cadre législatif et l'adapter au goût du jour. Mon groupe jugera le travail de la majorité à l'aune de ce double objectif.

En cette année +1, je me réjouis de constater que les orientations sont prises pour tendre vers ce double objectif, et les mesures concrètes se mettent en branle.

Sur le plan législatif, je ne compte pas moins de cinq chantiers annoncés pour l'année prochaine : décret ambulatorio, réactualisation du décret formation professionnelle, nouveau cadre pour la promotion de la santé, refonte de la politique de cohésion sociale et remaniement de la politique de la petite enfance. On peut donc dire que cette majorité est véritablement réformatrice.

*(Remarques de Mme Jacqueline Rousseaux
et de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, députés)*

Elle est aussi dans l'action opérationnelle : le Plan crèches en cours accélérera la création de places par le recours aux communes et à d'autres projets qui ne figurent pas dans l'appel à projets.

(Remarques de M. Alain Maron, député)

(Colloques)

M. Alain Maron (Ecolo).- Quand voterons-nous ce décret ? Où est-il ? Et que faites-vous dans l'attente ? Vous accumulez de l'argent, de l'encours, et vous ne répondez pas aux solutions.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Non seulement nous accélérons la création de places en crèche, mais en plus nous avons garanti un financement ONE pour toutes ces futures nouvelles places.

Une chose est de les créer, l'autre est d'en garantir le financement et ce dernier est bien garanti. Il y a donc des actions concrètes ici tout comme pour la création de l'école secondaire au Ceria, les budgets annoncés pour créer des places supplémentaires pour le handicap, les nouvelles maisons d'accueil pour familles monoparentales et pour les victimes de violence conjugale, etc.

Je voudrais insister ici sur le fait que toutes ces réalisations, concrètes, qui ne sont pas des promesses, qui sont des mesures en voie d'exécution, arrivent alors même qu'il y a un budget qui devient extrêmement difficile vu les limitations structurelles dont souffre la Commission communautaire française au niveau de ses recettes, alors même que ses dépenses n'ont pour ainsi dire pas de limites. À terme, cela est-il encore viable ? Je crois que la question se pose à nous collectivement et nous ne pouvons attendre d'être au pied du mur pour y répondre.

Faudra-t-il sacrifier des politiques ? Certainement pas ! Réorganiser nos structures, faire appel à la solidarité francophone, recourir au financement alternatif ou encore adapter nos répartitions de compétences intrabruelloises, quitte à ruser avec les institutions ? Je crois que la réponse se trouve dans chacun des précédents éléments. Il faudra avoir tout cela à l'esprit quand vous envisagerez une nouvelle législation ou encore des plans pluriannuels.

En attendant et pour le moment, ces efforts ne doivent pas nous empêcher de veiller à la qualité des services, aux choix liés aux orientations et à leur organisation de l'offre de services

Sur ce point, je voudrais souligner l'importance exceptionnelle de l'associatif dans l'organisation des services au public et dans l'exercice de nos missions. Plus que tout autre niveau de pouvoir, nous ne pouvons réussir à servir notre population sans le concours du secteur associatif, si dense, si divers.

Le cdH est très à l'aise avec ce fonctionnement car il permet de rencontrer une de nos attentes, à savoir un État qui soit d'abord régulateur avant d'être opérateur. Mon groupe continuera à être vigilant quant à la finalisation de la charte associative. J'en viens à des commentaires plus spécifiques.

L'actualité récente a mis en avant le dossier des réfugiés, véritable enjeu de société et de cohésion sociale. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre, ici même, du rôle de chaque niveau de pouvoir dans la gestion de ce dossier humainement dur, et le gouvernement s'était engagé notamment sur les parcours d'insertion des primo-arrivants et d'apprentissage des langues.

Je salue la décision de débloquer des fonds pour pérenniser deux BAPA dès 2016, ce qui permettra déjà de répondre à l'accueil de plusieurs milliers de personnes. Nous savons aussi que la Commission communautaire commune va finaliser en 2016 le volet obligatoire du parcours, ce dont je me félicite.

Mais cela ne va pas sans poser un certain nombre de questions : quelle est l'articulation entre les deux niveaux de pouvoir Commission communautaire commune et Commission communautaire française ? Y aura-t-il harmonisation des contenus entre les opérateurs néerlandophone et francophone ?

Comment opérer une sélection parmi ceux qui seront soumis à l'obligation - bien plus nombreux que ceux qui auront effectivement l'occasion de suivre les cours - ? Il faudra évidemment régler ces questions imminentes pour que cela fonctionne.

Les autres politiques de cohésion sociale dans le cadre du nouveau plan quinquennal s'inscrivent dans un contexte social particulier à Bruxelles où la pauvreté, malheureusement, s'ancre et perdure.

Selon le dernier baromètre social publié par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, la proportion de personnes en situation de pauvreté à Bruxelles est plus élevée que dans les deux autres Régions.

Le taux de risque de pauvreté se situe chez nous à approximativement 38,4%. Cela signifie qu'environ un tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Dans ce contexte, nous encourageons le gouvernement à poursuivre son investissement dans les politiques visant à aider les personnes à sortir de la pauvreté et de son cercle vicieux.

C'est ce qu'il a prévu de faire en 2016 par le biais de la médiation de dettes, de maisons d'accueil pour les familles monoparentales à l'attention des femmes victimes de violences conjugales, ou encore de réponses structurelles en lien avec la Commission communautaire commune en matière de sans-abrisme.

Ainsi, Bruxelles compte une population plus pauvre mais aussi plus âgée. Elle vieillit certes moins vite que dans les Régions voisines, mais cela n'empêche pas le processus de vieillissement.

L'Observatoire annonce ainsi dans son dernier baromètre social que les plus de 80 ans représenteront 4% de notre population. Certes, ce pourcentage reste stable mais il prédit que cette population sera également beaucoup plus précarisée.

La nature des services à offrir change car nous devons répondre à la diversité et à la fragmentation socio-économique du vieillissement. En ce sens, je salue les décisions du gouvernement qui augmentent le soutien aux aides familiales et à l'aide à domicile.

Cela va dans la bonne direction mais nous l'encourageons aussi à mener des politiques transversales et à intégrer la thématique des personnes âgées dans l'ensemble des politiques publiques, y compris avec la Région, en matière d'Aménagement du territoire, de Logement, de Culture, de participation sociale,...

J'entends également que la question des aidants proches, même si elle ne relève pas directement de nos compétences, fera l'objet d'un engagement plus grand du gouvernement. Je m'en réjouis.

En regard des politiques de prévention et de promotion de la Santé, nous savons que celles-ci sont primordiales pour un pays, pour la santé de nos citoyens et permettent de réguler les coûts des soins de santé.

Elles constituent le pilier de toutes les politiques en santé publique. Afin d'assurer une continuité des politiques de promotion de la santé dans le cadre du transfert de compétences, mon groupe soutient le principe du *standstill*. Nous sommes favorables à une prolongation de ce principe pour l'année 2016.

En ce qui concerne le décret autour de la promotion de la Santé, je voudrais d'abord rappeler qu'un bon décret est celui qui bénéficie de l'adhésion de tous les acteurs qui seront en première ligne pour faire vivre et mettre en pratique les principes énoncés dans le décret.

Ensuite, il doit être simple et lisible. Enfin, il doit impérativement s'articuler - et là c'est davantage sur le fond - d'une part avec les politiques de promotion de la santé de la Commission communautaire commune, et d'autre part, avec les politiques de promotion de la santé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense en particulier à la promotion de la santé à l'égard des jeunes, dans les écoles ou encore dans les matières de l'ONE.

En ce qui concerne le décret ambulatoire, nous saluons le travail d'évaluation effectué et nous nous réjouissons que les recommandations présentées il y a quelques mois ici même servent de base à une adaptation que vous avez annoncée en deux temps et dont nous attendons donc avec intérêt le premier temps qui consacrera le financement structurel de la médiation de dettes.

Pour le reste, avec l'outil de programmation, c'est un chantier de législation. De sa réussite, dépendront la lisibilité, la pérennisation et la sécurité pluriannuelle des secteurs, ainsi que leur plus grande efficacité.

Il y a un dossier sur lequel le cdH a toujours été particulièrement attentif c'est celui des personnes handicapées. Force est de reconnaître qu'il y a encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins criants des familles concernées, mais je dois bien souligner que ce gouvernement est particulièrement conscient des difficultés et qu'il s'engage résolument pour trouver des solutions, notamment budgétaires et organisationnelles.

C'est ainsi que nous saluons la mise en place du Handiplan qui résulte d'un accord entre les entités fédérées bruxelloises. Ce nouveau plan est un exemple de politique transversale et montre qu'il est possible d'intégrer une thématique de santé dans toutes les décisions des autres politiques publiques. Nous devons continuer à suivre cette voie et développer un maximum de politiques transversales, au-delà du handicap.

La gestion publique des enjeux du handicap nécessite de notre part un effort permanent, celui d'ouvrir les cases, de décloisonner les matières et de s'ouvrir à la complexité. Trop de personnes handicapées connaissent une addition des difficultés. Par exemple, le secteur nous alerte régulièrement sur la nécessité de penser différemment les problèmes de santé mentale liés à un handicap, communément appelé le double diagnostic. On en a déjà parlé à propos du handicap mental et des problèmes de santé mentale.

Mais les autres formes de handicap connaissent aussi la complexité thérapeutique des problèmes de santé mentale. Le monde de la surdité en particulier, auquel est particulièrement sensible notre collègue M. du Bus de Warnaffe, se trouve abandonné face à l'absence d'offre thérapeutique adaptée en santé mentale. Nous devons entendre et réagir à ces appels. Nous souhaitons que l'année 2016 soit donc l'occasion de

tracer un nouveau cadre pour offrir, à terme, des réponses adaptées à ces besoins encore trop méconnus.

J'espère que cette tribune me permet de vous toucher en tant que ministre-présidente mais aussi de sensibiliser les collègues pour qu'ils viennent contribuer à faire monter dans l'agenda politique ce sujet d'importance.

Chers collègues, 2015 a été une année tournée vers le milieu associatif et reflète de nouvelles ouvertures, toujours dans le cadre des politiques concernant les personnes porteuses de handicap. À ce titre, nous nous réjouissons de l'ouverture de l'asbl Hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes (Hoppa). Par ailleurs, sur l'ensemble des politiques relatives au handicap, nous applaudissons les différents services d'accompagnement mis en place, notamment l'asbl La Braise.

Je termine, Madame la Présidente, avec le premier sujet évoqué par Mme Laanan dans sa déclaration : la Formation professionnelle.

Elle est au cœur des solutions de lutte contre le chômage, d'inclusion sociale durable, de développement économique et de développement personnel. Je me réjouis de voir cette priorité se matérialiser en termes de moyens financiers pour de nouvelles places ainsi qu'en termes de diversification et de déploiement de l'offre. Le focus est clairement mis sur les jeunes, notamment à travers la garantie jeunes dont les moyens doivent être pérennisés au-delà du financement européen. Nous souhaiterions obtenir de votre part davantage d'informations à cet égard. De même, des synergies et coopérations sont mises en œuvre avec les partenaires institutionnels et les autres niveaux de pouvoir.

L'année 2015 a ainsi vu la signature de l'accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne pour la mise en œuvre de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA), et ceci constitue déjà une grande réalisation de législation. Cela devrait aboutir à développer cette filière d'apprentissage, qui ne touche que 3% des jeunes Bruxellois alors que ce taux monte à 60% en Suisse, en Allemagne ou encore dans notre Communauté germanophone. Une filière en or, qui forme et qui mène vers l'emploi et qui doit être soutenue. L'année 2016 sera donc pour nous l'occasion de suivre une nouvelle phase dans la promotion de ce dispositif, en lien avec la ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les stages sont en chantier au niveau régional pour qu'ils deviennent des leviers puissants de mise à l'emploi qu'ils sont censés être. Je me réjouis évidemment de voir la cohérence du travail réalisé en la matière et qui devrait se matérialiser par le biais d'une réforme décrétable.

J'ajouterai pour terminer la nécessité d'appuyer sur l'accélérateur en matière de développement des profils métiers par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), de sorte à pouvoir déployer les validations de compétences sur une autre échelle beaucoup plus large.

En matière de Culture, vous savez que j'appuie le Plan culture pour Bruxelles imaginé sous l'ancienne législature et aujourd'hui mis en œuvre. Je serai donc bref et me permets simplement d'attirer votre attention sur trois points concrets.

Le premier est de développer la médiation culturelle, notamment dans les centres culturels de proximité. Comme axes importants de votre politique, vous avez mis l'accent sur la diversité et la proximité. La médiation culturelle me semble rencontrer les deux enjeux puisqu'elle fait remonter les attentes et besoins des citoyens vers les créateurs et opérateurs et, inversement, rapproche ceux-ci du public le plus large par le biais de la vulgarisation et la diffusion.

Le deuxième concerne les concertations. Nous venons d'une époque où il n'y avait aucune concertation entre les 40 opérateurs de culture bruxellois.

Aujourd'hui, le risque est de tomber dans le travers inverse. Que plein de concertations soient organisées, mais qu'elles ne soient pas coordonnées entre elles, qu'il y ait des initiatives différentes, des espaces de concertation, sans que ce soit efficace. Je me permets de vous encourager à travailler avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Des partenariats avaient vu le jour, mais je n'en entends plus beaucoup parler. Peut-être aurez-vous l'occasion de les développer ici.

Enfin, le dernier point concerne l'emploi culturel. Je crois qu'il serait utile de profiter de l'évaluation et de la réforme des ACS en cours. Je vous encourage à envisager à l'avenir la définition d'un nombre de postes ACS culturels pour les centres culturels de proximité. Cela rencontre à la fois des préoccupations de publics pour la remise à l'emploi et des préoccupations de soutien aux institutions culturelles.

En matière sportive, j'entends que vous travaillez sur un nouveau Plan sport et je ne serai donc pas long car on va d'abord attendre votre texte avant d'en débattre. Je me permets de pointer quelques éléments qu'il me semble important d'intégrer dans un plan sport : la santé par le sport, la promotion du respect, de la diversité et de l'égalité des chances par le sport, ou encore le soutien aux personnes âgées, aux personnes porteuses de handicap ou aux femmes dans et par le sport.

Nous avons mené des auditions parlementaires autour de la question du sport dans la ville. J'attends toujours que nous puissions organiser cette commission conjointe avec le ministre Collin de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour avoir un échange novateur et constructif. Nous ne manquerons pas de rebondir là-dessus.

Madame la présidente, chers collègues, je conclurai en faisant une autre métaphore sportive. Ce gouvernement est un coureur de fond.

(Colloques)

Ce gouvernement fait une course de fond, créant progressivement de nouvelles places dans les différents domaines de compétence, légiférant et modernisant les cadres législatifs et créant une nouvelle culture de concertation, de coordination, de synergie avec les autres niveaux de pouvoir. Pour toutes ces raisons, je vous félicite et je me réjouis des axes que vous avez présentés.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO !).- S'agissant de l'accueil des primo-arrivants, l'avenir d'une association comme le Service de traduction et d'interprétation en milieu social (Setis) n'a pas été abordé. Je le regrette, car outre les emplois concernés, elle a acquis une expérience de plus de 20 ans dans la traduction et l'interprétation en milieu médico-juridico-social. Il est essentiel pour les primo-arrivants de bénéficier d'une telle expertise. Le Setis a envoyé à son personnel une lettre de licenciement, car il n'a plus perçu de subsides de la part du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI).

S'agissant du handicap, qu'en est-il de la reprise des compétences du service Phare (Personne handicapée autonomie recherchée) par l'organisme d'intérêt public (OIP) de la Commission communautaire commune ? Le handicap n'est pas repris comme tel dans le travail du Plan de santé

bruxellois. Il est donc essentiel de connaître l'état de la situation.

Dans votre déclaration de 2014, vous déclariez ceci : « L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées poursuivra sa mission d'étude sur le recensement des besoins avec un point d'attention sur les personnes vieillissantes. » En 2015, vous réitérez ces propos. Il nous faut une échéance. Quand prendra fin cette mission d'étude ?

Car c'est au départ de l'étude que pourra être élaboré un plan de prise en charge des personnes handicapées. Je crains que la fin de cette étude ne soit annoncée que dans votre programme électoral de 2019, ce qui est un peu tard... Or ladite étude est indispensable. En effet, s'il y a eu dérogation scolaire pour les plus de 21 ans, c'est parce que les places en institution manquent pour les adultes.

Pour l'emploi, vous dites vouloir vous appuyer sur les ETA. Pourquoi ne pas imposer un quota de personnes handicapées à la fonction publique, plutôt que les proposer ? Une telle obligation imposée aux institutions et entreprises publiques serait la bienvenue.

Enfin, vous annoncez 2.214 places de crèche ouvertes dans un avenir proche. De nouveau, une échéance s'impose, car les familles, les parents en ont un besoin urgent. Six nouvelles crèches sont prévues dans le programme Feder entre 2014 et 2020, ce qui nous amène peut-être à un total d'environ 3.000 places formellement ouvertes fin 2016. Par rapport à ce que vous avez promis, il restera 4.500 places à créer pour les années 2016-2018, cette dernière marquant la fin de la législature. Pour y arriver, il est urgent de disposer d'un programme bien étayé.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- En complément de ce qu'a dit mon collègue Gaëtan Van Goidsenhoven, je voudrais approfondir deux aspects : les personnes porteuses d'un handicap, d'une part, et la Culture, d'autre part.

Comme vous le savez, Madame la Ministre-Présidente, je plaide depuis de très nombreuses années pour une meilleure politique en faveur des handicapés, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, des autistes et de tous ceux qui souffrent de troubles mentaux. Un très grand nombre de Bruxellois sont concernés.

La Commission communautaire française a bien sûr des moyens limités, mais elle doit urgemment actionner tous les leviers dont elle dispose pour soutenir ces personnes et ces familles qui sont particulièrement défavorisées puisqu'elles le sont à vie.

Il est urgent de veiller à l'accueil des enfants autistes dans des lieux qui leur soient adaptés et qui appliquent des méthodes leur permettant d'évoluer au mieux de leurs capacités. En Région bruxelloise, il n'est pas normal que des parents et diverses associations s'échinent à réclamer une écoute sans réponse suffisante de nos institutions.

Un tel sujet ne peut poser le moindre problème politique et devrait recueillir d'emblée l'assentiment de tous. La coordination avec les autres niveaux de pouvoir est nécessaire mais devrait être aisée.

Bien sûr, il faut que tous les moyens dont vous disposez soient urgemment consacrés à aider ces très nombreux Bruxellois qui sont dans la souffrance. Savez-vous, Madame la ministre-

présidente, que les premières années de la vie d'un enfant autiste sont cruciales pour que les méthodes favorisant son développement lui soient appliquées avec la meilleure efficacité ? Le temps qui passe est du temps perdu pour cet enfant et des capacités qui auraient pu être développées ne le seront plus jamais.

Au nom de toutes ces familles, je vous demande d'agir. Je vous en prie, bousculez les choses, coordonnez-vous avec vos collègues compétents pour d'autres aspects de cette problématique et donnez aux parents, non plus un espoir, mais des réponses concrètes. Le MR sera pleinement à vos côtés pour mener à bien cette politique.

En ce qui concerne la place occupée par la culture et celle qu'elle devrait prendre dans la politique de demain, j'ai apprécié vos déclarations et nous y adhérons entièrement. Mais je crois également essentiel de veiller à répartir équitablement le soutien de la Commission communautaire française entre les acteurs culturels et de soutenir davantage ceux qui ne bénéficient pas déjà d'un contrat de gestion et donc d'un soutien structurel important pour mener à bien leur politique culturelle.

Il est paradoxal de constater que des soutiens complémentaires à la dotation annuelle des centres ou lieux agréés sont octroyés, au fil des années, à des théâtres, à des centres culturels reconnus ou autres opérateurs culturels, alors que des moyens sont refusés à ceux qui ne le sont pas. Ce devrait être l'inverse afin d'encourager les initiatives de tous, certains via des contrats de gestion et d'autres via des subsides occasionnels soutenant ponctuellement diverses actions qui ne bénéficient pas, au départ, du soutien de la Commission communautaire française ou de la Communauté française. Bref, il ne faut pas concentrer tous les moyens sur certains et refuser pratiquement toute aide à d'autres.

Comme vous l'avez dit vous-même, l'activité culturelle en Région de Bruxelles-Capitale est formidable. Elle est diversifiée, imaginative et surgit de partout. Il faut soutenir les acteurs culturels d'où que viennent les bonnes initiatives, celles qui mettent nos artistes bruxellois en avant, celles qui veillent à mettre la culture de qualité à la portée du plus grand nombre. À cet égard, il serait bon que cette politique soit à la fois celle de la Communauté française et celle de la Commission communautaire française.

Nous croyons également fort utile de développer le goût pour la culture dès l'école. Plusieurs écoles dépendent de votre compétence. Je pense également aux écoles professionnelles dans lesquelles il serait judicieux de développer une politique culturelle. En effet, souvent, ces jeunes n'ont aucune idée de ce qu'est la vraie culture et il faudrait les aider à y accéder. Il en va de même pour les plus défavorisés.

Enfin, il convient de soutenir nos artistes francophones bruxellois à l'étranger. Quand je vois ce qui est réalisé chez nos amis flamands - une promotion volontariste afin de pousser partout les artistes dans les foires et expositions à l'étranger -, il faudrait, bien sûr dans la mesure de nos faibles moyens, faire de même. En effet, nos artistes sont d'extraordinaires ambassadeurs de notre culture francophone bruxelloise.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente. - La parole est à M. Verbauwheide.

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !). - Je souhaite réagir à propos des interrogations relatives aux crèches. On attend toujours de savoir quand elles vont être créées. J'espère que Mme Laanan n'invitera pas les Bruxellois à calquer leur désir d'enfant sur la présence ou non d'une place en crèche.

(Remarque de Mme Catherine Moureaux, députée)

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !). - J'ai été quelque peu surpris par votre déclaration selon laquelle la sous-qualification est l'une des causes structurelles du chômage à Bruxelles. On sait que pour beaucoup de gens, et notamment les Bruxellois francophones, Bruxelles est un peu le centre du monde. N'oublions cependant pas que la crise économique est aussi une cause importante du chômage à Bruxelles. Je ne dis pas que vous en êtes responsable, mais une bonne analyse mène à de bonnes solutions.

On peut défendre l'idée qu'il faut lutter, par la Formation, contre la sous-qualification des Bruxellois. Toutefois, si l'on consacre des millions d'euros à la formation de travailleurs pour Audi et qu'ensuite Audi part, à quoi cela aura-t-il servi ? C'est bien de former, mais avec quelle vision d'ensemble pour l'emploi ? Je sais que vous n'êtes pas compétente en la matière, mais cela mérite tout de même des éclaircissements.

Ce qui m'inquiète plus, c'est que dans votre déclaration, vous parlez de renforcer les synergies entre l'offre d'enseignement et les besoins des employeurs. Il est étrange d'entendre de la bouche d'une socialiste que l'offre d'enseignement doit être soumise aux besoins des employeurs ! Cela fait peur, dans la mesure où la formation n'est pas le seul problème à l'origine du chômage. Il faut réfléchir à une politique globale d'emploi et ce n'est pas en soumettant les écoles et les outils de formation aux besoins des employeurs que l'on va trouver une solution structurelle à long terme, ce qui semble être votre volonté.

Nous vous félicitons pour l'annonce de la création d'une école secondaire, qui est un élément très positif. Par ailleurs, vous évoquiez lors de votre déclaration de politique générale de 2014 la création de 1.500 places dans les écoles secondaires de la Commission communautaire française. Cette nouvelle école suffira-t-elle à respecter cet engagement ? Quand sera-t-elle opérationnelle ?

Plus globalement, un pilotage est nécessaire en matière d'enseignement. Quel est le plan ? Je ne parle pas spécialement de la Commission communautaire française, mais de tout Bruxelles. Nous avons toujours en tête l'idée d'une structure directrice bruxelloise, qui analyse les besoins en termes de places, mais gère aussi l'offre scolaire. Ce serait un pilote dans l'avion, au-delà des réseaux et des différents pouvoirs organisateurs.

J'ai aussi peur qu'on ne soit trop focalisé sur 2020. À un moment, les gens qui vont quitter l'école secondaire vont aller ailleurs : hautes écoles, universités, ... Le même problème va donc se poser à nouveau d'ici quelque temps. J'espère que l'on n'attendra pas 2019 pour se poser des questions et analyser les flux, comme on a attendu 2009 ou 2010 pour se rendre compte qu'il y avait une croissance démographique et pour créer des écoles dans l'enseignement obligatoire. L'école secondaire, c'est bien, mais il faut voir au-delà de 2020.

Sur la question des écoles, évidemment il faut en créer et ouvrir des places. Cela nécessite certes d'avoir des enseignants mais aussi, puisqu'on a parlé de Fonction publique, d'autres personnels : ouvrier, administratif, technique. D'après les contacts que j'ai eus avec des représentants syndicaux, tout le monde est d'accord d'élargir le nombre de places et le nombre d'élèves au sein de la Commission communautaire française, mais le personnel ouvrier et technique n'évolue pas. Or, les besoins en termes de nettoyage ou de gestion de l'école sont évidemment plus importants. Cela génère une surcharge de travail pour ces catégories de travailleurs.

Je ne peux pas passer sous silence le cas de la Haute École Lucia de Brouckère. Ce gros dossier fait un paragraphe dans votre déclaration. Vous affirmez y consacrer toute votre

attention mais il n'y a pas un mot sur la situation de la haute école, ni sur la fusion avec la Haute école Francisco Ferrer qui figure dans vos plans si je ne m'abuse. Un communiqué de presse a été envoyé la semaine passée par le front commun syndical de la haute école. Il était intitulé « Elle n'est pas là, Fadila ». C'est déjà inquiétant. La haute école a-t-elle vraiment toute votre attention ?

Le communiqué dit que la concertation syndicale est impossible pour l'instant. Les syndicats prévoient des actions rapidement si un geste clair et fort n'est pas posé avant le 26 octobre. Je ne pense pas que la déclaration de politique générale que vous venez de faire soit un geste fort qui puisse satisfaire les travailleurs de cet établissement qui a connu de nombreux problèmes maintes fois évoqués.

Y a-t-il un pilote dans l'avion bruxellois francophone ? La critique fondamentale que nous avons par rapport à cette déclaration, c'est que vous parlez du modèle bruxellois qui nécessite de l'audace mais qu'on a plutôt l'impression que c'est une vision à court terme. On ne peut malheureusement pas vous soutenir dans cette vision-là.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO !)*

Mme la présidente.- La séance reprendra à 14h30 pour les questions d'actualité, la réponse de la ministre-présidente et les répliques.

La séance est suspendue à 13h23.

La séance est reprise à 14h40.

QUESTION D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Genot.

LA CONSOMMATION DE VIANDE DANS LE CADRE DU PLAN « ATTITUDES SAINES »

DE **MME ZOÉ GENOT**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

Mme la présidente.- En l'absence de la ministre Cécile Jodogne, excusée, le ministre Didier Gosuin répondra à la question d'actualité.

La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Cette semaine, une décision a beaucoup été évoquée : celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de placer la viande rouge sur la liste des produits probablement cancérigènes. De nombreuses études nous avaient déjà alertés en la matière : la consommation excessive de viande rouge peut causer aussi bien des cancers, des maladies cardiovasculaires qu'une accentuation du diabète.

De plus, on sait que la production de viandes rouges est particulièrement énergivore en termes de ressources naturelles. Si toute la planète consommait de la viande rouge comme nous le faisons, il ne resterait plus beaucoup d'espaces naturels consacrés à autre chose qu'à cette production.

C'est la raison pour laquelle Mme Cécile Jodogne a décidé de lancer un plan de soutien aux attitudes saines : plus d'exercices physiques et alimentation de qualité pour la santé.

La diminution de la consommation de viandes rouges est-elle à l'ordre du jour dans ce plan ? A-t-elle contacté une série d'acteurs qui travaillent dans ce domaine depuis des années ? Quelle est la méthodologie et quel est le calendrier prévu ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Ma collègue a annoncé plusieurs fois au sein de cette assemblée qu'elle développera un plan de promotion des attitudes saines qui sera intégré au futur plan de promotion de la Santé.

Ce plan, évoqué par Mme la ministre-présidente ce matin, consistera à mettre en place des conditions favorables à l'adoption de modes de vie plus sains. Il s'agira de promouvoir une alimentation équilibrée et l'exercice physique. Ma collègue soutient déjà des projets visant la promotion d'une alimentation équilibrée, comme ceux que développe l'asbl Coordination Éducation & Santé (Cordes) auprès de divers acteurs scolaires et extra-scolaires. La consommation modérée de viande est une des recommandations de base des messages que l'association diffuse.

La ministre a bien évidemment entendu les dernières communications de l'OMS concernant le caractère cancérigène de la viande rouge et des charcuteries et elle y a été très attentive. Ces données devront être intégrées à la réflexion qui accompagnera l'élaboration du plan.

Les recommandations reprises dans le plan devront impérativement être basées sur des données scientifiques validées, mais aussi prendre en compte les habitudes de la population dans sa diversité, y compris sur le plan culturel.

À ce sujet, il convient d'évoquer la mise en place toute récente d'un groupe de travail par le Conseil supérieur de la santé. Ce groupe est chargé d'élaborer, pour la Belgique, des « recommandations nutritionnelles exprimées en termes d'aliments ». Ces recommandations se baseront sur celles de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority - EFSA) et s'adresseront aux diététiciens et nutritionnistes, mais aussi aux acteurs de promotion de la santé actifs dans ce domaine. Elles seront publiées dans le courant de l'année 2016.

Des collaborations sur ce thème feront également l'objet d'un protocole d'accord dans le cadre de la Conférence interministérielle (CIM) de la santé publique.

Toutes ces initiatives convergeront pour pouvoir développer ce plan innovant en 2016 afin de promouvoir une alimentation saine, en s'appuyant sur des recommandations actualisées qui devront tenir compte des derniers avis de l'OMS et d'autres instances reconnues, notamment en ce qui concerne la consommation de viande. Il devra identifier tous les acteurs à mobiliser pour rencontrer ses objectifs et des accords avec d'autres niveaux de pouvoir et d'autres compétences seront probablement nécessaires pour intervenir dans divers milieux de vie.

La ministre Jodogne aura l'occasion de revenir sur ce projet ambitieux dans les mois qui viennent.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Travailler avec l'ensemble des compétences doit être valorisé. Que ce soit au niveau des crèches, des écoles et de tous les acteurs qui sont en contact avec ceux qui cuisinent, il y a un travail de sensibilisation à faire. On a parfois tendance à dire que la diversité culturelle rend plus difficile ce travail. Au contraire, appuyons-nous sur toutes les excellentes habitudes qui nous viennent de par le monde pour pouvoir avancer en la matière.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

DISCUSSION (SUITE)

Mme la présidente.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale.

La parole est au Gouvernement pour répondre aux interventions des membres du parlement.

La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je tiens à excuser l'absence temporaire de ma collègue Céline Fremault, accaparée par la problématique de la COP21. Elle nous rejoindra, si la chose est possible. Il en va de même pour M. Vervoort et vous savez ce qu'il en est de Mme Jodogne.

Heureusement, mon excellent collègue Didier Gosuin est là pour me soutenir.

(Sourires)

Mme la présidente.- Nous avons tous remarqué son assiduité ce matin.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- De nombreuses questions ont été posées, je tâcherai d'y répondre. Veuillez m'excuser si je ne me rappelle pas toujours le nom de celui ou celle à l'origine de la question : chacun se reconnaîtra.

Abordons d'abord la question des réalisations, puisque j'ai entendu ce matin certains dire que l'on manquait d'audace.

Pour le secteur de la petite enfance, à la suite de la décision du Gouvernement francophone bruxellois, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons créé 2.214 nouvelles places en crèche.

Par ailleurs, au rayon des concrétisations au niveau de l'Action sociale, signalons l'augmentation du contingent pour les services d'aide à domicile, un nouveau réseau agréé dans le secteur de la pauvreté, une augmentation du financement des centres de jour pour personnes âgées, et la concrétisation de nouvelles politiques pour les personnes handicapées.

En outre, pour les centres de jour et d'hébergement pour personnes handicapées, on peut relever les concrétisations suivantes :

- en infrastructure, l'accord sur le financement du nouveau bâtiment du centre de jour pour personnes handicapées Farra, dont les travaux ont débuté rue de la Stratégie ;
- en fonctionnement, l'ouverture du centre de jour et d'hébergement Hoppa (Hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes) le 1^{er} octobre ;
- l'augmentation d'agrément pour le centre de jour Anais (pour deux unités) ; pour le centre d'hébergement pour enfants La clef (pour trois unités) ; et enfin pour le centre d'hébergement pour adultes Les foyers de l'arche (pour 4 unités) ;
- pour les services d'accompagnement, évoquons les augmentations d'agrément accordées à la Chapelle de Bourgogne comme nouveau service ; aux asbl Transition et Famisol en changement de catégorie ; et en accordant une nouvelle mission de loisir au Service d'accompagnement de la personne handicapée mentale (Sapham) et une mission d'extra-sitting à l'asbl La Braise ;

- l'ouverture de projets tels que la maison de répit l'Interm'Aide à Berchem-Sainte-Agathe et le foyer La lune pour rêver à Watermael-Boitsfort (5 places), ainsi que le renforcement des projets de maisons de l'asbl Les pilotis (2 fois 5 places).

J'en viens au manque de budget pour la concrétisation des projets. Prenons l'exemple de la Formation professionnelle. Didier Gosuin, le ministre en charge de cette matière, a réaffirmé ses priorités. La Formation professionnelle est le principal levier à actionner pour lutter contre la sous-qualification, l'une des causes structurelles du chômage en Région bruxelloise.

Le nombre de chercheurs d'emploi formés par Bruxelles Formation et ses partenaires des organismes d'insertion socioprofessionnelle est déjà passé de 15.524 en 2014 à 17.147 en 2015, ce qui revient à une augmentation de 1.622 unités. La progression se poursuivra en 2016, car la hausse de 2.181.000 euros du budget de la Commission communautaire française consacré à la formation professionnelle contribuera à atteindre l'objectif de 20.000 places de formation en 2020.

Je souhaite poursuivre l'effort prioritaire en faveur des jeunes par le développement quantitatif et qualitatif des partenariats avec les employeurs : formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI, gérée par Bruxelles Formation) et stages en entreprises, comme ceux mis en place en collaboration avec ULB-Erasme pour la formation en secrétariat médical.

La Cité des métiers qui sera ouverte en 2017 dans les locaux communs de la nouvelle tour Astro d'Actiris, en partenariat avec Bruxelles Formation et le VDAB, permettra de mieux accueillir les jeunes et de les aiguiller vers Bruxelles Formation Tremplin Jeunes pour des formations courtes dans un parcours qualifiant.

Citons également la création d'une Cité des langues en 2016 au sein de Bruxelles Formation, destinée à l'ensemble des opérateurs, et le développement de la formation en ligne (e-learning).

Une autre priorité est le renforcement de la formation en alternance, qui figure parmi les formules les plus efficaces pour mener à l'emploi. L'objectif est de soutenir l'accrochage et de lutter contre l'abandon de la formation PME en alternance en créant des classes d'accueil ainsi qu'un dispositif d'information et d'orientation, notamment avec Infor Jeunes. Ces classes d'accueil seront destinées aux jeunes qui ne sont pas dans les conditions pour s'inscrire - en les aidant à maîtriser les compétences de base pour préparer l'examen d'entrée - ou qui ne peuvent pas s'inscrire faute d'avoir trouvé un patron - en les aidant de manière intensive à en trouver un.

Nous démultiplierons les moyens d'accompagnement des jeunes en formation en alternance en augmentant l'encadrement sur le lieu de travail par les tuteurs en entreprises et les référents du centre de formation.

Nous développerons, par ailleurs, un système simplifié de signature électronique des contrats.

Pour soutenir tous ces projets, la mise sur pied d'un dispositif pratiquant l'information, la prospection, le soutien et la valorisation des entreprises formatrices est en cours de discussion avec les interlocuteurs sociaux.

En matière de validation des compétences, mon collègue Didier Gosuin va lancer des modules courts de formation en français langue étrangère (FLE) pour mieux accompagner les candidats en cours de validation des compétences ainsi que des projets pilotes de formation et de reconnaissance des compétences des publics de CPAS.

Contrairement à ce qui est affirmé, le résultat de l'exercice budgétaire confirme la priorité accordée à la politique de la Formation professionnelle. L'ensemble de la division 26 augmente son budget initial de 2016 à hauteur de 1.831.000 euros par rapport au budget initial de 2015. On est donc passé de 59.151.000 euros en 2015 à 60.982.000 euros en 2016 pour la formation professionnelle, sur les seuls budgets Commission communautaire française et ce, sans compter les budgets européens, régionaux, tous en augmentation. Une part importante de ces moyens sera consacrée à Bruxelles Formation dans son rôle d'opérateur et aux organismes d'insertion socioprofessionnelle (1,5 million d'euros supplémentaires) ainsi qu'à la formation PME (550.000 euros pourront être consacrés à de nouveaux projets). En outre, 350.000 euros seront consacrés au financement des personnels supplémentaires dans le cadre des projets européens, et ce, sans être repris sur la division organique 26. Tous ces moyens permettront donc bien de contribuer en 2016 à atteindre l'objectif des 20.000 places pour l'horizon 2020.

Pour répondre au PTB et à M. Verbauwheide qui a versé tout à l'heure dans la caricature, cette augmentation du nombre de places de formation tient compte à la fois des besoins du marché de l'emploi et des besoins des publics cibles, soit des chercheurs d'emploi : formations en langues, formations de base menant à des formations qualifiantes.

J'en arrive aux questions portant sur le secteur de la promotion de la Santé, abondamment abordé par Mme Catherine Moureaux. La concertation quant à l'élaboration du décret a été large et soutenue. Maintenant que nous arrivons au terme de ce travail, nous pouvons nous concentrer en profondeur sur le contenu, à savoir les grands axes prioritaires. La concertation avec le secteur sur ces grands axes de la politique de la promotion de la santé a commencé dans le cadre du groupe de travail prévention et promotion de la santé. Il s'agit d'un des groupes de travail du Plan santé lancé par les ministres Gossuin et Vanhengel au sein de la Commission communautaire commune. Ce groupe est piloté par le cabinet de la ministre Jodogne en collaboration avec la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

La concertation se poursuit avec la Région wallonne, ainsi qu'avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE. Elle débouchera sans conteste sur des collaborations à l'avenir au bénéfice de la population dans son ensemble.

En ce qui concerne l'accès au matériel stérile d'injection, il s'agit d'une demande du secteur, formulée de longue date. La concertation avec les acteurs est en cours, avec l'asbl Modus Vivendi qui joue le rôle de centrale d'achat du matériel d'injection. L'objectif est de permettre à tous les acteurs qui distribuent le matériel de disposer de quantités suffisantes en fonction des besoins de leur public.

Relativement à l'agrément d'un nouveau réseau et d'une nouvelle maison médicale, l'absence de programmation n'empêche pas l'agrément de nouvelles maisons médicales. Depuis l'adoption du décret, trois nouvelles maisons médicales ont d'ailleurs été agréées. Les critères géographiques, socio-économiques, épidémiologiques, ont à chaque fois été pris en compte lors du choix de l'implantation. Il en sera de même pour le nouvel agrément.

De plus, neuf maisons médicales sont dans les conditions pour être agréées, dont une fonctionne à l'acte, toutes les autres étant au forfait. Celle qui fonctionne à l'acte a moins accès à des différentes aides. En fonction des critères rappelés ci-dessus et de ce fonctionnement à l'acte, elle sera donc prioritaire. Les réseaux quant à eux ne sont pas soumis aux mêmes conditions de programmation que les services.

Concernant la réaffectation des fonctionnaires, les fonctionnaires inspecteurs en maisons de repos ont été réaffectés soit à l'augmentation des besoins d'inspection pour l'ambulatoire et l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées. D'autres agents, à leur demande, ont été réaffectés à d'autres besoins liés à la modernisation de l'administration dans le cadre des plans stratégiques et des plans opérationnels.

Le Service de traduction et d'interprétation en milieu social (Setis) a la caractéristique d'engager des travailleurs migrants pour effectuer des missions d'interprétation. Ils sont souvent recrutés comme ACS, mais au barème le plus bas, parce qu'ils ne sont pas partis avec leur diplôme sous le bras. Le subsidiaire FIPI fédéral servait à compenser le différentiel de leur salaire.

À ce sujet, il faut que les moyens fédéraux reviennent, au moins en partie. La Commission communautaire française fera bien entendu un effort soutenu en 2016, mais elle ne peut pas compenser les déficiences du gouvernement fédéral.

Concernant le quota de personnes handicapées dans la fonction publique, Madame Geraets, Monsieur Maron, le quota en vigueur à la Commission communautaire française est de 5%. Il s'agit donc d'un taux beaucoup plus élevé qu'au niveau fédéral, où il est de 3%, ou dans autres entités.

Cependant, et comme cela a souvent été évoqué au sein de cette assemblée notamment, il est difficile d'évaluer le pourcentage exact d'agents en situation de handicap, car nombre d'entre eux ne souhaitent pas s'identifier comme tels et sortent de ce fait du champ du calcul du quota. J'ai le même problème avec la compétence de la Fonction publique au gouvernement bruxellois.

Concernant le budget, M. Van Goidsenhoven a demandé si le soutien de la Région bruxelloise serait régulier. Je peux vous confirmer qu'il s'élève, pour ce budget, à 9 millions d'euros. La Commission communautaire commune a quant à elle bénéficié de 20 millions d'euros.

S'agissant des pistes d'économies envisagées entre Wallons et Bruxellois, j'estime qu'il faut identifier et envisager toutes les possibilités de solidarité entre les entités. C'est pourquoi le gouvernement francophone a décidé de créer un groupe de travail pour lui présenter une méthode de travail et évaluer les pistes pour l'avenir, que je ne vais pas évoquer. Nous sommes ici dans une discussion concernant 2016. Un engagement sur ce délai suffit déjà. Ne tirons pas de plans sur la comète.

M. Maron et plusieurs d'entre vous m'ont interrogée sur les écoles, et notamment sur la programmation des travaux des bâtiments scolaires. J'ai déjà pu vous faire part de mes priorités pour l'année 2016 :

- rénovation et construction de bâtiments pour accueillir l'École supérieure des arts du cirque (Esac) sur le site du Ceria ;
- construction d'un nouveau terrain d'application pour l'Institut Redouté Peiffer ;
- rénovation complète des bâtiments de l'Institut Charles Gheude ;
- rénovation des locaux de l'Institut Alexandre Herlin pour accueillir 100 nouveaux élèves ;
- étude d'architecture pour la construction d'un bâtiment supplémentaire pour ce même institut, qui pourra à terme accueillir 200 élèves ;

- étude de définition urbaine, architecturale et programmatique pour la nouvelle école secondaire sur le site du Ceria.

Cette étude investiguera les possibilités d'optimisation de densification du site du Ceria dans sa globalité. À la suite de cette étude, d'autres projets pourraient voir le jour. Je ne manquerai pas de vous faire part du calendrier des travaux qui en découlera, mais il est un peu prématuré de le faire.

Pour répondre à M. Van Goidsenhoven concernant l'Esac, vous savez que cette école déménagera de la très belle commune de M. Gosuin vers le site du Ceria. Pour l'accueillir, la rénovation d'un bâtiment, celui des anciennes chaufferies, sur le site du Ceria, ainsi que la construction d'un bâtiment, seront nécessaires et débiteront dans le courant de l'année 2016.

Pour ces travaux, 5 millions d'euros seront nécessaires. Il s'agit d'un investissement pluriannuel dont la première tranche est prévue au budget 2016. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors des débats budgétaires en commission dans quelques semaines.

L'entretien des bâtiments scolaires est évidemment indispensable pour maintenir les places existantes. Une enveloppe budgétaire annuelle de 2.500.000 euros est prévue pour faire face à cet entretien et aux réparations jugées nécessaires.

S'agissant de la création de la nouvelle école sur le site du Ceria, mon objectif est le même que celui contenu dans l'accord de majorité, à savoir la création de 1.500 places, dont 1.100 pour l'enseignement ordinaire et 400 pour l'enseignement spécialisé. Il s'agit vraiment de l'application pure et simple de l'accord de majorité.

Ainsi que je viens de le dire également, une étude de programmation urbaine est en cours. Le rapport est attendu pour la fin du mois de mars 2016. Cette étude permettra de définir avec précision la capacité du bâtiment à construire, ainsi que son implantation. À l'issue d'une procédure de marché public, elle a été attribuée pour un montant de 125.000 euros. Un groupe de travail s'est attelé à la tâche avec, notamment, la présence de représentants de la commune d'Anderlecht. L'échevin de l'Instruction publique et vous-même, Monsieur Van Goidsenhoven, en votre qualité d'échevin de l'Urbanisme, y êtes en effet associés. Vous conviendrez que je suis très respectueuse de l'autonomie communale, et ce n'est pas parce que j'habite Anderlecht.

Vous souhaitez obtenir davantage d'informations que je n'en ai pour l'heure, Monsieur Van Goidsenhoven, puisque le travail doit se poursuivre. Vous comprendrez dès lors aisément que le budget nécessaire pour la construction de cette nouvelle école n'est pas encore connu.

J'ai décidé qu'il s'agirait d'un enseignement basé sur la pédagogie active car, ainsi qu'on l'a rappelé, celle-ci joue un rôle d'ascenseur social. Je crois que tout le monde partage cette analyse. Elle favorise aussi la réussite de tous les enfants et de tous les jeunes, y compris ceux issus de milieux fragilisés. Je me réjouis de l'accueil favorable que toutes les formations politiques ont réservé à ce nouveau projet.

En ce qui concerne spécifiquement la Haute école Lucia de Brouckère, Monsieur Verbauwheide, j'ai hérité, comme vous le savez, d'une situation d'absence de gestion. Je suis ministre de l'Enseignement depuis un peu plus d'un an et les problèmes se posent depuis plus de cinq ans. Je ne dis pas autre chose, mais vous comprendrez que je ne puis pas tout résoudre dans un laps de temps si court. Depuis mon arrivée, et contrairement à ce que vous pensez, je donne de mon

temps en présidant les travaux du conseil d'administration de la Haute école et je m'y implique personnellement.

Sachez que le nouveau collège de direction, mon administration et moi-même menons un travail de fond. J'ai nommé un nouveau directeur financier et une nouvelle directrice chargée des aspects juridiques, afin d'améliorer la gestion quotidienne de l'établissement, qui faisait défaut, je vous l'accorde.

Le projet de fusion qui a été évoqué avec la Haute école Francisco Ferrer sera rediscuté dès que la situation de la Haute école Lucia De Brouckère sera rétablie. Nous sommes en plein assainissement et il est donc prématuré de parler aujourd'hui de cette fusion.

À propos des crèches, pour répondre à la demande de Mme Moureaux, dans le cadre de la création des 2.214 places prévues, 268 places devraient s'ouvrir en 2015. Ces places viennent s'ajouter aux 117 places déjà ouvertes et ne constituent donc pas un acquis de la législature passée, comme cela a été suggéré par M. Maron.

Des moyens du gouvernement francophone ont été engagés lors de l'ajustement 2014. Il s'agit donc d'une réalisation tout à fait concrète. Actuellement, les 50 projets sélectionnés sont en cours, mais une crèche ne se construit pas en quelques semaines.

Je tiens aussi à rappeler à MM. Maron et Verbauwheide que s'il est correct qu'il faut plusieurs mois à plusieurs années pour qu'une crèche puisse voir le jour, ce sont les communes et les asbl qui en sont les opérateurs.

(Remarques de M. Michaël Verbauwheide, député)

Le gouvernement francophone délivre les accords de principe pour l'octroi de subsides aux différentes étapes de la procédure. La question de l'encours est une réalité qui est inhérente aux constructions des bâtiments. Il ne s'agit pas d'une situation anormale, Monsieur Maron. L'encours fait l'objet d'un suivi permanent.

Qu'en est-il du prochain appel ? Vous ne me contredirez sans doute pas, Monsieur Maron, les appels à projets n'ont de sens que si les places créées au niveau des infrastructures peuvent bénéficier d'un agrément et d'un subside de fonctionnement, lesquels relèvent de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Je remercie notamment ma collègue Joëlle Milquet, qui a été très sensible à la demande que nous avons formulée pour la création de nouvelles places à Bruxelles.

Dans le cadre du gouvernement tripartite de février dernier, il a été décidé que le prochain appel conjoint serait lancé durant le second semestre 2016. Dans le cadre de mes compétences, et afin de soutenir au mieux la création de places auprès des opérateurs, j'ai décidé d'ouvrir la possibilité de subventionnement hors appel à projets. Cela devrait permettre la création de nouvelles places. J'ai prévu que ce projet de décret serait sur la table de ce parlement dans les toutes prochaines semaines.

Je reviens un instant à la question des personnes handicapées. Monsieur Van Goidsenhoven, vous avez évoqué l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) aux bâtiments publics, en demandant les résultats de la conférence interministérielle (CIM) intrabruelloise à ce sujet. Sachez que l'accessibilité des PMR aux bâtiments publics est l'une des priorités du gouvernement. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Handiplan adopté en juillet 2015 met l'accent sur l'accessibilité pour tous, en tous lieux, notamment au niveau communal.

Deux réunions intercabine Commission communautaire française-Commission communautaire commune-Région bruxelloise se sont déjà tenues. La première, le 30 septembre 2015, avait pour objectifs de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et d'aborder la méthodologie concernant la mise en œuvre du handistreaming et du Handiplan.

Une deuxième réunion s'est tenue ce mercredi 28 octobre. Elle a permis la présentation de l'avant-projet d'ordonnance relative au handistreaming en Région bruxelloise. Une analyse des actions envisageables par compétence a déjà pu être abordée également.

La prochaine réunion est prévue dans le courant du mois de novembre. Il s'agira de mettre en commun les actions que chaque ministre compte mettre en œuvre dans le cadre de ses propres compétences. Une charte comprenant les recommandations générales et les engagements des ministres sera également étudiée. L'objectif est de faire adopter l'ordonnance et l'arrêté d'exécution concernant le handistreaming par les différents gouvernements au début du mois de décembre.

Ce travail a déjà permis de soutenir l'organisation d'une journée de sensibilisation du Centre interfédéral pour l'égalité des chances le 10 décembre prochain. Ce projet, axé sur l'accessibilité des bâtiments communaux pour les PMR, est soutenu par le gouvernement régional, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

Pour en revenir aux questions portant sur le service Phare, Monsieur Maron, j'ai entendu votre remarque quant au transfert du service vers la Commission communautaire commune. Je me permets de vous rappeler que vous étiez à la manœuvre, tant via la ministre-présidence que via la politique des personnes handicapées. Or, vous n'avez rien fait pendant cinq ans ! Ne nous demandez pas aujourd'hui de faire en moins d'un an ce que vous n'avez pas réussi à faire en cinq ans !

Pour le reste, nous analysons les possibilités en profondeur. Vous conviendrez cependant que transférer 150 millions d'euros de dépenses vers la Commission communautaire commune sans transférer de recettes risque de poser quelques soucis au sein de cette institution. En effet, il n'est pas possible de transférer des moyens de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune.

Combien de créations de places pour les personnes polyhandicapées sont-elles prévues ? L'ouverture du centre de jour et d'hébergement Hoppa (Hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes) a eu lieu le 1er octobre 2015. Il concerne 25 places pour personnes polyhandicapées en accueil de jour et 25 places en hébergement.

Il est prévu, dans le budget 2016, d'ouvrir un nouveau centre de jour pour enfants non scolarisés, développé par l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA). Ce centre, comptant 25 places de jour pour enfants polyhandicapés, ouvrira le 1er septembre 2016.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier, début 2016, l'ouverture, rue du Méridien, du centre de jour du Farra qui offrira 25 places. L'accueil se centrera plutôt sur les personnes en grande dépendance que les personnes polyhandicapées. Dans ce même centre seront créées 5 places d'hébergement et 3 places de court séjour ou de répit.

Le budget du projet Interm'Aide sera, quant à lui, augmenté de plus de 200.000 euros, ce qui permettra l'accueil de davantage de personnes en répit.

Le travail entamé en 2015 concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée sera poursuivi au sein des différents groupes de travail composés des acteurs du secteur. Des membres du Conseil consultatif ont remis les avis préalables à la rédaction de la plupart des arrêtés d'exécution. Ainsi, en 2016, plusieurs arrêtés d'exécution seront adoptés par le gouvernement, en particulier en ce qui concerne les services d'accompagnement, les entreprises de travail adapté (ETA) et les projets particuliers.

Par ailleurs, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées poursuivra sa mission d'étude sur, d'une part, les besoins qualitatifs des personnes en situation de grande dépendance et, d'autre part, les possibilités de répit offertes aux personnes handicapées et à leurs aidants proches. La situation des personnes de grande dépendance recevra, à cet égard, une attention particulière.

En consultation avec la section des personnes handicapées du Conseil consultatif, une nouvelle liste des aides matérielles individuelles entrera en vigueur début 2016. Ces aides visent principalement à soutenir la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne. Les demandes étant en croissance constante, un budget de 80.000 euros a été réservé à cet effet.

Ayant répondu à la question sur le pourcentage de personnes handicapées, je n'y reviendrai pas.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Plan grande dépendance, le gouvernement peut afficher sans honte ses actions en la matière. La question relative à la création de places pour ce public montre la volonté du gouvernement d'agir rapidement dans ce domaine.

Le rôle de l'interface des situations prioritaires a été mieux défini. Il a été convenu d'abandonner son ancienne dénomination, la Cellule de la grande dépendance, car interface des situations prioritaires correspond mieux à la mission effective et demandée de cet organe. La mission de base a été élargie pour mieux s'inscrire dans les demandes et les besoins des personnes à assister et de leurs aidants proches, plutôt que de se limiter à une vue un peu trop stricte de l'évaluation médicale d'une personne en situation de handicap.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, la volonté est de développer les services ambulatoires et les services d'accompagnement. Une augmentation de 180.000 euros est prévue en 2016 qui fait suite à une augmentation de 150.000 euros l'an passé.

Les commentaires du groupe de travail sur le Plan grande dépendance sont attendus pour fin 2015. Cet état des lieux comportera certainement des suggestions et des recommandations pour poursuivre nos efforts de prise en charge des personnes en grande dépendance.

Concernant le secteur ambulatoire, vous m'interrogez sur les projets concrétisés en 2015. Il s'agit de l'augmentation du contingent pour les services d'aide à domicile, du nouveau réseau agréé en pauvreté, de l'augmentation du financement des centres de jour pour personnes âgées.

La francophonie a été évoquée par une série de membres de cet hémicycle. Pour le gouvernement francophone bruxellois, les missions de promotion de la francophonie sont essentielles, et indispensables. Bien sûr, ces missions ainsi que notre action doivent se faire en articulation avec la

Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est primordial et je ne peux que difficilement concevoir de ne pas travailler main dans la main avec nos collègues francophones. Ici, comme à Namur, la volonté est de déployer et de faire vivre nos institutions francophones sur la scène internationale.

Comme M. Fassi-Fihri tout à l'heure, Monsieur Maron, je ne partage pas votre point de vue sur la légitimité ou l'existence de notre institution francophone. Aujourd'hui plus encore qu'hier, elle a tout son sens et elle doit être là pour promouvoir cette francophonie, dans une ouverture sur le monde.

Bien entendu, en tant qu'entité fédérée belge, notre institution est compétente diplomatiquement pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats. Notre institution représente un million de francophones bruxellois, sur le plan international, européen et de la francophonie. Il est donc important de renforcer et de défendre la présence de ces derniers sur la scène internationale, mais aussi de le faire en partenariat avec la Fédération Wallonie Bruxelles. C'est par ce biais que nous entendons valoriser l'image de notre Bruxelles francophone dans le monde entier.

À ce propos, nous avons donc prévu d'encore amplifier, avec nos partenaires, les actions menées en la matière. Je vous l'ai dit dans mon intervention, nous avons déjà eu un contact fructueux avec Mme Michaëlle Jean, la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Nous avons l'intention de travailler et de mettre en évidence des projets autour de la francophonie solidaire. Tant pour Bruxelles que pour notre partenaire, ces contacts aboutiront à des actions concrètes qui démontreront notre volonté de peser sur la scène internationale, mais aussi sur la mise en avant des synergies puissantes, fortes et solides entre les différentes compétences des différents ministres qui composent mon gouvernement.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que les actions que notre institution développe sur le plan international, se caractérisent notamment par le financement de projets internationaux présentés par des opérateurs de terrain bruxellois.

Estampillée francophonie, notre action prend aussi corps via le Centre européen de la langue française, mais aussi grâce au travail des délégations Wallonie-Bruxelles, notamment à Paris et enfin, grâce aux missions des membres du gouvernement et de l'administration.

Outre les échanges et partenariats entre experts dans le cadre des accords bilatéraux, le gouvernement francophone contribue à des organisations internationales, telle que l'Agence intergouvernementale de la francophonie.

Pour ce qui est des actions de terrain, évoquons :

- le soutien aux initiatives autour de la Journée internationale de la francophonie ;
- la Semaine de la langue française et de la francophonie. Celle-ci est encadrée par notre célèbre opérateur la Maison de la francité, qui a pour mission d'assurer la promotion de la langue française et de la francophonie, via notamment : des concours de textes, des ateliers d'écriture, des expositions, mais aussi des expériences sonores originales pour découvrir les littératures francophones d'Afrique et des Caraïbes et encore bien d'autres activités.

Enfin, notre institution est associée à la programmation de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'événement littéraire « La langue française en fête ». Cet événement se décline en

projets artistiques aux niveaux international, national et régional.

Concernant l'image et le logo, plusieurs députés ont abordé la question de l'image et du positionnement de notre institution. Tout le monde y a été de son petit mot et un coq a même émis de petits bruits dans les tribunes... C'est dire que le sujet semble passionner.

Plus sérieusement, laissez-moi vous rappeler quelques éléments importants. L'accord de majorité précise que le gouvernement francophone bruxellois sera amené à développer une vision stratégique à court terme et à long terme sur l'image de l'institution francophone et sur son rôle dans le paysage institutionnel bruxellois et francophone.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre institution, lieu de rassemblement et d'expression politique des Bruxellois francophones, est à la croisée d'une double appartenance : l'appartenance à une Région porteuse d'une identité forte et l'appartenance à une communauté, partie prenante à la francophonie et creuset de la solidarité Wallonie-Bruxelles.

Fort de ce constat, le gouvernement a engrangé des avancées en la matière. C'est peut-être cela qui vous dérange, Monsieur Maron. En effet, la démarche que mon gouvernement a entreprise depuis le début de la législature a un autre but qu'une campagne d'image ou qu'une volonté de clinquant. Il s'agit de rappeler aux Bruxellois les actions du gouvernement francophone bruxellois et du service public francophone bruxellois au quotidien. Nous avons fait en sorte de consolider l'image de cette institution et son recentrage sur les missions spécifiques qu'elle exerce.

En outre, le gouvernement francophone bruxellois a lancé un processus de modernisation et d'amélioration de la visibilité et de la lisibilité de notre institution. Notre objectif est :

- de consolider un socle de valeurs et de fondamentaux communs, tant pour les agents du service public francophone bruxellois que pour les citoyens et les acteurs institutionnels tels que le parlement ;
- de refléter le positionnement de l'institution et de ses compétences, tels que l'ancrage bruxellois, la proximité avec les francophones de Bruxelles, de Wallonie et du monde entier, la diversité culturelle et sociale de ses partenaires et acteurs associatifs. Je salue au passage notre présidente, Julie de Groote, qui n'a de cesse d'ouvrir cet hémicycle à tous les citoyens, à toutes les associations, à tous ceux qui ont quelque chose à nous dire, à tous ceux qui doivent partager leur passion, leur travail, leur travail de terrain ;
- d'aboutir à une charte identitaire graphique et visuelle complète, afin d'optimiser l'image de notre institution de manière cohérente au sein des différents organes qui la composent et de favoriser une communication claire de ses valeurs et de ses compétences.

En résumé, Monsieur Maron, il s'agit essentiellement ici de garder et de sublimer l'ADN de la Commission communautaire française.

Concernant la Culture, Monsieur Van Goidsenhoven, je vous répondrai que le Plan culturel pour Bruxelles se porte bien. La scène culturelle bruxelloise est dynamique, bouillonnante et en perpétuel mouvement. Cette scène, nous pouvons en être fiers et beaucoup nous l'envient d'ailleurs. Il n'y a qu'à voir les différents échanges entre artistes, théâtres, cafés-théâtres, musées bruxellois ou même ludothèques, pour s'en convaincre.

Je crains que vous n'ayez peut-être pas suivi les dernières évolutions et avancées en matière de culture. Nous avons déjà un bilan en la matière. En effet, j'avais déjà notamment dégagé en 2015 un demi million d'euros supplémentaires pour promouvoir la culture à Bruxelles et par là, concrétiser une partie du Plan culturel pour Bruxelles. Parallèlement, j'ai veillé à revaloriser les moyens attribués aux acteurs culturels de proximité, tout en fournissant une aide à la création bruxelloise.

L'objectif était, et sera toujours, d'appuyer les opérateurs qui s'investissent dans un projet de démocratie culturelle avec le souci constant de toucher de nouveaux publics. Dans ma déclaration, j'ai d'ailleurs cité les nouveaux moyens apportés au Centre d'information et de formation en arts du spectacle (Cifas), à la Bellone, à la Maison de la francité et au Théâtre des Martyrs.

J'avais aussi abordé les projets et actions autour du label d'utilité publique, qui offre un accroissement du soutien à la diffusion et salue la pertinence, le rapport à l'actualité ou aux grands enjeux sociétaux, et enfin la qualité pédagogique des œuvres.

Les nouveaux moyens dégagés pour l'année 2016 permettront quant à eux de donner une impulsion encore plus appuyée en matière culturelle. L'accent sera mis sur le soutien aux opérateurs culturels de proximité, ainsi que sur la concrétisation d'autres axes relatifs à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles.

Lesquels me demanderez-vous, Messieurs Van Goidsenhoven et Maron ? Eh bien, je vous répondrais que l'attention du gouvernement sera notamment axée sur les aspects relatifs à la participation à la vie culturelle et artistique du plus grand nombre, ainsi que sur la promotion de la diversité au sein des programmes, des équipes et des publics. Pour répondre aussi à Mme Moureaux, cela se traduira notamment par la mise en place d'un prix de la diversité à trois opérateurs distincts ayant intégré avec le plus d'originalité et de succès le critère de diversité au sein de leur programmation, de leurs équipes techniques et artistiques, et de leurs publics.

Pour ce qui est des synergies et de l'articulation avec les autres entités et communautés linguistiques qui composent Bruxelles, je tiens à vous rassurer ! En effet, la volonté existe et les concrétisations aussi ! Dès l'entame de la législature, le gouvernement a entrepris des actions concrètes pour faciliter et améliorer les outils au bénéfice des acteurs culturels bruxellois.

Cette recherche de synergies, ainsi que la mise en commun de certaines données, démontrent que nous sommes à l'écoute des besoins du secteur de la culture. Cela démontre aussi notre propension à dépasser les frontières, à faire bouger les lignes, comme le dit ma collègue Joëlle Milquet et ce, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de favoriser de manière globale le déploiement de la culture à Bruxelles et d'œuvrer à la simplification des recherches et des démarches au bénéfice des opérateurs bruxellois, quelle que soit leur appartenance linguistique.

Concrètement, je pense à l'élargissement et au regroupement de la cartographie de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Cette cartographie répartie sur toute la Fédération Wallonie-Bruxelles permet de tenir compte des caractéristiques socio-économiques, démographiques et linguistiques des populations, ainsi que de leur localisation géographique et de leur évolution. Cette analyse porte sur l'offre existante, les besoins et les attentes.

Par souci d'efficacité, nous avons déjà pris des contacts, dès le début de la législature avec Pascal Smet, pour l'étendre aux néerlandophones de Bruxelles. Notre objectif est d'éviter l'écueil d'ignorer, voire d'exclure une quelconque catégorie d'acteurs ou de personnes. C'est donc plus qu'une question d'ouverture, c'est une question de bon sens. L'accord de coopération culturelle que j'ai signé en son temps avec la ministre Joke Schauvliege prévoit d'ailleurs une déclinaison de projets entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Cela me semble essentiel.

Je pense aussi à l'élaboration d'un cadastre des salles à louer. Nous travaillons sur une mise en commun et un partage d'un tel cadastre. En effet, il semble inconcevable de s'arrêter à un quelconque sexe linguistique en la matière. Les besoins des opérateurs dépassent, fort heureusement, ce genre de considération. Il faut donc faire en sorte que les besoins rencontrent l'offre, et ce sans entrave inutile ou fondée sur des considérations qui n'ont pas lieu d'être.

D'autres réflexions sont en cours et les contacts sont nombreux. Je pense à l'action conjointe entre la Communauté flamande, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et notre institution sur une série de dossiers tels que la Maison Magritte, le Kunstenfestivaldesarts et bon nombre d'événements, tantôt bicommunautaires, tantôt à vocation plus large.

S'agissant du parcours d'accueil des primo arrivants, je sais que tout le monde souhaiterait sauter les étapes très rapidement, mais il faut d'abord tenir compte des dispositifs existants. Le décret du 18 juillet 2013 définit un parcours d'accueil pour les primo arrivants, et c'est en fonction de ce texte qu'ont été agréés deux BAPA, je l'ai déjà dit. Ils seront opérationnels en hiver. La capacité d'accueil totale sera alors de 4.000 primo-arrivants par an.

Quant à l'obligation de suivre le parcours d'accueil, il est important de s'inscrire dans un cadre bicommunautaire. En effet, la Commission communautaire française seule ne peut imposer le suivi d'un tel parcours. Il y a donc lieu de prendre une ordonnance à l'échelon de la Commission communautaire commune.

Je renvoie donc à ce niveau de pouvoir le débat sur la définition des publics cibles prioritaires. Je rappelle que la Commission communautaire française pourra accueillir 4.000 primo-arrivants dans ses BAPA. Ce n'est certes pas suffisant, mais c'est un début.

Je signale à M. Maron que Bruxelles compte annuellement quelque 45.000 primo-arrivants, dont 15.000 sont extra-européens. Ces derniers sont les seuls à être potentiellement soumis à l'obligation de parcours d'intégration et il faut donc rester rationnel : le chiffre interpellant de 20 BAPA que vous avez cité ne tient, selon moi, pas la route. Mais peut-être ai-je mal compris ?

M. Alain Maron (Ecolo).- Je vous répondrai à ce sujet dans ma réplique.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- En ce qui concerne la refonte du décret de cohésion sociale, vous demandez pourquoi il convient de revoir ce texte. D'une part, parce que c'est l'un des enjeux de l'accord de majorité et, d'autre part, pour répondre à une demande du secteur. Le travail sera réalisé en concertation avec les acteurs de terrain. Pour l'heure, le ministre en charge de la Cohésion sociale a proposé à chacun de dire ce qu'il souhaite voir changer dans ce secteur. Les travaux commenceront après cette phase participative, en pleine collaboration avec les associations et tous les autres acteurs du milieu.

Comme le précise, à juste titre, M. Colson, des éléments novateurs peuvent être apportés à un secteur plein de vigueur et c'est l'objectif poursuivi. Mais il n'est pas toujours facile d'atteindre des objectifs sans le soutien et la satisfaction des secteurs. C'est un peu comme si l'on se tirait une balle dans le pied. Sachez, en tout cas, que mon collègue Rudi Vervoort ne décidera pas seul sur un coin de table et qu'il agira au contraire après une large concertation.

Il y a quelques instants, j'ai évoqué avec Mme Geraets la question des asbl qui perdent des moyens financiers en raison des diminutions de fonds provenant du niveau fédéral. Ainsi que M. Maron le souligne à juste titre, il s'agit d'un gros problème pour ces asbl, et je le reconnais volontiers.

Le gouvernement francophone bruxellois est attentif à son secteur associatif et prend des mesures pour soutenir ces associations au quotidien, dans le cadre des missions qui leur incombent, et toutes les actions sont menées sur notre territoire. Mais nous devons tenir compte de nos moyens peu élevés et de nos compétences qui font que, malheureusement, nous n'avons pas de pouvoir fiscal et que nous pouvons donc difficilement augmenter nos recettes. Notre travail s'inscrit dans cette réalité financière et budgétaire.

Madame la présidente, je me suis efforcée de répondre aux questions précises de tous les intervenants qui m'ont précédée à cette tribune. Il est important de rappeler à chacun que, après un repos mérité de quelques jours, nous organiserons des débats plus exhaustifs au cours desquels chaque ministre viendra défendre ses budgets au sein de ce parlement. Vous aurez alors l'occasion de préciser encore vos questions et j'espère que ces débats seront riches, constructifs et fructueux.

Je vous souhaite le meilleur.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme la présidente. - La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Pour paraphraser mon collègue qui parlait de l'Empire, je dirai que l'Empire « contre-attaque » ou, pour être plus précis, qu'il a contre-attaqué...

La ministre-présidente nous renvoie, dans quelques jours, aux travaux budgétaires. Cela démontre la singularité du débat que nous avons mené aujourd'hui. Il fut intéressant, mais peut-être conviendrait-il de s'interroger sur la nature et le profil que nous voulons donner à nos débats, plus particulièrement à l'occasion de la rentrée parlementaire.

J'ai pris bonne note des différentes réponses de la ministre. Nous nous dirigeons progressivement vers les 20.000 places de formation et devrions atteindre ce seuil à l'horizon 2020.

L'enjeu en la matière n'en demeure pas moins écrasant et cette question de la formation - en alternance, dans les entreprises, etc. - et de tout ce qui touche à la mise à l'emploi des jeunes et de ceux nécessitant une formation complémentaire reste très prégnante. À cet égard, il nous faut maintenir une attention et un volontarisme à toute épreuve.

On nous annonce cinq textes du gouvernement examinés durant les mois à venir. À terme, nous aurons réellement matière à travailler. Car il est vrai que cette première année fut essentiellement placée sous le signe de l'attente et ne s'est donc pas révélée exemplaire, eu égard aux différents projets de décrets que nous espérions.

Certains diront qu'il faut donner du temps au temps, mais il y a des urgences dont il faut tenir compte. Nous sommes prêts à travailler et j'espère que les propositions faites par le

parlement pourront être prises en compte en fonction de l'intérêt qu'elles méritent.

Quant à la question du soutien régulier de la Région, la ministre s'est quelque peu défilée. La Région a sans doute apporté son aide cette fois-ci et c'est positif. La question du soutien régulier est importante et appelée à être posée à nouveau ultérieurement.

On nous parle de groupes et méthodes de travail, de collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de travail main dans la main... Pourtant, cela ne me convainc pas toujours car j'ai l'impression qu'il y a entre nous et la FWB des difficultés d'échange et de communication.

Vous parlez de la densification du site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (Ceria) et d'études qui doivent être menées. Je peux comprendre qu'il soit un peu prématuré de répondre aux questions à ce sujet et nous suivrons ce volet avec beaucoup d'attention. Le site du Ceria est un campus important et il doit évidemment bénéficier d'un nouveau souffle.

Sur le choix de créer un établissement d'enseignement secondaire, vous n'avez pas expliqué pourquoi vous avez choisi de quitter le domaine de prédilection qui était l'enseignement technique et professionnel. Cela ne constitue pas un reproche, mais d'un point de vue stratégique, il aurait été intéressant de nous aider à comprendre ce choix en nous donnant des informations complémentaires. On peut comprendre que vous vouliez promouvoir une pédagogie active, mais des éléments complémentaires sur votre stratégie n'auraient pas été superflus.

Sur l'accès des bâtiments publics et par rapport à ce que les communes doivent faire, il est important de rappeler à chacun ses responsabilités. Avec nos propres bâtiments publics et nos écoles, j'espère que nous serons exemplaires en la matière.

Les projets de francophonie solidaire pour faire vivre la langue française semblent fort intéressants, mais nous ne pouvons pas les réaliser sans le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et la promotion de la langue française à Bruxelles, c'est aussi notre affaire. Nous avons un rôle à jouer en cette matière, et cette ouverture au monde est plus que jamais pertinente. Dans les chiffres des Nations unies publiés en 2013, il ressort qu'il y aurait 421 millions de locuteurs de langue française et qu'on en comptera 1,024 milliard en 2065. Nous avons une responsabilité particulière dans ce domaine, singulièrement dans les contacts que nous devons entretenir avec un certain nombre de pays du Sud. Comment faire rayonner la langue française si elle ne le fait pas au départ de Bruxelles, ville internationale, capitale de l'Europe ?

Pour l'image de la Commission communautaire française, je déplore qu'il y ait deux emblèmes qui coexistent. Cela ne facilite pas la reconnaissance de la Commission communautaire française et du message qu'elle veut porter au travers de cette symbolique.

Vous dites que le Plan culturel se porte bien, dont acte. Nous sommes évidemment fiers de certaines choses qui se passent à Bruxelles. Un demi-million d'euros supplémentaire a été prévu pour renforcer les budgets. Soit. Notre patrimoine est exceptionnel, tout le monde le sait. Mais notre capacité de le faire rayonner et de le partager peut et doit encore être améliorée.

Enfin, concernant les BAPA, deux bureaux ont effectivement été agréés. Vous dites qu'il ne faut pas aller plus vite que la musique. Soit. Mais le débat reste ouvert. On ne peut pas, en tout cas pour les années qui viennent, se limiter à ces 4.000 personnes accueillies.

Pour ce qui est du public cible, vous nous renvoyez vers une autre assemblée. Nous portons le débat où il le faut. Il y a, là aussi, un enjeu et une responsabilité particulière si nous voulons que la cohésion sociale et la volonté de créer une citoyenneté réellement partagée soient un succès. Nous devons rencontrer cet enjeu si, au-delà des mots, nous voulons inscrire cette réalité dans les faits.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS)- Faisant écho à mon collègue, M. Van Goidsenhoven, je rappellerai que la tortue gagne contre le lièvre. La ministre-présidente a fait état des réalisations de l'année. Les lièvres sont des bêtes intéressantes. Certains lièvres ne savent pas compter et d'autres, parfois les mêmes, emportés par leur fougue, semblent griller certaines étapes. Moi, je soutiens la politique de la tortue.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo)- Monsieur Van Goidsenhoven, pour reprendre votre image de « L'Empire contre-attaque », je vous rappelle que l'épisode suivant est « Le Retour du Jedi », où l'on voit Luke Skywalker sauver son père du côté obscur de la Force ! J' imagine cet épisode se passer sous un prochain gouvernement...

Je rejoins Mme Moureaux quand elle évoque des problèmes de chiffres et de compréhension de ceux-ci. Nous ne sommes pas encore dans la discussion budgétaire. Néanmoins, d'abord par rapport aux places d'accueil de la petite enfance, il y a un contrat de gestion de l'ONE portant sur la période 2013-2018, conclu en novembre 2013 et qui prévoit, en gros, 2.000 places pour Bruxelles. Il a été intégré dans le plan de la Commission communautaire française. Ces places-là ne sont aucunement nouvelles. La signature du contrat de gestion remonte à 2013. Il n'y a donc rien de neuf en la matière.

Ce qui est vrai, c'est que la Wallonie n'a pas utilisé l'entièreté des places qui étaient prévues. Là, vous avez négocié sous ces gouvernements de la Communauté française et de la Commission communautaire française pour obtenir une partie des places inutilisées en Wallonie à Bruxelles. Vous avez alors obtenu 200 places supplémentaires. Il faut dire les choses comme elles sont.

Vous me parlez d'un encours de 24 millions d'euros, plus 4,8 millions d'euros qui arrivent tous les ans. Je vous demande comment vous allez résorber l'encours et dépenser, pour la construction de crèches, à hauteur de 10 millions d'euros annuels, moyens dont vous disposez. Vous me répondez que peu importe l'encours, qu'il s'agit de bâtiments, qu'il est normal d'avoir un encours et qu'il n'est pas grave de ne pas le résorber.

J'attire quand même votre attention sur le fait que la Cour des comptes, l'année dernière déjà, dans le cadre du budget, a dit au gouvernement qu'il fallait faire attention, que l'encours était énorme, qu'il allait falloir le résorber, en d'autres termes que cet argent ne pouvait pas être utilisé à autre chose comme le fait d'équilibrer votre budget, et qu'il allait falloir trouver les moyens pour résorber cet encours. La Cour des comptes risque bien de réitérer son message cette année. Cette histoire d'encours n'est donc pas une mince affaire. Il s'agit d'argent avec une destination précise qu'on ne peut affecter à autre chose. Cet argent n'est donc pas utilisé pour répondre aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois.

Concernant le service Phare, il y a peut-être eu une incompréhension entre nous. Il est possible que je n'aie pas bien compris ce que vous disiez à propos de ce que nous

aurions fait ou non. Vous avez vous-même déclaré que vous alliez étudier la possibilité de transférer une série de missions de Phare, voire le service Phare lui-même à l'OIP social-santé. Cela figure dans votre propre accord et les accords de la Sainte-Emilie l'évoquaient déjà.

Vous dites que nous n'avons rien fait alors que nous avons participé à la sixième réforme de l'État avec plus ou moins de bonheur et de satisfaction. Nous avons également participé aux accords de la Sainte-Emilie qui permettent ce transfert. À présent, c'est à vous de mettre en œuvre ces accords, car nous n'aurions pas pu le faire tant qu'ils n'existaient pas. Nous avons participé à leur naissance et à l'ouverture de leurs potentialités.

Concernant l'Enseignement, nous attendions de votre part la mise en œuvre du plan stratégique de développement annoncé et comportant la création de 1.500 places. Ce plan de développement devait être déposé, voire finalisé en 2015. C'est à cet égard que je vous ai interrogée, car on ne le voit toujours pas venir, à moins qu'il n'ait échappé à notre vigilance.

En ce qui concerne un domaine plus institutionnel, M. Rudi Vervoort disait récemment à cette tribune, à l'occasion d'un débat antérieur, qu'en tant que députés et ministres bruxellois, la seule institution à laquelle nous devons véritablement être attachés est la Région bruxelloise. On fait semblant ici que la Commission communautaire française est en danger, mais le véritable péril pour les Bruxellois, et non pour nous en tant que mandataires, porte davantage sur l'existence même de la Région bruxelloise. Sortons de ce système de cogestion et faisons en sorte d'avoir une Région forte et cohérente, qui puisse mener des politiques qui tiennent la route ! Il est difficile d'emprunter cette voie, car un certain nombre de pressions et de tensions mettent cet équilibre en danger. Le plus grand péril pour les Bruxellois et Bruxelloises, dans ce qui est fait pour eux et quant aux politiques menées dans cette Région, porte avant tout sur l'existence même de la Région, pas l'existence de la Commission communautaire française. Ne nous trompons ni de combat ni d'enjeu.

Par ailleurs, vous vous souciez de savoir si les Bruxellois connaissent les actions de la Commission communautaire française. Vous avez mis au point un plan pour que la population et les associations se rendent compte de ce que la Commission communautaire française réalise. C'est, en soi, une préoccupation très sage et bien légitime de la part d'une ministre-présidente d'une institution telle que celle-ci. Nous vous recommandons simplement de ne pas investir dans les logos, mais plutôt dans les actions concrètes.

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (FDF)- Je vais tenter de quitter le terrain de la comparaison animalière systématique, qui est un peu fatigant. Je voudrais remercier la ministre-présidente pour le caractère complet de ses réponses et des informations qu'elle a pu nous donner, et la confirmation de notre analyse, à savoir que, sans négliger aucune des politiques, une priorité a été accordée dans la déclaration et dans le futur budget à la formation professionnelle, qui nous tient à cœur. Des chiffres ont été cités, nous les validerons lors des discussions budgétaires. C'est un point essentiel qui nous donne satisfaction.

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH)- Je désirerais réagir aux propos de M. Maron, que je ne peux laisser sans réponse.

M. Alain Maron (Ecolo)- La ministre-présidente peut le faire. Vous n'êtes pas censé me répondre...

Mme la présidente.- Je trouve très bien que l'on s'écoute et qu'on se réponde les uns aux autres.

M. Alain Maron (Ecolo)- Alors, je devrais pouvoir répondre moi aussi, puisqu'il y aura un fait personnel.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH)- On peut ! Mais venons-en au fond. Vous êtes en train de vous faire peur, ou d'essayer de nous faire peur, en évoquant le danger de la disparition ou de la remise en question de la Région bruxelloise. Je ne sais pas sur quelle planète vous vivez, mais il me semble que s'il y a bien quelque chose qui n'est pas remis en question, c'est la Région bruxelloise.

Que ce soit pour les Bruxellois entre eux qui, entre francophones et néerlandophones, ont réussi à dépasser ce qui pouvait les diviser pour parler d'une seule voix et défendre l'intérêt de tous les habitants quel que soit leur régime linguistique, ou pour les gens raisonnables dans tout le pays qui, heureusement, sont encore majoritaires, la survie de Bruxelles en tant que Région n'a plus à être débattue.

Pour ce qui concerne les réponses de la ministre-présidente, je n'ai pas grand-chose à dire depuis tout à l'heure. Le gouvernement est dans une course de fond pour augmenter l'offre graduellement, moderniser le cadre législatif, créer les coordinations des synergies avec les autres niveaux de pouvoir... Je m'en réjouis.

S'il y a un point d'alerte, ce sont les questions budgétaires, qu'elles soient internes ou concernent des financements européens, lesquels autorisent aujourd'hui des programmes importants pour les Bruxellois, mais ne sont pas garantis à l'avenir. Nous aurons l'occasion d'entrer dans le détail à ce sujet à l'occasion du budget.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR)- Je remercie la ministre-présidente pour ses réponses.

J'entends qu'une cartographie des lieux de culture en Région bruxelloise est en préparation. J'espère que les centres et lieux non reconnus ou non subsidiés, par la Communauté française ou la Commission communautaire française, y figureront sur un pied d'égalité avec les autres.

Je salue le fait qu'une ministre de la Commission communautaire française se montre ouverte à la dimension néerlandophone de la culture en Région bruxelloise, et qu'elle envisage des synergies entre artistes francophones et néerlandophones. Je m'en réjouis, car cela est enrichissant pour tout le monde.

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwheide.

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !)- En réaction à la question de la haute école, ne nous trompons pas de débat :

c'est précisément parce qu'il y a un plan de fusion que vous planifiez un assainissement de la haute école.

J'ai déjà cité l'exemple de Delhaize qui a décidé de supprimer des centaines d'emplois...

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- J'espère que vous rigolez lorsque vous dites ce genre de choses !

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !)- Laissez-moi terminer. Je veux juste dire que les plans d'assainissement avant les fusions, cela s'est déjà vu. Je n'ai pas dit pour autant que vous supprimerez des centaines d'emplois.

Je pense simplement que les dossiers de l'assainissement et de la fusion sont liés...

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Avec tout ce que vous racontez sur la haute école, je pense qu'il n'y aura jamais de fusion. L'image que vous en donnez n'est pas de nature à encourager une fusion avec une haute école !

M. Michaël Verbauwheide (PTB*PVDA-GO !)- Il existe suffisamment de gens qui ternissent l'image de la haute école pour que l'on ne m'en tienne pas responsable.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15h53.

Membres du Parlement présents à la séance : Eric Bott, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Philippe Close, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Julie de Groote, Caroline Désir, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Christos Doukeridis, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Anne Charlotte d'Ursel, Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Joëlle Maison, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Caroline Persoons, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Simone Susskind, Viviane Teitelbaum, Sevet Temiz, Barbara Trachte, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheide.

Membres du gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Rudi Vervoort, Didier Gosuin et Céline Fremault.

REUNIONS DES COMMISSIONS

**Commission du Budget, de l'Administration, des
Relations internationales et des Compétences
résiduelles**

p.m.

**Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la
Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

Mercredi 14 octobre 2015

1. Nomination du Bureau

2. Ordre des travaux

Présents : M. Jacques Brotchi (supplée Mme Corinne De Permentier), M. Alain Courtois, M. Christos Doukeridis, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, Mme Joëlle Maison (supplée M. Eric Bott), Mme Jacqueline Rousseaux (présidente), Mme Fatoumata Sidibé (supplée M. Serge de Patoul) et M. Julien Uyttendaele.

Commission des Affaires sociales

Mardi 20 octobre 2015

1. Interpellations

2. Question orale

Présents : Mme Dominique Dufourny (présidente), Mme Nadia El Yousfi, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Véronique Jamoulle (supplée M. Jamal Ikazban), M. Pierre Kompany, Mme Fatoumata Sidibé et Mme Simone Susskind.

Commission de la Santé

13 octobre 2015

1. Interpellations

2. Question orale

Présents : Mme Caroline Désir (remplace M. Bea Diallo), M. André du Bus de Warnaffe, Mme Zoé Genot, M. Amet Gjanaj, M. Hasan Koyuncu, Mme Joëlle Maison (remplace Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz), M. Zahoor Ellahi Manzoor et Mme Martine Payfa (présidente).

Commission spéciale du Budget et du Compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

**Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les
hommes et les femmes**

p.m.

ANNEXE 2**ARRETES DE REALLOCATION**

- 2015/779 – modifiant l'arrêté 2015/33 octroyant au SGS mettant en œuvre la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées une dotation
- 2015/1120 – modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 programme 2 activité 0 (AB.22.20.33.12 vers 22.20.63.01)
- 2015/1121 – modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 programme 2 activité 0 (AB.22.20.33.12 vers 22.20.33.03)
- 2015/1122 - modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 programme 2 activité 0 (AB.22.20.33.12 vers 22.20.52.01)
- 2015/1123 - modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 programme 2 activité 0 (AB.22.20.33.12 vers 22.20.43.05)
- 2015/1126 – modifiant le budget réglementaire pour l'année 2015 par transfert d'un crédit de 20.000 euros entre l'allocation de base 11.23.33.01 et l'allocation de base 11.23.33.01
- 2015/1305 – modifiant le budget décrets 2015 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22
- 2015/1306 – modifiant le budget 2015 par transfert de crédits entre allocations de base de l'activité 3 de la division 29
- 2015/1363 – modifiant le budget pour l'année 2015 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 23 relative à la santé
- 2015/1372 – modifiant le budget décrets pour 2015 par transfert de crédits de 12.000 € entre allocations de base 01.00.41.01 et 01.00.12.19
- 2015/1389 – modifiant le budget décrets pour 2015 par transfert de crédits de 25.000 € entre allocations de base 01.00.11.02 et 01.00.12.19

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 1^{er} octobre 2015 par lequel la Cour annule l'article 20 de la loi-programme du 28 juin 2013 qui insère un article 57sexies dans la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, en ce qu'il permet aux centres publics d'action sociale de refuser l'aide médicale urgente aux étrangers autorisés à un séjour limité sur la base de l'article 9bis de la loi du 15 décembre 1980 « sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers », en raison d'un permis de travail B ou d'une carte professionnelle (131/2015) ;
- l'arrêt du 1^{er} octobre 2015 par lequel la Cour
 1. annule la dernière phrase de l'article 6.1.2 du décret flamand du 12 juillet 2013 relatif au patrimoine immobilier ;
 2. maintient les effets de la disposition annulée à l'égard des autorisations données par le président du tribunal de première instance avant la date du présent arrêt ;
 3. rejette le recours pour le surplus, sous réserve des interprétations y mentionnées (132/2015) ;
- l'arrêt du 1^{er} octobre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 57sexies de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, inséré par l'article 20 de la loi-programme du 28 juin 2013, viole l'article 23 de la Constitution (133/2015) ;
- l'arrêt du 1^{er} octobre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 16.3.8, § 2, du décret de la Région flamande du 5 avril 1995 contenant des dispositions générales concernant la politique de l'environnement ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (134/2015) ;
- l'arrêt du 1^{er} octobre 2015 par lequel la Cour
 1. annule l'article 34 du décret de la Région wallonne du 13 mars 2014 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et diverses dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;
 2. rejette le recours pour le surplus (135/2015) ;
- l'arrêt du 1^{er} octobre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5, alinéa 1er, c), de l'arrêté royal du 15 avril 1958 « portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'instruction publique », tel qu'il a été inséré par l'article 44 de la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (136/2015) ;
- l'arrêt du 1^{er} octobre 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 27 mars 2014 portant insertion des dispositions réglant des matières visées à l'article 77 de la Constitution dans le livre XVII « Procédures juridictionnelles particulières » du Code de droit économique et modifiant le Code judiciaire en vue d'attribuer aux cours et tribunaux de Bruxelles une compétence exclusive pour connaître de l'action en réparation collective visée au livre XVII, titre 2, du Code de droit économique, introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et l'ASBL « Verbraucherschutzzentrale » (137/2015) ;
- l'arrêt du 15 octobre 2015 par lequel la Cour
 1. annule l'article 37 de la loi du 18 février 2014 relative à l'introduction d'une gestion autonome pour l'organisation judiciaire ;
 2. maintient les effets de la disposition annulée jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions à adopter par le législateur et au plus tard jusqu'au 31 août 2016 ;
 3. sous réserve des interprétations y mentionnées, rejette les recours pour le surplus (138/2015) ;
- l'arrêt du 15 octobre 2015 par lequel la Cour
 1. annule l'article 152 de la loi du 1^{er} décembre 2013 portant réforme des arrondissements judiciaires et modifiant le Code judiciaire en vue de renforcer la mobilité des membres de l'ordre judiciaire ;
 2. maintient les effets de la disposition annulée jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation adoptée par le législateur et au plus tard jusqu'au 31 août 2016 ;
 3. sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette les recours pour le surplus (139/2015) ;
- l'arrêt du 15 octobre 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de la loi du 25 avril 2014 « portant des dispositions diverses en matière de Justice », de la loi du 8 mai 2014 « portant modification et coordination de diverses lois en matière de Justice (I) », de la loi du 10 avril 2014 « modifiant certaines dispositions du Code judiciaire en vue d'instaurer une nouvelle carrière pécuniaire pour le personnel judiciaire ainsi qu'un système de mandats pour les greffiers en chef et les secrétaires en chef » et de la loi du 10 avril 2014 « modifiant le Code judiciaire, la loi du 25 avril 2007 modifiant le Code judiciaire, notamment les dispositions relatives au personnel judiciaire de niveau A, aux greffiers et aux secrétaires ainsi que les dispositions relatives à l'organisation judiciaire, modifiant la loi du 10 avril 2003 réglant la suppression des juridictions militaires en temps de paix ainsi que leur maintien en temps de guerre et modifiant la loi du 31 janvier 2007 sur la formation judiciaire et portant création de l'Institut de formation judiciaire », introduit par l'ASBL « Fédération Nationale des greffiers près les Cours et Tribunaux » et autres (140/2015) ;
- l'arrêt du 15 octobre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1er, § 1er, et l'article 3, alinéa 1er, 1°, a), et 2°, a), du décret de la Région wallonne du 27 octobre 2011 relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal violent les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6, § 1er, VI, alinéa 1er, 1°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, en ce qu'ils excluent de leur champ d'application les personnes qui sont domiciliées

ou qui ont leur siège social dans la partie de langue allemande du territoire de la Région wallonne (141/2015) ;

- l'arrêt du 15 octobre 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article X.26, alinéa 2, du Code de droit économique, tel qu'il a été inséré par l'article 3 de la loi du 2 avril 2014 portant insertion du livre X « Contrats d'agence commerciale, contrats de coopération commerciale et concessions de vente » dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au livre X, dans le livre 1er du Code de droit économique, introduit par l'union professionnelle « Beroepsvereniging van zelfstandige bank- en verzekeringsbemiddelaars » (242/2015) ;
- la question préjudicielle relative aux articles 132*bis* et 136 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège ;
- la question préjudicielle relative aux articles 572*bis*, 7°, et 591, 14 ° du Code judiciaire, tel qu'il a été modifié par la loi du 30 juillet 2013 portant création d'un tribunal de la famille et de la jeunesse, posée par le Juge de paix de Liège I ;
- la question préjudicielle concernant l'article 2 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 décembre 1994 relative au précompte immobilier, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles ;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 2*bis* du titre préliminaire du Code de procédure pénale et 508/13 du Code judiciaire, posées par le Tribunal correctionnel de Liège, division Liège ;
- la question préjudicielle relative à l'article 1211, §2, alinéa 6, du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Gand.

